



LES NORMANDS AU CANADA

JEAN NICOLET

ET

LE CANADA DE SON TEMPS

name - clo
2 9

*Marie-Claire Dawson
2 mai 1922.*

LES NORMANDS AU CANADA

JEAN NICOLET

ET

Le Canada de son temps

(1618-1642)

PAR

L'ABBÉ AUGUSTE GOSSELIN

DOCTEUR ÈS-LETTRES

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DU CANADA

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES
DE NORMANDIE



QUÉBEC

J.-A. K.-LAFLAMME, IMPRIMEUR

1905

F5061

278182

.1

N5

G65

1905

GOSSELIN, A H

of
60

Horace Duchambault
SEMINAIRE DE NICOLET

QUI A FOURNI

TANT DE SUJETS DISTINGUÉS

A L'ÉGLISE

A LA PATRIE CANADIENNE

ET

DONT LE NOM RAPPELLE

UNE DES PLUS PURES GLOIRES DE NOTRE PAYS

CET OUVRAGE

EST

RESPECTUEUSEMENT DÉDIÉ

C
v
a
L
s
a

S
le
N
p
P
v
n
d
d
l'

PRÉFACE

Sous le titre général *Les Normands au Canada* nous avons déjà publié deux petits volumes, *Henri de Bernières, premier curé de Québec*, puis *Jean Bourdon et son ami l'abbé de Saint-Sauveur*. Voici maintenant, sous le même titre, *Jean Nicolet et le Canada de son temps*.

Après le curé Bernières et l'abbé de Saint-Sauveur, qui firent fleurir sur le sol canadien les vertus sacerdotales de l'ancien clergé de Normandie, après Jean Bourdon, de Rouen, le premier ingénieur de la Nouvelle-France, le premier procureur général du Conseil Souverain, nous présentons à nos lecteurs un nouveau type normand-canadien, Jean Nicolet, de Cherbourg, le célèbre voyageur, l'illustre découvreur du Michigan et du Wisconsin, l'habile interprète des langues sauvages.

Nicolet vécut ici dans les premiers temps de la colonie. Il était au Canada, lorsque Québec fut pris par les Anglais pour la première fois. Il assista à la fondation des Trois-Rivières, dont il fut un des premiers citoyens. Il connut nos premiers missionnaires et fut témoin des commencements de l'Église du Canada. Faire sa biographie, c'est donc écrire l'histoire des origines de la colonie canadienne.

C'est surtout faire connaître les intéressantes populations sauvages, aujourd'hui presque entièrement disparues, qui habitaient autrefois le Canada, et au milieu desquelles il passa la plus grande partie de sa carrière. Elles sont généralement peu connues, et cependant méritent de l'être. Nous leur avons consacré une partie notable de cet ouvrage, que nous avons intitulé *Jean Nicolet et le Canada de son temps*.

JEAN NICOLET

ET

LE CANADA DE SON TEMPS

CHAPITRE I

LE PAYS NATAL DE NICOLET.—SA FAMILLE.— SON DÉPART POUR LE CANADA

Le Cotentin.—Les îles anglo-normandes.—La Manche.—Cherbourg.—Naissance de Nicolet.—Les Religieux, dans le Cotentin.—Intérieur d'une famille, en Basse Normandie.—De Cherbourg à Paris.—Vocation de Nicolet pour le Canada.—Son départ.

DE toutes les régions de la France, si riches, en général, si diverses d'aspect, si variées dans leurs productions, la péninsule du Cotentin,⁽¹⁾ pays natal de Jean Nicolet, n'est pas une des moins intéressantes. Au point de vue

(1) De Coutances, l'ancienne *Constantia*, dont on a fait Contantin, puis Cotentin.

purement géographique, d'abord, quoi de plus curieux que cette pointe de terre qui s'avance très loin dans la Manche, comme pour porter un audacieux défi à Albion, ou, si l'on aime mieux, comme pour lui tendre la main ? Tout à côté du Cotentin, si près même qu'elles semblent des morceaux détachés récemment de la terre ferme ⁽¹⁾, surgissent les îles anglo-normandes. On croirait tout naturellement qu'elles font partie de la Normandie : elles appartiennent à l'Angleterre ; c'est un "détris de l'ancien duché de Normandie," ⁽²⁾ c'est un reste de l'ancienne possession du pays de nos ancêtres par les Anglais ⁽³⁾. Étrange anomalie, sans doute ; moins étrange, pourtant, que celle qu'on laissa subsister jusque vers le milieu du dix-huitième siècle en tête de tous les traités anglo-français, où les souverains d'Angleterre continuaient, en dépit des faits accomplis, à

(1) "Elles n'en ont été détachées, nous le savons, qu'à une période récente de l'histoire de la Terre." (Elisée Reclus, *Nouvelle géographie universelle, la Terre et les hommes*, t. V, p. 651).

(2) Malte-Brun, *Géographie universelle*, t. II, p. 534.

(3) Siméon Luce, *La France pendant la guerre de Cent-Ans*, p. 4.

s'intituler " rois de la Grande-Bretagne, de France et d'Irlande ⁽¹⁾."

Le bras de mer qui sépare la France de l'Angleterre ne s'appelle la Manche que sur les cartes françaises ; pour les Anglais, c'est l'*English Channel*, c'est leur canal, à eux, c'est leur propriété ; et les îles du Cotentin dont nous venons de parler, ce sont les îles du Canal, *Channel Islands* : toujours le souvenir de l'ancien duché de Normandie, qui fut longtemps uni à la couronne d'Angleterre, après la conquête de ce pays par les Normands. Philippe-Auguste le fit rentrer dans le domaine de France ; mais l'archipel resta aux Anglais :

" Les souverains de la Grande-Bretagne, dit M. Reclus, ne possèdent pas les îles du Canal à titre de rois, mais en leur qualité prétendue de ducs de Normandie."

Sous la suzeraineté, sous l'autorité pure-

(1) I. Wisener, *Le Régent, l'abbé Dubois et les Anglais*, p. VI, et 411.

Les divers traités avec l'Angleterre sont toujours en double, un instrument latin pour la couronne d'Angleterre, un instrument français pour celle de France. Il est juste de dire que c'est dans l'instrument latin seul que le souverain anglais s'intitule roi de France: *Magnæ Britannicæ, Franciæ et Hiberniæ Rex*; dans l'instrument français le roi de France reprend ses droits et s'intitule *Roi Très-Chrétien de France et de Navarre*.

ment nominale des rois d'Angleterre, ces îles sont restées ce qu'elles étaient autrefois, avec leur autonomie parfaite, leur régime propre, leurs institutions, leur physionomie ; et il n'y a pas de pays au monde où s'épanouisse plus librement et plus au grand jour la fleur de l'ancienne féodalité :

“ Pour comprendre ce que furent les institutions de la Normandie féodale, dit M. Reclus, il faut étudier ce qui en reste à Guernesey et à Jersey : tandis que la mère patrie se transformait rapidement sous l'influence du milieu français, la Normandie insulaire, presque entièrement laissée à elle-même, maintenait religieusement toutes ses formes administratives.”

Et il ajoute une remarque qui ne peut manquer de frapper l'attention du lecteur canadien :

“ Les habitants des îles du Canal, dit-il, auxquels l'Angleterre a toujours eu la sagesse de laisser une part notable d'autonomie, ont été de tout temps les ardents défenseurs du gouvernement suzerain ⁽¹⁾.”

Cette péninsule du Cotentin ajoute évidemment beaucoup au développement des

(1) *Géographie universelle*, t. V, p. 652.

côtes normandes ; et ces côtes sont, pour la plupart, hérissées de rochers granitiques, minées par l'action de la marée, remplies d'écueils. Il y a, sans doute, d'admirables plages de bains de mer : Arromanches, Port-en-Bessin, Luc-sur-Mer, Lion-sur-Mer, Courseulles, Cabourg, Trouville, surtout. Mais aussi que de rivages dangereux, souvent inabordables ! que de pertes de vie, que d'affreux désastres sur ces récifs ! Voici, par exemple, à l'est du Cotentin, au fond du golfe de la Seine, les rochers du Calvados : n'est-ce pas là qu'alla se perdre autrefois l'un des vaisseaux de l'invincible Armada, cette flotte puissante que le roi d'Espagne Philippe II avait envoyée dans la Manche pour venger la mort de Marie Stuart et humilier l'arrogante Angleterre ? Une tempête ayant assailli les navires espagnols, l'un d'eux alla se briser sur les récifs du Calvados.⁽¹⁾

Elles sont généralement très bouleversées, ces eaux de la Manche "verte et grondeuse"⁽²⁾ ; dans ce couloir étroit les vents soufflent avec rage, la tempête règne en maîtresse ; et il y a

(1) Ce vaisseau s'appelait le *Salvador*. On écrit, paraît-il, *Çalvador*, puis, en enlevant la cédille, *Calvador*, puis *Calvados*. (*Le Correspondant* de 1888, t. II, p. 165).

(2) Mgr Touchet, dans le *Correspondant* de 1905, t. I, p. 226.

d'ailleurs des phénomènes tout particuliers de marée. M. Reclus donne de ces phénomènes une explication intéressante que nous aimons à reproduire ici :

“ L'étroit fossé de la Manche, dit-il, offre une si faible épaisseur d'eau, que mainte construction humaine, transportée dans cette mer, dresserait encore son faite au-dessus des flots.... Mais si petit qu'il soit en comparaison des océans, ce bras de l'Atlantique est un des bassins les plus remarquables par les phénomènes qui s'y accomplissent. . . . Le flot de marée qui s'élève et qui s'abaisse alternativement sur les rives de la Manche n'est pas dû à une seule impulsion : il provient à la fois d'une vague qui se propage directement de l'Atlantique par la bouche occidentale du détroit, et d'une autre vague qui, après avoir contourné les îles Britanniques, pénètre dans la Manche par le Pas-de-Calais. Ainsi se produisent une foule de phénomènes secondaires causés par l'entrecroisement des flots. Suivant l'heure et le lieu de la rencontre, les ondes sont exhaussées ou déprimées, le mouvement d'ascension et celui de descente sont allongés ou raccourcis ; l'étale intermédiaire est supprimée ou maintenue pendant des heures ; des courants locaux,

ramifications de ceux qui de part et d'autre sont entrés dans le Canal, se forment et se déforment, se déplacent et se renversent suivant les accidents du fond et les impulsions reçues par le flot du large. Chaque port a son hydrographie particulière, pour l'établissement de la marée, la hauteur et la durée du flux, la marche et la vitesse des courants. On comprend de quelle importance est l'étude de ces divers phénomènes dans les baies comme celle de la Seine, où la marée se redressant en "barre" ou "mascaret," remonte le fleuve, engloutissant les embarcations qui n'ont pas eu le temps de se garer ou que la main sûre du pilote n'a pas su faire bondir sur la crête écumeuse des lames (1)."

Voilà la mer que nos ancêtres venus du Cotentin ou de la Basse Normandie avaient constamment sous les yeux, voilà les côtes où ils avaient fait leur apprentissage de marins. Certes, ils avaient été formés à une rude école, ceux qui avaient eu à affronter chaque jour tant de dangers, dans ces ports de cabotage, sur ce littoral semé d'écueils, et sur cette mer difficile qui paraissait s'étudier à exercer leur habileté et leur énergie. Faut-il s'étonner de

(1) *Géographie universelle*, t. V, p. 56.

l'intrépidité avec laquelle ils entreprenaient la traversée de l'océan, souvent sur des vaisseaux où nous n'oserions pas nous risquer aujourd'hui ? Rendus au Canada, quelles privations, quelles fatigues et quels dangers étaient capables d'arrêter la marche de ces hommes courageux ? La navigation du Saint-Laurent et des Grands Lacs avait-elle quelque chose de redoutable pour ces preux aguerris contre tous les obstacles et tous les périls ?

Jean Nicolet était destiné, au Canada, à une carrière très mouvementée, où l'imprévu, le hasard, les dangers de toutes sortes devaient jouer un rôle considérable : il la parcourut gaiement, courageusement, sans broncher, ni faiblir ; il la couronna d'une manière vraiment héroïque. Lorsque nous le verrons plus tard exposer généreusement sa vie pour le bien de la Nouvelle-France, nous nous rappellerons qu'il appartenait à cette brave race normande élevée sur les bords de la Manche et préparée à tous les sacrifices pour l'accomplissement du devoir.

A quelques lieues de la pointe de la Hague, qui termine la péninsule du Cotentin, au fond d'une petite baie qui s'ouvre en face d'Albion, repose, au pied de la colline du

Roule, la ville de Cherbourg, l'un des cinq grands ports militaires de la France, place forte de premier ordre, et dont toutes les approches sont défendues par des redoutes. C'est là que naquit Nicolet, du mariage de Thomas Nicolet, messager ordinaire de Cherbourg à Paris, et de Marguerite Delamer (1).

A l'époque de Nicolet, Cherbourg était loin d'avoir l'importance qu'il a aujourd'hui (2). C'était une place secondaire, un port médiocre, ouvert aux incursions des ennemis de la France. Que de fois le Château de Cherbourg fut pris et saccagé par les Anglais !

Il est vrai que les rusés et braves Normands leur rendaient bien le change. Il y

(1) Il y a encore, paraît-il, beaucoup de Nicolet à Cherbourg, et dans les environs : à Hainneville, l'on en comptait, il y a une vingtaine d'années, pas moins de trente-sept familles. (*Revue Canadienne*, t. XXII, p. 71).

(2) Les travaux de la rade artificielle de Cherbourg furent commencés par Vauban en 1686, et n'ont été terminés qu'au siècle dernier. Bonaparte les visita en 1812 : " L'empereur, pour se rendre compte des travaux, voulut descendre au fond du port, et j'entends encore l'amiral Decrès lui dire en souriant : " Sire, vous avez quarante pieds d'eau sur la tête ! " L'œuvre est en effet gigantesque ; toutes les parois du grand bassin sont taillées à pic dans le roc vif. " (*Mémoires du comte de Rambuteau*, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 janvier 1905, p. 327.)

avait à Cherbourg deux ou trois corsaires qui faisaient de cela leur occupation habituelle. On cite surtout les exploits d'un capitaine Malésart, qui rappellent, à s'y méprendre, ceux de d'Ailleboust de Mantet, d'Hertel de Rouville et de M. de Portneuf dans les états de la Nouvelle-Angleterre, du temps de Frontenac.

“ Malésart, écrit un chroniqueur, débarqua à deux reprises différentes dans l'île d'Aurigny, pillà le pays et enleva tous les bestiaux, qu'il vint vendre ensuite triomphalement à Cherbourg. C'était une réponse vigoureuse à une tentative de descente sur la côte française, faite par les Anglais quelques mois auparavant (1). ”

On ne connaît pas la date précise de la naissance de Nicolet, et l'on n'a pas son acte de baptême, les registres de l'époque où il naquit n'existant plus (2). On sait seulement qu'il vint au Canada en 1618, au service de la compagnie marchande qui exploitait la traite des fourrures : or les fonctions qu'il était appelé à remplir comme interprète entre Français et

(1) *Le journal du Sire de Gouberville*, Introduction, p. 61.

(2) Henri Jouan, *Jean Nicolet*, dans la *Revue Canadienne*, t. XXII, p. 67.

Sauvages supposent qu'il était encore jeune. Il fallait être jeune, en effet, pour apprendre facilement les langues sauvages. Nicolas Marsolet, de Rouen, n'avait que douze ans lorsqu'il vint au Canada avec Champlain en 1613, pour y exercer, lui aussi, les fonctions d'interprète. Nicolet, cependant, devait être un peu plus âgé, car on l'envoya en mission diplomatique chez les Iroquois pas plus de deux ou trois ans après son arrivée au Canada.

On peut supposer qu'il avait vingt ans et naquit vers 1598. Après les longues et désastreuses guerres de religion, après les interminables luttes de la Ligue, la France venait d'entrer, par le traité de Vervins (1) et l'édit de Nantes (1598), dans une ère de paix, et Henri IV, qui avait fait abjuration de la foi protestante, s'occupait à procurer le bonheur de son peuple :

“ L'état du pays était lamentable, écrit M. de Beaurepaire, et, en pénétrant dans le Cotentin et dans le Bessin, la Réforme avait signalé son avènement par des pillages et des massacres auxquels, de leur côté, les catholi-

(3) Traité de paix entre Henri IV et Philippe II d'Espagne.

ques avaient répondu par des attentats du même genre (1).”

L'enfance de Nicolet dut donc se passer tranquillement au milieu des travaux réparateurs qui succèdent aux malheurs des guerres civiles.

Sa famille était sincèrement catholique : après avoir épousé toutes les passions et les entraînements de la Ligue, elle se réjouissait de l'abjuration du Roi et croyait assuré l'avenir religieux du pays.

Il s'en faut de beaucoup, cependant, que tout fût parfait dans l'Eglise de France. C'était la triste époque de la commende ; c'était le règne des abbés commendataires. Les abbayes —il y en avait une à Cherbourg—disposaient ordinairement du patronage d'un grand nombre de cures et favorisaient naturellement leurs amis. Gouberville, dans son journal, parle d'un “jeune curé de Cherbourg, qui était nouveau venu de Paris (2).” Les curés nommés par ces abbés commendataires, tout en jouissant des revenus de leurs bénéfices, se mettaient souvent peu en peine d'observer la résidence et de desservir eux-mêmes leurs paroisses.

(1) *Le journal de Gouberville*, Introduction, p. 79.

(2) *Journal de Gouberville*, p. 28.

siens. Ils les faisaient desservir par des vicaires, quand ils en trouvaient :

“ Quelquefois, dit un auteur, il ne se présentait pas de locataire ; alors le presbytère tombait en ruines. . . . Et les âmes des paroissiens, que devenaient-elles ?

“ Eh bien, ajoute-t-il, elles n'étaient pas aussi abandonnées qu'on pourrait le croire. Il y avait des Augustins à Barfleur, des Cordeliers à Valognes, des Dominicains à Coutances. En l'absence du curé et à défaut de vicaire, un de ces Religieux venait à Gouberville dire la messe le dimanche, un autre chantait vêpres et faisait un sermon. . . .

“ Ce fut sans doute à l'influence de ces excellents Religieux que la population du Cotentin dut en grande partie la vigueur avec laquelle elle repoussa le protestantisme, et défendit avec tant d'énergie ses antiques croyances contre les violences des nouveaux sectaires. . . .

“ Il y avait chez la population laïque, soit dans les campagnes, soit dans les villes, une foi très vive qui offrait des ressources immenses pour neutraliser les vices mêmes du sanctuaire. Le paysan du Cotentin, d'ailleurs, aimait ses moines, qui venaient suppléer au zèle

défaillant du clergé séculier, qui distribuaient aux pauvres le pain matériel, et s'empressaient de donner à tous le pain de la parole sainte. Un peuple qui a de la vénération pour ses Religieux et de l'attachement pour les asiles saints qui les abritent, n'est pas un peuple près de perdre la foi. Pour lui, chaque monastère recèle des trésors de grâces spirituelles où il peut puiser de quoi satisfaire abondamment aux besoins de son âme ; il sait qu'il en sortira toujours rassasié, apaisé et consolé (1).”

Nous avons tenu à faire cette citation, parce qu'elle explique la vénération que professait Jean Nicolet pour les Religieux, en général, et spécialement pour les Récollets et les Jésuites, qui desservaient de son temps la mission du Canada. C'est à eux, sans doute, non moins qu'à ses parents, qu'il se croyait redevable de l'éducation forte, virile et chrétienne dont il était pourvu. Qui sait si ce n'est pas d'eux, également, qu'il tenait la culture intellectuelle assez soignée qu'il avait reçue ?

Nicolet était bien doué ; il avait un heureux caractère et de belles facultés de cœur et d'esprit. L'un des Pères Jésuites de la mission

(1) *Le Correspondant* de 1880, t. IV, p. 199.

du Canada, le P. Vimont, a écrit sur lui, dans les *Relations*, (1) quelques notes biographiques, auxquelles nous ferons de nombreux emprunts : il en parle comme d'un jeune homme auquel les Pères s'étaient spécialement intéressés. Voici, par exemple, en quels termes il signale sa venue au Canada :

“ Il arriva en la Nouvelle-France l'an 1618. Son humeur et sa mémoire excellente firent espérer quelque chose de bon de lui.”

On aimerait à se faire une idée, au moins générale, de la physionomie de Nicolet. Voici ce qu'écrivit M. Reclus touchant les habitants du Cotentin et de la Basse Normandie :

“ Pour la race, la Basse Normandie se distingue quelque peu des pays voisins, car les conquérants s'y maintinrent à l'état pur plus longtemps que partout ailleurs. . . . Le dialecte local est celui de France qui présente le plus de mots d'origine tudesque : tel est le mot de *gault*, signifiant forêt : l'histoire parle, au seizième siècle, de la révolte des “ gautiers ” normands et manceaux. Le Bessin, le *littus saxonicum* des anciens chroniqueurs, est aussi, avec le Cotentin, la partie de la France qui présente le plus d'individus ayant le vieux

(1) *Relations des Jésuites*, 1643.

type normand : grands et forts, ils ont les cheveux d'un blond pâle, le visage allongé, les yeux d'un bleu clair (1) ”.

Un autre auteur nous fait pénétrer dans l'intérieur d'une de ces honnêtes familles normandes comme devait être celle de Thomas Nicolet, “ bourgeois de Cherbourg, ” et Marguerite Delamer :

“ La population, dit-il, répond à la nature du pays : nulle part elle n'a plus de santé, de vigueur, d'esprit d'ordre, d'intelligence. La vie de famille respire, aux environs de Caen et de Bayeux, une cordialité pleine de charmes. Les enfants sont traités avec douceur ; on n'abuse pas de leurs forces ; on les oblige à interrompre chaque jour leur travail de bonne heure. Dans les pays de montagnes, où la nature paraît distribuer d'une main avare l'existence à tout ce qu'elle produit, l'homme devient quelquefois dur pour ses enfants ; sur un sol fécond comme la Basse Normandie, il semble emprunter, au contraire, à la nature des dispositions bienveillantes.

“ La famille normande, dans cette région, est surtout intéressante à considérer le soir, durant l'hiver, au commencement de la veillée.

(1) *Géographie universelle*, t V, p. 663.

Les hommes sont revenus de leurs travaux ; les enfants ne sont pas encore couchés ; on s'installe autour d'une petite lampe dont la lumière est accrue à l'aide de globes de verre remplis d'eau. L'union la plus parfaite semble régner dans tous les cœurs. Presque toujours plusieurs familles se réunissent afin de diminuer les frais d'éclairage et de chauffage. Quelquefois, quand on travaille à de certaines dentelles d'une extrême délicatesse, on n'ose pas faire du feu, dans la crainte de la fumée, et l'on se rassemble alors dans les étables, où règne une douce température. Ces ateliers improvisés, au milieu des animaux qui ruminent ou qui dorment, ont un aspect original, qui demanderait pour être rendu le pinceau de Gérard Dow (1)."

Nous avons dit que le père de Jean Nicolet était "messenger ordinaire de Cherbourg à Paris." Il tenait un service régulier de voitures pour le transport des voyageurs et des marchandises, et faisait aussi le service des malles-postes. Souvent, sans doute, il s'absentait lui-même pour assurer le bon fonctionnement de ce service ; et alors que de fois il

(1) Malte-Brun, *Géographie universelle*, édition de 1855, t. II, p. 537.

(2)

était question de l'absent, dans les conversations de la famille, "à la veillée," au foyer domestique ! Mais à son retour, que de nouvelles, que de choses intéressantes n'avait-il pas à raconter lui-même à sa femme et à ses enfants !

Deux voies conduisaient de Cherbourg à Paris : la voie maritime et la voie de terre. De Cherbourg à Honfleur ou au Havre, c'est l'affaire de quelques heures, en bateau : au Havre, l'on est déjà presque à Paris :

" Paris, Rouen et le Havre, disait Bonaparte, ne font qu'une seule ville, dont la Seine est la grande rue. . . . (1)."

Nul doute que Thomas Nicolet prenait souvent cette voie maritime, si chère aux Normands, pour le transport direct des voyageurs et des marchandises de Cherbourg à Paris.

Cherbourg était un centre d'affaires pour toute la péninsule : c'était le marché où l'on allait s'approvisionner : on allait plaider à Valognes ; on allait régler les affaires ecclésiastiques à Coutances, résidence de l'évêque et du chapitre ; mais c'est à Cherbourg qu'on se rendait pour les affaires du commerce, et

(1) *Le Correspondant* de 1904, t. IV, p. 553.

c'est là aussi, généralement, qu'on prenait le bateau pour la capitale (1).

Mais comme "messenger ordinaire de Cherbourg à Paris," surtout pour le service des malles, c'est la voie de terre que prenait Nicolet ; et cette voie ne s'éloignait guère de la ligne que suit encore aujourd'hui le chemin de fer, passant par Valognes, Carentan, Bayeux, Caen, Lisieux, Bernay, Conches, Evreux, traversant ainsi tout ce pays de la Basse et Haute Normandie, si riche en souvenirs, si intéressant par les vestiges que l'on y trouve partout de l'ancienne occupation romaine.

A l'époque où Thomas Nicolet faisait ses voyages réguliers de Cherbourg à Paris, surtout à partir de 1608, il entendait parler du Canada partout dans les villes où il s'arrêtait. Champlain, à force d'énergie et de persévérance, venait de fonder une petite colonie à Québec, sur les rives du Saint-Laurent. Créer une Nouvelle-France en Amérique, tel était le but de ce grand homme ; et comme moyen, afin d'établir et de propager un courant d'émigration vers le Canada, il avait réussi à former une société de marchands qui avaient obtenu du roi le privilège exclusif de la traite des

(1) *Journal de Gouberville.*

fourrures, à condition de favoriser la colonisation dans ce pays nouveau.

L'entreprise de Champlain ouvrait une carrière non seulement aux colons sérieux qui voulaient se fixer au nouveau monde, mais à une foule de navigateurs, de commis, de négociants, sans compter la troupe des aventuriers qui reçurent au Canada le nom de coureurs de bois. Elle supposait aussi une autre classe d'hommes très utiles, qu'on a appelés interprètes ou truchements.

Pour réussir, en effet, soit à faire la traite avec les sauvages, soit à les évangéliser et à les façonner à la civilisation, soit à établir des colonies françaises au milieu d'eux, il fallait connaître leurs mœurs et leur langage. Voilà pourquoi Champlain, dès ses premiers voyages au Canada, emmena avec lui quelques jeunes Français, qui n'hésitèrent pas à affronter la vie des bois, à demeurer même plusieurs années parmi les sauvages, afin d'apprendre leur langue, et de se faire ainsi une carrière pleine de labeurs, avec l'espoir de s'en procurer une autre plus douce dans un avenir plus ou moins rapproché.

Transportons-nous maintenant à Cherbourg, sous l'humble toit de Thomas Nicolet,

et supposons que nous sommes à l'automne de 1616. C'est le soir, "à la veillée." La famille est nombreuse ; elle est réunie autour du foyer, et le père, de retour d'un de ses voyages, raconte à sa femme et à ses enfants ce qu'il vient d'apprendre du Canada. Champlain est en France : il est arrivé du Canada à Honfleur, le 10 septembre, avec deux des missionnaires de ce pays lointain, les Pères Denis Jamay et Joseph Le Caron ; et il voyage de Rouen à Paris pour stimuler le zèle des marchands en faveur de la colonie de la Nouvelle-France. Il n'épargne rien pour assurer le succès de son entreprise.

Ce qu'il lui faut, ce sont des colons de choix, des hommes de courage et de bonne volonté. Il lui faut aussi des jeunes gens capables d'apprendre les langues sauvages pour servir d'interprètes. A tous il promet un avenir solide, pourvu qu'ils entrent dans ses vues et celles des missionnaires : "amender ces pauvres peuples sauvages à la connaissance de Dieu (1)."

N'est-ce pas dans cette "veillée," ou dans une autre de ce genre qu'a dû se décider la vocation de Jean Nicolet pour le Canada ? Il

(1) *Œuvres de Champlain*, pag. inférieure, p. 555.

est l'aîné de la famille ; son frère cadet est au collège et se destine à l'état ecclésiastique (1) ; le troisième ne pense qu'au cabotage et à la vie de marin (2) : lui se sent toutes les dispositions voulues pour réussir dans la nouvelle carrière qui s'ouvre devant lui ; elle sourit à sa curiosité et à son courage. Les voyages, les privations, la vie des bois au milieu des sauvages, rien ne l'effraie. Avec la permission de ses parents, il fait offrir ses services à Champlain ; et celui-ci est heureux de s'attacher ce jeune homme si recommandable.

Nicolet ne partit cependant pour le Canada qu'en 1618. Au printemps de 1617, Champlain fit un court voyage à Québec, emmenant avec lui l'ancien colon de Port-Royal, Louis Hébert, avec sa famille, et le P. Le Caron ; puis il revint en France.

Plusieurs vaisseaux passèrent au Canada au printemps de 1618 ; et l'on ne sait au juste sur lequel monta Nicolet : mais il est probable que ce fut sur "le grand vaisseau" de la

(1) L'abbé Gilles Nicolet passa lui-même au Canada en 1635.

(2) Il s'appelait Pierre ; et l'on a aussi les noms de quatre autres frères et sœurs de Jean Nicolet : Roulland, Thomas, Perrette et Jeanne. (*Revue Canadienne*, t. XXII, p. 70.)

société des marchands, pour le service desquels Champlain l'avait engagé. Le commandant était Pontgravé, "homme complaisant et jovial, dit Sagard, qui avait toujours le petit mot en bouche pour rire." Champlain était aussi à bord, avec son beau-frère Eustache Boulé, qui était du même âge que Nicolet, et deux religieux de Saint-François.

Le navire fit voile le 24 mai, de Honfleur, "havre ordinaire de notre embarquement," dit Champlain, et entra à Tadoussac le 24 juin. Il avait été retardé plusieurs jours sur le grand banc de Terre-neuve, "où, en attendant le vent commode, écrit Champlain, nous fîmes pêche-rie de poisson, où il y avait un grand plaisir."

Nicolet passait au Canada avec l'intention de s'y fixer et d'en faire sa patrie d'adoption. Bien différent des coureurs de bois que nous avons signalés tout-à-l'heure, qui ne rêvaient qu'aventures, vivaient au jour le jour et donnaient bien souvent de mauvais exemples aux sauvages, il fut durant quinze ans un pionnier de la civilisation chrétienne et française au milieu d'eux ; puis, rentré dans la colonie canadienne, il se maria, continua durant sept années à rendre de précieux services à son pays, et mourut prématurément dans l'accom-

plissement d'un acte de dévouement héroïque :

“ Il nous a laissé, écrivait à cette occasion le P. Vimont, des exemples qui sont au-dessus de l'homme marié, tiennent de la vie apostolique, et laissent une envie aux plus fervents religieux de l'imiter.”

Magnifique éloge, et d'autant plus impartial que Nicolet n'était pas à l'emploi des Jésuites, qu'il était venu au Canada bien avant eux, du temps des Récollets, et ne devait leur estime et leur affection qu'au mérite de ses vertus, au bon exemple de sa vie, à l'accomplissement de tous ses devoirs de chrétien et de bon citoyen.

Pour apprécier comme il convient une carrière aussi utile et intéressante, jetons d'abord un coup d'œil sur ce que devait être le Canada lorsque Jean Nicolet y arriva en 1618.

CHAPITRE II

CE QU'ÉTAIT LE CANADA, A L'ARRIVÉE DE NICOLET

La vallée du Saint-Laurent.—Nos Sauvages du Canada.— Leur vocation au Christianisme.— Les Jésuites.— Guerres entre les Iroquois et les Algonquins.— Le peuple Huron.— Les Algonquins.— Traité franco-algonquin.— Ses conséquences.— Le Canada, à l'arrivée de Nicolet.

LES rives du Saint-Laurent, où Jacques Cartier avait trouvé, en 1535, plusieurs bourgades sauvages, éparses ça et là, entre autres Stadaconé, à Québec, et Hochelaga, à Montréal, sont aujourd'hui complètement désertes: toutes ces bourgades ont disparu, comme s'évanouissent nos bancs de neige, le printemps, aux rayons du soleil. Il n'y a plus d'habitations le long de notre grand fleuve. Seule la petite colonie française, au pied du rocher de Québec, éveille les échos de cette vaste solitude. Il y a là une population de cinquante à soixante colons, employés pour la plupart au service des traitants. Une seule famille s'occupe sérieusement de culture, la famille Hé-

bert, arrivée, comme nous l'avons vu, l'année précédente.

Cette colonie reconnaît l'autorité de Champlain, son fondateur, qui représente au Canada un vice-roi résidant en France. Ce vice-roi est aujourd'hui le premier prince du sang, Condé, prototype de tous les mécontents politiques, que Richelieu vient de faire enfermer à Vincennes : ce sera en 1620 le duc de Montmorency, puis en 1625 Henri de Lévi, duc de Ventadour.

La colonie canadienne a aussi ses chefs spirituels, les Récollets, arrivés en 1615. Leur église—la première église du pays—s'élève modestement au fond de l'anse du Cul-de-Sac.

Une épaisse forêt recouvre encore toute la vallée du Saint-Laurent, celles du Saguenay, du Saint-Maurice, de l'Ottawa et de tous les autres tributaires de notre grand fleuve.

Deux races de langues bien distinctes se disputent la suprématie dans cet immense empire : les Hurons-Iroquois et les Algonquins. Ce qui les différencie, surtout, à part la langue, c'est que les premiers sont sédentaires, et vivent au moins en partie de la culture du sol, tandis que les Algonquins sont absolument nomades et ne vivent que de chasse et de pêche.

Du reste tous ces peuples sont évidemment d'origine asiatique et appartiennent à la race jaune. Emigrés du centre de l'Asie à une époque très reculée et dans des circonstances qui sont restées un problème pour l'histoire, ils ont pu traverser facilement sur ce continent par la presqu'île du Kamphatka et le détroit de Behring, et ils errent depuis des siècles (1) dans les forêts de l'Amérique du Nord, sans aucun rapport avec les peuples civilisés, privés des ressources de l'industrie humaine, exposés aux rigueurs d'un climat inhospitalier, réduits à l'état sauvage.

Il s'en faut de beaucoup, cependant, qu'ils soient descendus à la condition abjecte et repoussante où les voyageurs ont trouvé certaines tribus de l'Afrique et de l'Océanie. Ce sont des peuplades intéressantes, en somme, celles qui habitent les forêts du Canada : elles n'ont pas perdu tout-à-fait le sens de l'honneur et de la responsabilité ; il y a encore parmi elles de la dignité, des mœurs, une certaine

(1) " Plongés dans les ténèbres depuis tant de mille ans. . . " (*Rel. des Jés.*, 1635, p. 3).—" Une façon de vie qu'ils ont menée depuis deux, trois et quatre mille ans. . . " (*Ibid.*, 1642, p. 33).—" Un lieu où le démon et la cruauté ont régné peut-être depuis le déluge. . . " (*Ibid.*, 1656, p. 2).

organisation sociale ; il y a souvent, chez certains individus, beaucoup d'esprit naturel, et quelquefois même, dans les chefs, du génie (1).

“ Ils ne sont pas tant sauvages, disait Champlain, qu'avec le temps et la fréquentation d'un peuple civilisé, ils ne puissent être rendus polis (2).”

Pour récompenser, sans doute, ce qu'il y a de bon parmi ces peuples, où les vertus naturelles sont loin d'être éteintes, la Providence leur a réservé une grâce de choix ; elle les a appelés à la connaissance de l'évangile : et c'est la France, cette messagère idéale du beau, du bon et du vrai dans le monde, qui leur apporte cette lumière. C'est de la France que leur viennent ces hommes admirables—comme l'histoire en compte peu,—Jacques Cartier et Champlain, véritables missionnaires laïques, qui préparent les voies aux missionnaires ecclésiastiques. Ceux-ci arrivent à leur tour : ce sont les religieux de Saint-François, d'abord, puis les Jésuites. Quelle élite de missionnaires ! On reste confondu en pensant

(1) Membertou, par exemple, chez les sauvages de l'Acadie, le Borgne de l'Île, chez les Algonquins, Garakontié, chez les Iroquois, le Rat, chez les Hurons, étaient vraiment des hommes de génie.

(2) *Œuvres de Champlain*, p. 483.

à la sainteté et au dévouement, comme aussi au talent et à la science des hommes apostoliques qui sont venus de France évangéliser les sauvages du Canada.

Il semble qu'il eût suffi, pour remplir efficacement cette mission, d'hommes ordinaires, animés d'un vrai zèle, munis de solides vertus : la Providence a voulu que les missionnaires de nos sauvages fussent non seulement des saints, chez qui on ne remarque aucune défaillance, mais des hommes de première valeur. Pour ne parler que des Jésuites, quels prêtres éminents que les Brébœuf, les Lalemant (Charles et Jérôme), les Le Jeune, les Ragueneau, les Dablon, les Chaumonot, les Lamberville ! Ces religieux joignaient à la plus haute vertu les talents et la science, et plusieurs—on peut le dire sans exagération—les capacités de véritables hommes d'État. Il suffit pour s'en convaincre de lire attentivement leurs lettres et leurs relations.

Ils se sont employés avec un zèle indomptable à la conversion de nos sauvages, et n'ont réussi, cependant, à former parmi eux, selon l'expression si juste de Marie de l'Incarnation, que “ des Eglises passagères (1) : ” tous ces peu-

(1) *Lettres de Marie de l'Incarnation*, édit. Richaudeau, t. I, p. 427, 430.

ples étaient destinés à disparaître ; il n'y en a plus que quelques débris çà et là. La Providence, toujours admirable, a voulu leur procurer abondamment, avant leur extinction comme peuples, la lumière de l'évangile.

Les hommes apostoliques dont nous venons de parler, outre la tâche d'évangéliser les sauvages, avaient à faire l'éducation religieuse de la colonie française. Il fallait établir sur des bases solides l'Eglise du Canada ; il fallait préparer les voies aux Montmorency-Laval et aux Saint-Vallier ; il fallait créer dans la Nouvelle-France une nation profondément chrétienne, solide dans la foi, invinciblement attachée à l'Eglise : et pour assurer la perfection d'une œuvre si importante, les instruments ne pouvaient être trop soigneusement choisis : la Providence envoya ici des ouvriers de premier ordre :

Tantæ molis erat *Canadensem* condere gentem !

Entre la race iroquoise et la race algonquine, il existait de profondes inimitiés, dont il est bien difficile de préciser la cause, ces peuples n'ayant ni écriture, ni documents, ni archives. D'après Nicolas Perrot, "les Iroquois se considéraient en quelque manière comme

les vassaux des Algonquins (1).” Ils avaient fini par secouer le joug ; et maintenant les deux peuples se disputaient la possession du pays. La guerre entre eux était à l'état permanent : tantôt c'étaient les Iroquois qui avaient le dessus, tantôt c'étaient les Algonquins.

A l'époque où Champlain pénétra pour la première fois (1603) dans la vallée du Saint-Laurent, les Algonquins y régnaient en maîtres : ils en avaient chassé les Iroquois, et ceux-ci étaient allés se fixer au sud du lac Ontario, dans cet immense domaine qui fait aujourd'hui partie de l'état de New-York, pays riche, admirablement propre à la culture. De leur nouveau pays, les Iroquois descendaient à tout instant, par le lac Champlain et la rivière Richelieu, faire des incursions dans la vallée du Saint-Laurent, pour se venger de leurs ennemis.

Leurs belles bourgades d'Hochelaga et de Stadaconé, qui existaient du temps de Jacques Cartier, avaient disparu (2) ; on n'en voyait

(1) *Mémoires sur les Mœurs, etc., des Sauvages de l'Amérique Septentrionale*, publiés en 1864 par le R. P. Tailhan, p. 9.

(2) Voir la belle dissertation de M. Faillon : *A quelle nation appartenaient les Sauvages que Jacques Cartier visita à Hochelaga et à Stadaconé*, dans son *Histoire de la colonie française*, t. I, p. 524.—*Œuvres de Champlain*, p. 391, note de M. Laverdière.

plus aucune trace : et le souvenir du mal que leur avaient fait les Algonquins réveillait sans cesse en eux d'effroyables sentiments de rage :

“ J'ai passé, disait un jour aux Trois-Rivières un capitaine Iroquois, auprès du lieu où les Algonquins nous ont maltraités et massacrés. . . . J'ai passé vite, ne voulant pas voir le sang répandu de mes gens, j'ai détourné ma vue de peur d'irriter ma tolère. . . . ”

“ Puis, frappant la terre et prêtant l'oreille, ajoute Marie de l'Incarnation, qui cite ce discours, il poursuivait, disant :

“ J'ai ouï la voix de mes ancêtres massacrés par les Algonquins . . . (1) ”.

C'est à la suite de ces massacres et de cette horrible guerre que le groupe huron, celui-là même dont faisait partie la bourgade Hochelega, se détacha complètement de la nation iroquoise proprement dite, et alla se fixer à l'est du grand lac auquel il donna son nom, dans la presqu'île située entre le lac Simcoë et la baie Georgienne. Ce groupe comprenait environ quarante mille âmes.

Ainsi s'était formée tout récemment, vers le milieu du seizième siècle, la nation huronne. Elle n'existait pas, comme nation à part, du

(1) *Lettres de Marie de l'Incarnation*, t. I, 249.

temps de Cartier, et elle devait disparaître, aussi comme telle, en 1649. Un siècle, à peine, d'existence indépendante : durée bien éphémère pour la vie d'un peuple !

Les Hurons, une fois installés dans leur péninsule, avaient fait alliance, en vue de leurs intérêts, avec leurs anciens ennemis, devenus leurs voisins, les Algonquins. Les Iroquois, irrités de cette alliance, leur vouèrent alors une haine implacable. Ils jurèrent de les détruire comme nation, et par des incursions incessantes sur leur territoire finirent par les en chasser complètement. Un certain nombre de Hurons se rallia de nouveau à la famille iroquoise ; le reste se dispersa de côté et d'autre, surtout près de Québec, où l'on en voit encore quelques débris.

La race algonquine avait donné naissance à une infinité de petits peuples, portant des noms différents, et parlant aussi des dialectes variés, mais qui se rattachaient pourtant à la même langue. Tous ces peuples, Montagnais, Abénakis, Micmacs, Outaouais, Nipisings, etc., étaient disséminés dans les forêts de l'Amérique du Nord : leur centre principal était la vallée de l'Ottawa ; leur capitale, l'île des Allumettes : mais ils s'étendaient aussi

dans le pays des grands lacs jusqu'aux Illinois, et de l'autre côté jusqu'au golfe Saint-Laurent, et même en deça du golfe, car les sauvages de l'Acadie, eux aussi, étaient d'origine algonquine.

Les Illinois eux-mêmes appartenaient à cette race : le P. Marquette le constata d'une manière certaine dans son voyage avec Joliet à la découverte du Mississipi. Rendu au pays de ces sauvages :

“ Leur langue, dit-il, tient de l'algonquir, de sorte que nous nous entendions très bien les uns les autres.”

Puis il ajoute un détail qui rappelle ce que dit Tacite des Allemands d'autrefois :

“ Qui dit Illinois, c'est comme qui dirait en leur langage les hommes ; comme si les autres sauvages, auprès d'eux, ne passaient que pour des bêtes : aussi faut-il avouer qu'ils ont un air d'humanité que nous n'avons pas remarqué dans les autres nations que nous avons vues sur notre route. . . . Ils sont belliqueux et se rendent redoutables aux peuples éloignés du sud et de l'ouest, où ils vont faire des esclaves, dont ils se servent pour trafiquer, les vendant chèrement à d'autres nations pour d'autres marchandises. . . .”

La race algonquine occupait donc comme une immense circonférence, au centre de laquelle se trouvaient englobés les Iroquois (1). Sa population était beaucoup plus considérable que celle des Iroquois ; et l'on aurait pu dire des Algonquins ce qu'écrivait Tacite des anciens Germains : *Numero gaudent*. Mais cette population algonquine manquait un peu de cohésion, d'esprit de corps (2). Les Iroquois étaient bien supérieurs à leurs rivaux en fait d'habileté, de ruse, de ressources guerrières :

“ J'estime, écrit quelque part le P. Le Caron, quoi qu'on dise de la cruauté et de la fierté de cette nation, qu'ils ont plus d'esprit, de raisonnement et de politique que les autres. . . . ”

Divisés en cinq Cantons bien distincts, ils formaient une Confédération, et savaient ordinairement s'unir à l'heure du danger. Dans la grande lutte des Anglais et des Français pour la possession de l'Amérique du Nord, ce petit peuple prétendu sauvage, et qui ne l'était réellement que sous certains rapports, joua un rôle important et souvent décisif.

Mais à l'époque de Champlain et de Ni-

(1) *Rel. des Jés.*, 1644, p. 102.

(2) *Mémoires de Nicolas Perrot*, p. 109.

colet, c'étaient les Algonquins qui étaient les maîtres dans la vallée du Saint-Laurent ; c'est avec eux qu'il fallait compter et s'entendre pour la traite des fourrures, puisque tous les pays de chasse étaient à eux : ils en avaient le monopole et ne le partageaient qu'avec les Hurons, avec qui ils avaient fait alliance.

Hurons et Algonquins descendaient tous les ans dans le bas du fleuve pour y rencontrer les vaisseaux français et faire le commerce des fourrures ; mais ils étaient sans cesse exposés, en route, aux embûches de leurs ennemis.

On comprend l'intérêt que portaient les Français à ces voyages annuels des sauvages : si les sauvages descendaient en grand nombre et avec une abondante cargaison de pelleteries, quelle bonne aubaine ! Mais s'ils étaient détournés en route, tout était perdu.

Ceux qui ont reproché au brave et honnête Champlain d'avoir fait cause commune avec les Algonquins et les Hurons contre les Iroquois, n'ont certainement pas compris la situation ; ils ont oublié que Jacques Cartier, en 1535, après avoir été tout d'abord si bien accueilli par les sauvages de Stadaconé, encourut ensuite leur disgrâce, en allant, malgré leurs remontrances, faire visite à une bourgade

avec laquelle ils commençaient déjà à être en mauvais termes, les Hurons d'Hochelaga. Aussi, lorsque cinq ans plus tard il revint au Canada, il ne crut pas prudent de stationner comme auparavant dans la rivière Saint-Charles ; il alla se fixer au Cap-Rouge : durant l'hiver, les sauvages rassemblés en grand nombre à Stadaconé lui causèrent de si sérieuses inquiétudes qu'il jugea à propos de déguerpir au printemps et de repasser en France.

Champlain ne voulut pas s'exposer aux mêmes ennuis. Il pensa que pour assurer l'avenir de la colonie canadienne et promouvoir les intérêts de la traite, il devait être en bons termes avec les sauvages ses voisins, ceux qui venaient le voir et lui témoignaient de la confiance, ceux qui aimaient à fréquenter les Français, ceux qui, d'ailleurs, paraissaient être les véritables maîtres du pays ; il jugea qu'il fallait nécessairement conclure avec eux une alliance offensive et défensive.

Cette alliance, d'ailleurs, ce n'est pas lui précisément qui en fut l'auteur : elle fut conclue à la cour de France, puis ratifiée en sa présence par les sauvages ; il ne fit que lui donner son concours et la cultiver avec soin. Laissons-

le raconter lui-même dans son langage si honnête et si sincère cet incident, qui a une grande importance dans nos annales. La scène se passe le 27 mai 1603 à Tadoussac, où Pontgravé et Champlain viennent d'arriver, ramenant de France deux sauvages que le dit Pontgravé y avait conduits les années précédentes. Mille Algonquins-Montagnais, environ, sont cabanés sur la Pointe-aux-Alouettes, autrement dite Saint-Mathieu, " au bas d'un petit coteau couronné de cyprès et de sapins."

" Nous fûmes, dit-il, trouver les sauvages à la Pointe-Saint-Mathieu, qui est à une lieue de Tadoussac, avec les deux sauvages que mena le sieur Dupont (Pontgravé), pour faire le rapport de ce qu'ils avaient vu en France, et de la bonne réception que leur avait faite le roi. Ayant mis pied à terre, nous fûmes à la cabane de leur grand Sagamo ⁽¹⁾, qui s'appelle Anadabijou, où nous le trouvâmes avec quelques quatre-vingts ou cent de ses compagnons, qui faisaient *tabagie* (qui veut dire festin) ⁽²⁾, lequel nous reçut fort bien selon la coutume

(1) Sagamo, en langue montagnaise, veut dire grand chef.

(2) Ils faisaient ce festin à l'occasion d'une victoire qu'ils venaient de remporter sur leurs ennemis.

du pays, et nous fit asseoir auprès de lui, et tous les sauvages rangés les uns auprès des autres, des deux côtés de la dite cabane.

“ L'un des sauvages que nous avions amenés commença à faire sa harangue de la bonne réception que leur avait faite le roi, et du bon traitement qu'ils avaient reçu en France, et qu'ils s'assurassent que Sa Majesté leur voulait du bien et désirait peupler leur terre, et faire paix avec leurs ennemis (qui sont les Iroquois), ou leur envoyer des forces pour les vaincre : en leur comptant aussi les beaux châteaux, palais, maisons et peuples qu'ils avaient vus, et notre façon de vivre. Il fut entendu avec un silence si grand qu'il ne se peut dire de plus.

“ Or, après qu'il eut achevé sa harangue, le dit grand sagamo Anadabijou, l'ayant attentivement ouï, commença à prendre du petun, et en donna au dit sieur de Pontgravé, de Saint-Malo, et à moi, et à quelques autres sagamos qui étaient auprès de lui (1).

“ Ayant bien petuné, il commença à faire sa harangue à tous, parlant posément, s'arrêtant quelquefois un peu, et puis reprenant la

(1) Tessouat, dit le Borgne de l'Ile, entre autres, était là.

parole en leur disant que véritablement ils devaient être fort contents d'avoir Sa Majesté pour grand ami. Ils répondirent tous d'une voix : *Ho, ho, ho*, qui veut dire *oui, oui*.

“ Lui, continuant toujours sa harangue, dit qu'il était fort aise que Sa Majesté peuplât leur terre, et fit la guerre à leurs ennemis ; qu'il n'y avait nation au monde à qui ils vou-lussent plus de bien qu'aux Français. Enfin il leur fit entendre à tous le bien et l'utilité qu'ils pouvaient recevoir de Sa Majesté.

“ Après qu'il eut achevé sa harangue, nous sortîmes de sa cabane, et eux commen-cèrent à faire leur tabagie ou festin. [¶] (1). ”

N'y a-t-il pas là tous les éléments d'un véritable traité ? Ces deux sauvages qui vien-nent de faire le voyage de France avec Pont-gravé étaient évidemment chargés par leurs compatriotes de faire au roi des propositions d'alliance offensive et défensive. Henri IV était entré dans leurs vues, et en considération des avantages que devait procurer aux Français l'amitié de ces sauvages, soit pour la traite, soit pour l'établissement de la colonie, il leur avait promis de les aider dans leurs guerres contre les Iroquois. Les plénipotentiaires

(1) *Œuvres de Champlain*, p. 70.

pour
le v

Mlle

e mati
ts a eu
e Marl
t une
mot, m
uil, et
it à la
és. Lu
sait de
onguet
lu:
Pourqu
eux so
e tant
harner
ces et l
re passé
er du p
aux ét
des rare
x passé?
ques et
et don
elle bā
droit id
es les c
e partou
ts à nos
it-il pas
e de gar
ont lég
Conservi
ce qui
e et tém
rés de c
origine.

N MUSEE HISTORIQUE

pourrait en faire un avec
le vieux manoir de
Longueuil.

Mlle M.-C. DAVELUY

Le matin, un de nos représentants a eu une courte entrevue avec Marie-Claire Daveluy, qui a raconté une histoire sur Catherine Longueuil, mère des barons de Longueuil, et qui s'intéresse grandement à la conservation de nos antiquités. Lui demandant ce qu'elle sait de la démolition du manoir de Longueuil, voici ce qu'elle a répondu :

Pourquoi songer à nous enlever ce vieux souvenir qui nous en rappelle tant d'autres; pourquoi tant s'efforcer à faire disparaître les restes et les derniers vestiges de notre passé; pourquoi enfin nous priver du plaisir de pouvoir montrer aux étrangers et aux passants des rares témoins de notre gloire passée? Il y a partout tant de ruines et d'antiquités qui se perdent, et dont on ne sait que faire; pourquoi elle bâtisse ne serait-elle pas un endroit idéal où s'entasseraient toutes les choses d'autrefois? On ne peut partout d'élever des monuments à nos grands hommes; ne serait-il pas plus pratique et plus sage de garder ceux qu'eux-mêmes nous ont légués?

Conservons donc jalousement ce qui peut nous rappeler le passé et témoigner en notre faveur devant ceux qui douteront de nos origines."

et le traité est ratifié par une assemblée de capitaine de Pontgravé et

conséquence de ce traité d'honneur et solennellement déclaré qu'il ne pourra jamais être envahi en pirates par eux. Ils y viennent et un de ceux qui occupent les Algonquins qui sont les alliés et dans toutes les parties; or leur grand Chef des Français :

dit-il, que Sa Majesté Il n'y a pas de nation qui ne veuille plus de bien

à l'égard du traité algonquin pas, en trois rencontres on concours aux Algonquins contre leurs ennemis. On montrera les vaisseaux des Français qu'au Sault-Saint-Louis, — c'est-à-dire à l'endroit

qui fut ainsi par Champlain, fut appelé Callières.

placé nous pouvons vous faire faire
 beaucoup d'argent sans quitter votre
 emploi. Ecrivez boîte postale 2708
 Montréal 151-8

HOMMES, GARÇONS DEMANDÉS

AIDE-PRESSEUR de pantalons. S'adresser à
 Eastern Fants Co., 1er étage. 324 ouest
 Notre-Dame. 166-8

AIDE mécanicien d'automobiles demandé
 immédiatement avec un peu d'expérience,
 jeunes homme préféré, parle les deux langues.
 Garage Chevalier, Colonia. 167-3

ARTICLES DE SPORT

Vendeur demandé pour le rayon articles de sport.
 Devra parler les deux langues et avoir de l'expérience.
 S'adresser au bureau du surintendant chez He
 Moran & Co. Limited. 166-2

ASSISTANT gérant pour Cie de four, avec très
 bonnes références. Ste-Catherine W. King's Hall B
 Chambre 414.

ASSORTISSEUR de jupes expérimenté, doit parler les deux langues.
 emploi permanent à la personne venue de
 lue. S'ad. à W.-C. Bland Limited, Office
 Dubrûle, en ville.

ATTENTION! N'oubliez pas, venez voir si vous
 voulez une licence de chauffeur, cours jour ou soir;
 leçon, \$1. Ste-Catherine Est. Chambre 27.

ATTENTION

Hommes demandés comme chauffeurs mécaniciens,
 \$5 à \$10 par jour, campagne, le meilleur
 entraînement des experts. Beau catalogue,
 Hemphill Automobile and Trade Schools, 128
 St-Laurent. Montréal. 163

BARBIER demandé pour samedi. Dorchester Ouest.

BARBIER demandé pour le samedi, position permanente.
 Mont D. Séguin. 2162 St-Hubert.

BARBIER demandé pour samedi, Lafontaine, près Iberville.

BARBIER demandé pour samedi, Mt-Royal E.

BARBIER demandé, garçon âgé 20 ans, place permanente, salaire \$26, tité au-dessus \$40.00. Pas d'autre première classe d'homme faire attention. S'adresser par télégramme, M. J. Bélanger, Témiskaming, C.

BARBIER demandé. 1162 St-Denis

BARBIER de 1ère classe, sobre, permanente, pour lundi, 1 pour samedi. 861 Mt-Royal Est.

BARBIER demandé, 563 Notre-Dame Ouest.

BARBIER demandé au No 1497 Dame Ouest.

BARBIER demandé pour samedi, salaire, 631 Demontigny.

BARBIER demandé pour samedi, 630 Ste-Catherine Est.

parole en leur disant devaient être fort content pour grand ami. Ils rivaient : *Ho, ho, ho*, qui venait

« Lui, continuant à dire dit qu'il était fort aise qu'ils leur terre, et fit la guerre qu'il n'y avait nation au monde qui fussent plus de bien que nous, il leur fit entendre à tort qu'ils pouvaient recevoir

« Après qu'il eut dit nous sortîmes de sa cabane, ils se mirent à faire leur tabagie

N'y a-t-il pas là tout un véritable traité? Ces deux hommes ne font que nous donner l'exemple de faire le voyage de la guerre, gravé étaient évidemment des compatriotes de faire alliance offensive et défensive. Il était entré dans leurs vues de profiter des avantages que devait leur offrir l'amitié de ces sauvages, soit pour l'établissement d'un commerce, soit pour avoir promis de les aider contre les Iroquois. L'

(1) Œuvres de Champlain,

reviennent au Canada, et le traité est ratifié solennellement dans une assemblée de capitaines sauvages en présence de Pontgravé et de Champlain.

Une admirable conséquence de ce traité conclu à la cour de France et solennellement ratifié à Tadoussac, c'est qu'il ne pourra jamais être dit que les Français ont envahi en pirates la vallée du Saint-Laurent. Ils y viennent et s'y fixent sur l'invitation de ceux qui occupent ce pays. Ce sont les Algonquins qui sont les maîtres dans cette vallée et dans toutes les forêts qui l'entourent : or leur grand Chef souhaite la bienvenue aux Français :

“ Je suis fort aise, dit-il, que Sa Majesté peuple nos terres... Il n'y a pas de nation au monde à qui nous voulons plus de bien qu'aux Français...”

Champlain fut fidèle au traité algonquin-français, et il n'hésita pas, en trois rencontres principales, à prêter son concours aux Algonquins et aux Hurons contre leurs ennemis. Puis, dès 1611, il fit monter les vaisseaux des traitants européens jusqu'au Sault-Saint-Louis, à la Place Royale (1)—c'est-à-dire à l'endroit

(1) Cet endroit, appelé ainsi par Champlain, fut nommé plus tard Pointe-à-Callières.

même qu'il avait choisi et fait défricher (1) pour le site d'une ville qui devait être un jour Montréal,—afin que les sauvages eussent moins loin à descendre, et surtout pour leur faire éviter les dangers qu'ils couraient toujours lorsqu'ils avaient à passer devant le Richelieu, la rivière des Iroquois.

“ L'affection et la confiance que lui témoignèrent, cette année (1611), tous les sauvages qui vinrent à la traite, écrit M. Laverdière, est une preuve frappante que la conduite qu'il avait tenue était en effet le vrai moyen de s'attacher ces nations, et par suite de les amener insensiblement à la connaissance de l'évangile et à la lumière de la civilisation (2).”

“ Les quelques coups d'arquebuse tirés par Champlain, écrit à son tour M. Sulte, produisirent l'effet désiré. Les maraudeurs s'abstinrent de reparaître sur le Saint-Laurent nombre d'années. On en profita pour faire des découvertes et étendre le nom français à trois cents lieues de Québec. Néanmoins, quarante ans après 1609, les Iroquois reprirent le dessus. Oui, mais à qui la faute ? Aux Hollandais qui fournirent des armes à feu aux

(1) *Œuvres de Champlain*, p. 392.

(2) *Notice biographique de Champlain*, p. XXXIV.

sauvages ; à la France qui laissa la colonie sans ressources (1).”

Telle était la situation de la Nouvelle-France en 1618, lorsque Nicolet y arriva. La petite colonie canadienne venait à peine de naître, et elle était dans un état très précaire, parce que la Compagnie de Rouen, préoccupée exclusivement du commerce des fourrures, ne faisait que le moins possible pour encourager le défrichement des forêts et la culture du sol. Mais elle avait pour chef un homme dévoué et éclairé, qui voulait à tout prix fonder en Amérique un immense empire français.

Champlain ne voyageait au Canada que depuis quinze ans, et déjà il avait remonté le cours de l'Ottawa, traversé le lac Nipissing, visité les lacs Huron, Simcoe et Ontario, une grande partie du Haut-Canada. Il était en excellents termes avec les sauvages qu'il avait rencontrés (2). Mais il voulait entretenir cette

(1) *Le pays des Grands Lacs*, dans le *Canada-français*, t. II, p. 79.

(2) Ils le traitaient avec la familiarité d'enfants pour leur père. Il en cite lui-même un exemple charmant, dans son voyage de 1613. A peine les Montagnais de Tadoussac eurent-ils connaissance de son arrivée, qu'ils coururent au devant de lui :

“ Quand ils furent dans notre vaisseau, dit-il, ils regardaient chacun au visage, et comme je ne paraissais

amitié, étendre encore ses relations, agrandir le champ de ses découvertes. Il avait besoin pour cela du concours des interprètes, et parmi eux Nicolet fut un des plus dévoués et des plus utiles.

N'allons pas croire, d'ailleurs, que les Iroquois étaient exclus de ses préoccupations civilisatrices. Il venait de donner une preuve du contraire en envoyant chez eux un des truchements les plus habiles que possédait alors la colonie, avec la mission de faire cesser, si possible, cette guerre fratricide qui décimait depuis des siècles ces pauvres nations sauvages.

Nous verrons bientôt Nicolet revêtu d'une mission semblable ; et cette fois, ce seront les Algonquins eux-mêmes qui, à la grande satisfaction de Champlain, chercheront à se rapprocher de leurs ennemis.

point, ils demandèrent où était M. de Champlain. On leur fit réponse que j'étais demeuré en France : ce que ne croyant pas du tout, il y eut un vieillard qui vint à moi, en un coin où je me promenais, ne désirant pas encore être connu ; et me prenant l'oreille, car il se doutait qui j'étais, il vit la cicatrice du coup de flèche que j'avais reçu à la défaite des Iroquois. Alors il s'écria, et tous les autres après lui, avec de grandes démonstrations de joie : " Tes gens sont au port de Tadoussac, qui t'attendent." (*Œuvres de Champlain*, p. 436.)

CHAPITRE III

QUÉBEC EN 1618

Québec en 1618. — Le jardin de l'Habitation. — Louis Hébert. — Deux Français tués par les Sauvages. — Leur procès. — Jugement de Champlain. — Les Récollets au Canada. — Le premier jubilé. — Nicolet et le P. Le Caron. — Le premier maître d'école du Canada.

A peine arrivé à Québec, à la fin de juin 1618, Nicolet dut se préparer à partir pour se rendre chez les sauvages :

“ On l'envoya, écrit le P. Vimont, hiverner chez les Algonquins de l'Île, pour apprendre leur langue.”

Les Hurons et les Algonquins descendaient à la traite vers le commencement de juillet : cette foire intéressante, avec son accompagnement obligé de festins et de jeux, durait plusieurs jours ; puis ils reprenaient le chemin de leur pays :

“ Ils partent comme une volée d'oiseaux (1), ” écrivait le P. Le Jeune.

Les missionnaires et les voyageurs, en général, qui voulaient monter au pays des

(1) *Rel. des Jés.*, 1633, p. 39.

sauvages, devaient profiter de l'occasion : elle ne se renouvelait ordinairement pas la même année. Ils devaient donc s'entendre avec eux et tâcher de se faire admettre dans leurs canots : ce qui n'était pas toujours aussi facile qu'on pourrait le croire.

En 1618, la traite eut lieu aux Trois-Rivières, et les Algonquins s'y trouvèrent en si grand nombre qu'on fut obligé d'envoyer chercher un supplément de marchandises au magasin de Québec (1). Les sauvages repartirent le 14 juillet : Nicolet fit route avec eux.

Il eut donc quelques jours à passer à Québec avant son départ pour le pays des Algonquins ; et ce ne fut probablement que le 5 juillet qu'il se mit en route avec Champlain, arrêtant une journée au Platon, et arrivant le 7 aux Trois-Rivières.

Quelles furent les impressions de notre jeune homme durant le court séjour qu'il fit à Québec ? Nous ne lui en supposons pas d'autres que celles de son bon maître, Champlain. Le fondateur de Québec n'était pas homme à se griser de vaines espérances ou de folles illusions ; il n'était pas de ceux dont parle Jules César, " qui croient volontiers que

(1) *Œuvres de Champlain*, p. 617.

les choses sont comme ils le désirent : *ferè libenter homines id, quod volunt, credunt* (1).” Champlain ne revoyait jamais Québec qu’avec des tressaillements de joie ; mais sa joie était rarement sans mélange ; presque toujours quelque incident fâcheux venait lui rappeler les difficultés de son entreprise.

En arrivant à Québec dans l’été de 1618, il n’a rien de plus pressé que de visiter les jardins qui entourent l’Habitation : tout lui sourit, plantes, légumes, arbres fruitiers ; ses vignes, surtout, qu’il a pris la peine d’apporter de France, s’acclimatent très bien et sont dans un état florissant. En haut, sur la colline, il admire les travaux de culture de son ami Hébert : ses champs, dont une partie sera un jour le jardin du Séminaire (2), regorgent de beaux blés qui ondoient au souffle de la brise :

(1) *De bello gallico*, lib. III.

(2) Nous avons dit ailleurs (*Henri de Bernières*, p. 123) à quel endroit était l’humble maison de Louis Hébert et de son gendre Guillaume Couillard. Ils la bâtirent sans doute le plus tôt possible après leur arrivée à Québec. Mais en attendant, où trouverent-ils un abri ? Il y a soixante ans, on voyait encore au coin de la rue Sainte-Anne, près de la Place d’Armes, un orme majestueux et très ancien : il fut abattu en 1846 :

“ C’est une tradition dans la famille Couillard, dit un chroniqueur, que ses ancêtres, en abordant à Québec, vers l’année 1617, dressèrent leurs tentes sous cet orme en attendant qu’ils pussent se préparer une autre demeure.” (*L’Abeille*, vol. VII, No. 4.)

“ Je visitai les lieux, dit-il, les labourages des terres, que je trouvai [ensemencées, et chargées, de beaux blés : les jardins, chargés de toutes sortes d'herbes, comme choux, raves, laitues, pourpiers, oseille, persil et autres herbes, citrouilles, concombres, melons, pois, fèves, et autres légumes, aussi beaux, et avancés, qu'en France ; ensemble, les vignes transportées, et plantées sur le lieu, déjà bien avancées ; bref, le tout s'augmentant, et accroissant, à la vue de l'œil : non qu'il en faille donner la louange, après Dieu, ni aux laboureurs, ni à l'engrais qu'on y ait mis, car on peut croire qu'il n'y en a pas beaucoup, mais à la bonté et valeur de la terre, qui de soi est naturellement bonne et fertile en toutes sortes de biens, ainsi que l'expérience le démontre : et pourrait-on y faire de l'augmentation et du profit, tant par le labourage d'icelle, culture, et plants d'arbres fruitiers, et vignes, qu'en nourriture et élevage de bestiaux et volatilles ordinaires en France. . . .”

Puis tout-à-coup un nuage traverse son esprit et assombrit ses pensées :

“ Mais ce qui contrarie ce beau dessein, ajoute-t-il, c'est le peu de zèle et d'affection que l'on a au bien et au service du Roi. . . (1).”

(1) *Œuvres de Champlain*, p. 616.

Pour les Français d'autrefois, le Roi, c'était la France, comme pour nous, catholiques, le Pape, c'est l'Église : *Ubi Petrus, ibi Ecclesia*. " Servir le Roi," c'était servir son pays ; et Champlain se désolait de voir que la Compagnie des marchands, toute entière aux profits de la traite, ne voulait rien faire pour le développement de la colonie.

Québec était fondé depuis dix ans, et il n'y avait encore qu'un seul colon sérieux, l'ancien apothicaire de Port-Royal, Louis Hébert. Mais quel homme d'énergie et de persévérance ! Saluons, en passant, ce noble père de l'agriculture canadienne, ce digne émule de Champlain. Ces deux hommes semblaient faits l'un pour l'autre, et conspirer ensemble pour le bien de la colonie. Tous deux s'appliquaient à en faire ressortir la valeur agricole : l'un apportait des vignes de France et cherchait à les acclimater dans son jardin de la Basse-Ville : l'autre faisait venir des pommiers de Normandie, et les transplantait sur le promontoire de Québec (1) ; bientôt

(1) Plus tard, la Vén. Marie de l'Incarnation, elle aussi, fera venir de France " des graines et des oignons de fleurs " pour son jardin : " Tout ici est sauvage, écrit-elle, les fleurs aussi bien que les hommes." (*Lettres de Marie de l'Incarnation*, t. II, p. 12).

son verger, dont il était fier, lui rapportait, au témoignage des *Relations*, “ de fort bons fruits (1).”

Ah ! si Champlain eût eu, dès le commencement, un grand nombre de colons comme Louis Hébert, la Nouvelle-France n'aurait pas végété si longtemps dans son berceau. Mais les marchands ne songeaient qu'aux intérêts de leur commerce.

Pour comble de malheur, un incident très grave venait de se produire, qui pouvait compromettre à jamais l'existence même de la colonie canadienne. Champlain l'apprit en arrivant à Québec, et en fut atterré.

Deux Français de l'Habitation, qui étaient partis l'automne précédent pour aller faire la chasse sur les grèves de Saint-Joachim, avaient disparu dans des circonstances tout-à-fait mystérieuses. Après beaucoup de recherches, on venait de découvrir qu'ils avaient été assassinés par deux sauvages ; et voici à quelle occasion :

Ces Algonquins-Montagnais dont nous avons parlé, qui se disaient amis des Français, ne se gênaient pas, lorsqu'ils venaient à Québec, de rôder autour du Château ou Habitation

(1) *Rel. des Jés.*, 1636, p. 45.

de la Basse-Ville ; ils y entraient même souvent, avec leur sans-gêne ordinaire. On les traitait généralement avec bienveillance, on causait avec eux ; mais quelquefois aussi on n'avait pas la patience de les endurer. Un jour, il y eut une vive altercation entre deux de ces sauvages et deux Français : ceux-ci, dans un moment de colère, se ruèrent sur leurs hôtes importuns, les abîmèrent de coups et les chassèrent de l'Habitation.

Nos deux sauvages jurèrent de se venger ; et ayant eu connaissance du départ de leurs agresseurs pour la chasse, ils les suivirent de loin, guettèrent le moment favorable, se lancèrent précipitamment sur eux et les assommèrent ; puis ils lièrent ensemble les deux cadavres, et les jetèrent à la rivière.

À leur grande surprise, leur crime avait eu un témoin, un Sauvage de leur nation, avec lequel ils eurent l'imprudence de se quereller, et qui les dénonça : et alors, grand émoi dans toute la population Montagnaise, irritation et colère bien justifiée dans la colonie canadienne. Les sauvages, effrayés, n'osent plus se montrer, comme à l'ordinaire, à Québec ; et les Français craignent avec raison qu'ils ne descendent pas de sitôt pour la traite des fourrures.

C'est de bonne heure, au printemps de 1618. Les Algonquins se réunissent en grand nombre aux Trois-Rivières dans le but de délibérer sur ce qu'ils ont à faire pour rentrer dans les bonnes grâces des Français. Ils décident qu'il faut envoyer une députation à Québec pour offrir des excuses et des présents ; les délégués se mettent en route, suivis de loin par toute une escorte guerrière, et les voilà qui se présentent devant l'Habitation française :

“ Ils arrivent, dit Sagard, chargés de présents et de compliments, avec des démonstrations de vraie amitié, pendant que leur armée fait halte à demi-lieue de là (1).”

Ils protestent que le meurtre des Français a été commis à leur insu ; ils le regrettent, et demandent qu'il n'en soit plus question, offrant en présents, suivant leurs coutumes, quantité de fourrures pour que la faute commise soit oubliée et effacée.

Beauchesne, le premier commis des Marchands, et la plupart des Français, n'écoutant tout d'abord que la voix de l'intérêt, se déclarent prêts à accepter les présents sans condition, et à absoudre les criminels ; mais l'honneur

(1) *Histoire du Canada*, p. 45.

de la France et de la religion est en cause : le P. Le Caron, présent à l'assemblée, s'en constitue le défenseur :

“ Non, non, s'écrie-t-il, il ne sera pas dit que nous vendons ainsi pour des pelleteries la vie et le sang des Chrétiens : ce serait autoriser tacitement le meurtre, et permettre aux sauvages de se venger sur nous et de nous maltraiter à la moindre fantaisie qui leur passera par la tête. Acceptons ces présents, si vous le voulez, mais que ce soit seulement en dépôt, et non comme satisfaction du crime. Que les assassins viennent ici faire acte de présence ; qu'ils viennent se soumettre à la justice française. Nous les traiterons avec bonté et leur pardonnerons leur crime, tout en réservant cependant le jugement définitif de cette grave affaire au chef de la colonie, M. de Champlain, qui doit arriver bientôt.”

Les paroles du supérieur de la mission sont accueillies avec faveur par tous les Français, puis transmises à la grande assemblée des sauvages, aux Trois-Rivières.

Après bien des hésitations, l'un des coupables se décide enfin à descendre à Québec, et à se livrer entre les mains de la justice. Il est accompagné de son père et de plusieurs des Anciens.

Arrivés à Québec, ils franchissent sur le pont-levis le fossé de quinze pieds de large qui entoure le Château, et sont admis dans l'Habitation française ; puis le pont se lève. C'est un moment solennel : tous les Français sont sous les armes, et font bonne garde : grand nombre de sauvages ont suivi le criminel et se sont répandus tout autour de l'Habitation, avec des attitudes menaçantes. Mais les Français leur en imposent par leur organisation militaire et la force de leur situation.

Le P. Le Caron, prenant la parole, reproche alors fortement au criminel sa lâcheté ; il rappelle à ceux qui l'accompagnent la bienveillance et l'amitié que les Français ont toujours témoignée à leur nation. M. de Champlain les a accompagnés dans plusieurs de leurs expéditions guerrières, il a exposé sa vie, il a même été blessé à leur service. Que dirait-il, lorsqu'il apprendra, à son arrivée prochaine, que ses bienfaits ont été payés par une si noire ingratitude ?

Les sauvages sont touchés jusqu'aux larmes ; le criminel se déclare prêt à subir la mort, si on l'exige ; son père et les Anciens le livrent au commis des marchands, le sieur Beauchesne, pour qu'il en fasse ce qu'il juge-ra à propos.

“ Les Français, dit le P. Le Caron, n'ont pas coutume de faire mourir personne, sans jugement préalable. Nous allons délibérer ensemble sur le sort que devra subir le criminel.”

On tient alors conseil, à part, et l'on arrive à cette conclusion que le coupable ayant reconnu sa faute et s'étant même livré volontairement entre les mains de la justice, on doit se déclarer satisfait, pour le moment, lui laisser la vie sauve, et le rendre à son père, à la charge pour celui-ci de le ramener à Québec, si Champlain l'exige, quand il aura à juger définitivement cette affaire. En attendant, les Algonquins devront laisser aux Français quelques-uns de leurs enfants en otages.

Ces otages furent donnés, séance tenante, et confiés aux Pères Récollets. Le P. Le Caron se chargea de leur éducation. C'étaient deux jeunes gens très intelligents, qui, au témoignage de Champlain, apprirent “ en moins de trois mois ” à lire et à écrire : “ ce qui fait juger, dit-il, que nos sauvages se peuvent rendre propres et dociles à l'érudition (1).”

En arrivant au Canada, dans l'été de

(1) *Œuvres de Champlain*, p. 614.

1618, Champlain fut informé de l'incident que nous venons de rapporter. Il en comprit immédiatement la gravité, et approuva en tous points la conduite du P. Le Caron dans le règlement provisoire de cette affaire. On ne pouvait en effet imprimer aux sauvages une trop grande horreur du crime qui avait été commis, afin de les tenir en respect : d'un autre côté, il fallait se montrer généreux à leur égard, pour ne pas les rebuter complètement.

Appelé à juger l'affaire en dernière instance, il le fit aux Trois-Rivières, où les sauvages descendirent pour la traite. Ces barbares lui ayant demandé de les assister dans une guerre qu'ils voulaient entreprendre contre leurs ennemis, il refusa de le faire pour le moment et leur reprocha vivement leur conduite :

“ Mais connaissant, dit-il, les sauvages gens sans raison, de peu d'accès, fort prompts à la vengeance ; sachant d'ailleurs que si on les pressait de faire justice du meurtre qui avait été commis, il n'y aurait nulle sûreté pour ceux qui se disposeraient à faire des découvertes parmi eux : le tout considéré, nous nous résolûmes de couler cette affaire

à l'amiable, et de passer les choses doucement... (1).”

En prenant cette sage résolution, Champlain songeait évidemment à ses interprètes, et spécialement au jeune Nicolet qui l'accompagnait, et qui se disposait à partir tout prochainement avec ces mêmes Algonquins qui venaient de se montrer si traîtres à l'égard des Français. Quelle “sûreté” y aurait-il eu pour ce brave jeune homme, dans le pays des sauvages, si l'on s'était appliqué à les exaspérer ?

D'un autre côté, on ne peut s'empêcher d'admirer le courage du jeune Normand, qui, après avoir été témoin des événements que nous venons de raconter, après avoir vu de près les sauvages et connu leur caractère haineux et vindicatif, ne craignait pas cependant de se confier à eux et d'aller s'enfoncer dans leurs forêts, afin d'apprendre leur langue et de se rendre utile à sa nouvelle patrie.

Ce sont des dévouements de ce genre qui réconfortent Champlain au milieu des difficultés de son entreprise. Il se sent encouragé d'ailleurs par les marques de confiance que son œuvre vient de recevoir à la fois de la cour de France et du Saint-Siège.

(1) *Oeuvres de Champlain*, p. 621.

C'est à sa demande que les Récollets sont venus ici en 1615 pour desservir la mission du Canada. Mais ils n'ont pu avoir tout d'abord de la cour de Rome qu'une permission verbale.

Au bout de trois ans, à la demande du roi de France, qui connaît leur zèle pour le bien de la colonie, et se rend compte de la possibilité de convertir les sauvages, le Saint-Siège se décide à établir la mission sur des bases plus solides. Il lui donne pour Préfet ou Commissaire le nonce de Paris, Bentivoglio ; et celui-ci adresse au P. Joseph Le Caron un Bref qui lui donne, ainsi qu'à tous les Religieux qu'il emploiera avec lui, les pouvoirs les plus amples et les plus authentiques. Ce Bref est le premier document donné au Canada au nom de la cour de Rome ; c'est le premier anneau de cette chaîne d'or qui unit étroitement notre Eglise canadienne au Siègne apostolique (1).

Il porte la date du 20 mars 1618, et fut

(1) Nous tenons à enregistrer avec soin, au fur et à mesure qu'ils se présentent, les faits relatifs à l'histoire de l'Eglise du Canada, appliquant à cette histoire le procédé de Salluste, qui écrivait " par morceaux " celle de son pays : *Res gestas populi romani carptim prescribere*.

apporté au P. Le Caron par le P. Dolbeau qui fit la traversée sur le vaisseau de Pontgravé en même temps que Champlain et Nicolet.

Avec ce Bref, le P. Le Caron reçoit des Lettres patentes de Louis XIII, qui confirment l'établissement des Récollets au Canada, au point de vue temporel, et leur assurent la protection royale contre toute tentative de vexations et d'ennuis de la part de la Compagnie des marchands ou de qui que ce soit (1).

Cette même année 1618, l'Église naissante du Canada célèbre son premier Jubilé :

“ Le P. Jean Dolbeau, (2) écrit Chrétien Leclerc, l'avait obtenu de Sa Sainteté Paul V durant le séjour qu'il avait fait en France. On en fit l'ouverture avec les cérémonies ordinaires dans la chapelle de Québec le 29 juillet 1618. Les Français s'y disposèrent avec toute la dévotion possible. Rien ne fut si édifiant que la piété avec laquelle on visita les

(1) *Des commencements de l'Église du Canada*, par M. l'abbé Verreau.

(2) Dolbeau est un des quatre Religieux Récollets venus au Canada en 1615. Les trois autres étaient les Pères Denis Jamay et Joseph Le Caron, et le Frère Pacifique Duplessis.

Stations que nos missionnaires (1) avaient préparées par de petites chapelles en forme de cabanes aux environs de Québec.

“ Les sauvages en étaient les spectateurs ; et, quoique sans discernement de foi, ils ne laissaient pas de faire extérieurement les mêmes cérémonies que les Français ; quelques-uns même, les plus avancés dans l’instruction religieuse, récitaient les prières, et chantaient avec nous de leur mieux. . . (2).”

D’après Chrétien Leclerc, Champlain avait hâté son retour des Trois-Rivières, pour prendre part aux exercices publics du Jubilé, avant de repasser en France.

Quant à Nicolet, il est certain qu’il ne put en suivre les exercices publics, puisqu’il partit des Trois-Rivières avec les sauvages le 14 juillet. Mais nous aimons à croire que le P. Le Caron lui procura la grâce de le faire privément avant son départ de Québec.

Que de sages conseils il reçut sans doute du supérieur de la mission durant les quelques jours qui précédèrent ce départ ! Au fond de l’anse du Cul-de-Sac, à l’extrémité du vaste

(1) C’étaient, en 1618, Le Caron, Dolbeau, Huet et Duplessis.

(2) *Premier Etablissement de la Foi dans la Nouvelle-France*, par le P. Chrétien Leclerc, t. I, p. 125.

jardin dont nous avons parlé et qui s'étendait à l'ouest de l'Habitation jusqu'au rivage, reposait, dans un lieu solitaire et tranquille, la chapelle de Québec; et tout près se trouvait l'humble couvent des Récollets: un peu plus loin, le jardin du P. Denis, ainsi appelé du P. Denis Jamay, qui l'avait commencé, et qui avait été le premier supérieur de la mission. Que de fois sans doute le jeune Nicolet, si pieux et si chrétien, alla s'agenouiller dans l'humble église du Cul-de-Sac! que de fois il alla demander aux bons Religieux, qu'il avait appris à vénérer dès son enfance, les conseils dont il avait besoin pour se conserver pur et bon dans les pays sauvages où il était envoyé, avec la perspective d'y rester peut-être bien longtemps sans secours religieux!

Le P. Charles Lalemant, écrivant un jour en France à son frère, le P. Jérôme, lui posait le cas de conscience suivant, au sujet des interprètes français qui demeuraient chez les nations sauvages:

“ Bien qu'il n'y ait point eu de Religieux en ces nations, disait-il, les marchands n'ont point laissé d'y envoyer des Français pour entretenir les sauvages et les amener tous les ans à la traite. Ces Français, par conséquent,

n'ont ouï la messe de toute l'année, ne se sont confessés ni communisés à Pâques, et vivent dans les occasions très grandes de pécher. On demande s'ils peuvent en conscience y aller de la sorte. Votre Révérence me fera plaisir de consulter quelqu'un de nos Pères pour en savoir la résolution et me l'écrire (1).”

C'est évidemment un cas de ce genre qui se présentait de suite à l'esprit si ouvert et si éclairé du P. Joseph Le Caron à propos de Jean Nicolet. Nous aimons à supposer que lorsqu'il connut les bonnes dispositions du jeune homme et sa détermination à poursuivre honnêtement sa carrière, il n'hésita pas à lui dire : “ Aime Dieu, et va ton chemin ”, tout en lui faisant les sages recommandations qu'il crut utile ou nécessaire de lui donner. Nous savons d'ailleurs avec quelle fidélité Nicolet suivit ces recommandations, et nous avons déjà cité le témoignage que rendait un jour de sa conduite édifiante un Père de la Compagnie de Jésus.

Le P. Le Caron, supérieur de la mission du Canada en 1618, avait tout ce qu'il fallait pour inspirer confiance au jeune Nicolet et s'en faire aimer : la science, l'expérience, la

(1) *Rel. des Jés.*, 1626, p. 3.

douceur et la vertu. Entre tous les missionnaires de cette époque héroïque, c'est sans contredit l'une des plus belles et des plus sympathiques figures. Illustre par sa naissance, " il avait eu l'honneur, étant au monde, dit Sagard, d'enseigner au roi (Louis XIII) lui-même les premiers rudiments de la foi. " Envoyé par ses supérieurs à la mission du Canada, il se dévoua avec un zèle incroyable à la conversion des sauvages : il s'appliqua à les connaître, et écrivit sur leurs mœurs et leurs usages des mémoires précieux. Il fut le premier à réduire les langues sauvages aux règles de la grammaire, et à composer leurs dictionnaires.

Il demeura attaché à l'Église du Canada tout le temps de la première mission des Récollets (1) ; il en fut le chef à deux reprises, et il l'était encore lorsque le Canada fut pris par les Anglais en 1629 ; puis, lorsque notre pays fut rendu à la France en 1632, et que les Récollets furent empêchés par des influences plus ou moins mystérieuses d'y revenir, il

(1) De 1615 à 1629. Leur deuxième mission commença en 1670. Les Religieux de Saint-François sont revenus à Québec pour la troisième fois le 29 septembre 1900.

éprouva tant de chagrin de ne pouvoir reprendre ses travaux apostoliques, qu'il en mourut :

“ Il mourut, dit l'abbé Ferland, plein de mérites et en odeur de sainteté, le 29 mars 1632. Il avait apporté en France des manuscrits sur le Canada ; ils furent malheureusement brûlés en Normandie.”

“ Le malheur a voulu, dit un chroniqueur, que la contagion l'ayant pris en confessant des séculiers au couvent de Sainte-Marguerite en Normandie, proche de Gisors, où il était supérieur, et quelques autres Pères en étant saisis également, tout a été brûlé et aucun papier n'a été réservé (1).”

... Habent sua fata libelli.

Le P. Joseph fut le premier missionnaire des Hurons, et visita à plusieurs reprises toutes leurs bourgades, prêchant avec zèle la foi de Jésus-Christ. Il baptisa un bon nombre d'enfants et de vieillards à l'article de la mort, mais fit peu de conversions :

“ On fait peu de véritables conversions parmi nos sauvages, écrivait-il ; le temps de

(1) *Mémoire pour les Récollets*, publié dans l'*Abeille*, t. VII, No. 29.

la grâce n'est pas encore arrivé...⁽¹⁾. Il semble que leurs péchés aient répandu dans leurs âmes un aveuglement et une insensibilité pour toutes sortes de religion, que les historiens ne remarquent point dans tous les autres peuples du monde."

"Tout ce qu'il put faire, dit Sagard, fut de les disposer à une vie plus honnête et civile...."

Il fit mieux pourtant que ne l'avoue Sagard : il prépara sûrement les voies au travail des Jésuites ; et lorsque ceux-ci pénétrèrent à leur tour dans le pays des Hurons, ils constatèrent bientôt que "le temps de la grâce était arrivé" pour ces pauvres peuples.

Voilà le saint missionnaire qui avait charge d'âmes dans la colonie de Québec lorsque Nicolet y arriva en 1618.

Un dernier trait achèvera d'esquisser cette noble figure : le P. Joseph a été le premier maître d'école du Canada. Il le fut d'abord à Québec, dans le premier couvent des Récollets, au pied de la colline ; il le fut ensuite à Tadoussac, où il se rendit dans l'automne de

(1) Le P. Le Jeune disait la même chose des Montagnais en 1634 : "L'heure de ce peuple n'est pas encore venue." (*Rel. des Jés.*, 1634, p. 77).

1618 pour passer l'hiver avec les Montagnais, et apprendre leur langue :

“ Je me suis occupé, dit-il, à tenir école ouverte dans notre maison de Tadoussac, afin d'y attirer les sauvages, et de les rendre sociables avec nous pour les accoutumer à nos façons de vivre. Si nous connaissions parfaitement leur langue, je ne sais quel profit l'on ne ferait pas avec ces peuples.

“ J'aurais eu, ajoute-t-il, un grand nombre d'enfants pour les instruire des mystères de notre sainte foi, si j'avais eu de quoi leur donner pour vivre. J'ai montré l'alphabet à quelques-uns qui commencent assez bien à lire et à écrire. M. Houel (1) vous pourra faire voir un exemple que je lui ai envoyé(2).”

Ah ! si l'on retrouvait jamais ces cahiers d'exercices écrits par nos anciens sauvages sous la dictée du premier maître d'école du Canada, quel intérêt n'auraient pas ces griffonnages dans une exposition scolaire !

(1) M. Houel, contrôleur général des salines de Brouage, grand ami de Champlain et bienfaiteur des Récollets du Canada. Le nom de la Rivière-Ouelle rappelle son souvenir.

(2) *Premier Etablissement de la Foi*, p. 135, Lettre du P. Le Caron à son Provincial de Paris.

Le P. Joseph Le Caron avait emmené avec lui à Tadoussac un jeune Français et quatre Sauvages des environs de Québec. Il est probable que Nicolet eût été heureux de partager le sort de ce jeune Français, et d'accompagner, lui aussi, le bon missionnaire. Avec les Montagnais de Tadoussac, il aurait pu apprendre l'algonquin. Mais le montagnais n'était qu'un dialecte de la langue algonquine (1). La véritable langue algonquine se parlait chez les Algonquins supérieurs de l'Ottawa, et spécialement à l'île des Allumettes. C'est donc là qu'on le dirigea pour apprendre cette langue dans sa perfection, et avec sa vraie prononciation, laquelle, d'après le P. Le Jeune, était " tout-à-fait gaie et gentille (2)."

D'ailleurs, l'île des Allumettes se trouvant sur la route ordinaire des sauvages qui descendaient chaque année à la traite, Nicolet pouvait y être d'un grand secours au point de vue des intérêts des marchands.

(1) *Rel. des Jés.*, 1636, p. 53.

(2) *Ibid.*, 1633, p. 8.

o
:
c
c
I
A
é

CHAPITRE IV

DEUX ANS A L'ILE DES ALLUMETTES

Des Trois-Rivières à l'île des Allumettes.—Les Portages. Canots d'écorce.—L'île des Allumettes.—Les Outaouais.—Droit de péage.—Tessouat.—L'adoption, chez les sauvages.—Festins.—Cabanes sauvages.—La vie des bois.—François Marguerie.—Nicolet apprend les langues sauvages.—Mission chez les Iroquois.

GHAMPLAIN était encore aux Trois-Rivières lorsque Nicolet en partit le 14 juillet avec "les Algonquins de l'île". Il ne manqua pas, sans doute, de leur faire de fortes recommandations à son sujet, tant pour le voyage, que pour son séjour dans leur pays; et comme il leur en imposait par son autorité, par sa bonté paternelle à leur égard, par les services qu'il leur avait déjà rendus en maintes occasions, et ceux qu'ils attendaient encore de lui dans l'avenir, ses recommandations durent épargner à notre jeune homme beaucoup d'ennuis et de mauvais traitements.

Le trajet des Trois-Rivières à l'île des Allumettes se faisait en canot d'écorce; il était long et pénible. On remontait le Saint-

Laurent, en cotoyant le rivage, jusqu'à la rivière des Prairies (1) ; puis on filait dans cette rivière jusqu'à l'Ottawa, considéré généralement à cette époque comme la continuation du Saint-Laurent (2), et l'on remontait l'Ottawa jusqu'à l'île des Allumettes, à travers une foule d'obstacles de tout genre.

C'était un voyage d'une centaine de lieues, où l'on avait à faire, à cause des rapides, beaucoup de portages. Chose digne de remarque, notre jeune Normand allait retrouver au Canada un usage oublié depuis longtemps dans son pays, mais bien connu de ses ancêtres. La pratique des portages n'était pas moins familière aux anciens Normands qu'à nos sauvages de l'Amérique. Eux aussi profitaient des nombreuses rivières qui arrosent le territoire de la France pour y lancer leurs embarcations ; ils s'aventuraient à travers les campagnes de la Neustrie et de la Bourgogne, affamés de butin et de pillage ; et, " lorsqu'un pont ou quelque autre obstacle arrêtait leur

(1) Ainsi appelée du nom de M. des Prairies, jeune homme " plein de courage " et natif de Saint-Malo, qui assista Champlain, en 1610, dans son combat contre les Iroquois, à quelque distance de Sorel. (*Rel. des Jés.*, 1640, p. 34.—*Oeuvres de Champlain*, p. 363).

(2) *Rel. des Jés.*, 1636, p. 70.

navigation, dit M. Augustin Thierry, les équipages tiraient leurs navires à sec, les démontraient, et les chariaient jusqu'à ce qu'ils eussent dépassé l'obstacle (1)."

Nos sauvages du Canada, lorsqu'ils arrivaient à quelque rapide qui les empêchait de naviguer, se jetaient à l'eau et traînaient à la main leur embarcation, marchant souvent sur des pierres tranchantes qui leur brisaient les pieds, ou bien, si le courant était trop fort, ils mettaient tout simplement leurs canots et leur bagage sur leurs épaules, et continuaient leur voyage à pied sur le rivage, à travers les taillis, jusqu'à ce qu'ils rencontrassent une eau plus tranquille.

Mais qu'étaient ces canots d'écorce ? Nous en trouvons la description dans un mémoire adressé en 1705 au comte de Pontchartrain et cité par le R. P. Tailhan (2) dans sa belle édition des mémoires de Nicolas Perrot :

(1) *Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands.*

(2) Le P. Tailhan a été deux ans au Canada, de 1858 à 1860. Il fut une année professeur de philosophie à l'Université Laval, membre de la faculté des Arts et du Conseil universitaire.

On lit à son sujet dans le magnifique ouvrage du général Ambert, *l'Héroïsme en soutane*, p. 55 :

“ Ces canots, dit l'auteur, sont faits d'écorces de bouleau proprement tendues sur des varangues de bois de cèdre bien légères et bien minces. Leur structure est presque semblable à celle des gondoles de Venise. Ils sont partagés en six, sept et huit places par des barres

“ Le P. Tailhan, de la Compagnie de Jésus, ancien missionnaire au Canada, avait désiré, lors de la guerre de 1870, être attaché au 7^e bataillon des mobiles de la Seine en qualité d'aumônier. Il y fut bien accueilli par tous, officiers et soldats. Son esprit et son courage exercèrent une séduction irrésistible.

“ Au combat de Buzenval, le P. Tailhan ayant perdu son bataillon se joignit aux mobiles de Seine-et-Marne, et courut au feu avec ce bataillon.

“ Le premier de tous, il fut atteint d'une balle qui lui fit une large blessure à la tête. Entouré par un grand nombre d'officiers et de soldats qui voulaient le faire conduire à l'ambulance, car le sang coulait à flots, le Jésuite répondit : “ Ce n'est rien. Une blessure à la tête “ n'empêche pas de marcher. Je resterai ici tant qu'un “ soldat pourra avoir besoin de mon ministère.”

“ La tête du prêtre fut entourée d'un mouchoir, bientôt rouge de sang, et l'on vit ce Jésuite demeurer sous le feu, allant aux blessés pour les secourir ou les bénir.

“ Ce dévouement faillit coûter la vie au P. Tailhan, car un érésypèle se déclara quelques jours après, qui mit ses jours en danger. Le Père fut mis à l'ordre du jour de l'armée.

“ Si nous étions peintre, ajoute le général Ambert, nous trouverions là le sujet d'un tableau que nous offririons aux R. P. Jésuites de la part des soldats reconnaissants.”

de bois légères, qui soutiennent et qui lient les deux bords du canot. . . . Comme une seule écorce ne peut pas faire un canot tout entier, celles qui le composent sont cousues avec des racines de sapin, plus liantes et plus blanches que l'ozier. On enduit les coutures d'une gomme que les sauvages tirent du sapin. Les sauvages, et leurs femmes surtout, excellent dans l'art de faire ces canots : peu de Français y réussissent. . . . (1)."

D'après M. de Galinée, les canots d'écorce avaient ordinairement vingt pieds de longueur et deux pieds de largeur. Celui qu'il avait acheté pour son voyage au lac Erié, lui avait coûté quatre-vingts livres :

" Il n'y a, dit-il, que les peuples de langue algonquine qui bâtissent bien ces canots. Les Iroquois se servent de toutes sortes d'écorce, hormis celle de bouleau, et bâtissent des canots mal faits et fort pesants, qui durent un mois au plus, tandis que ceux des Algonquins, étant renforcés, durent cinq ou six ans (2)."

On aimerait à savoir quelle était la rapi-

(1) *Mémoires de Perrot*, p. 297.

(2) *Voyage de MM. Dollier de Casson et de Galinée*, p. 6.

dité de ces embarcations. Écoutons d'abord ce que dit à ce sujet le P. Biard dans son langage si piquant et si original :

“ Le canot sauvage est si vite, à l'aviron, qu'à votre belle aise, de bon temps, vous ferez en un jour les trente et quarante lieues. Néanmoins on ne voit guère les sauvages postillonner ainsi, car leurs journées ne sont tout que beau passe-temps. Ils n'ont jamais hâte, bien divers de nous qui ne saurions jamais rien faire sans presse et oppresse, parce que notre désir nous tyrannise et bannit la paix de nos actions (1).”

Le P. Biard, sous prétexte de nous donner cette belle leçon de patience, a probablement exagéré la rapidité des canots sauvages. L'auteur du mémoire que nous avons cité tout-à-l'heure, en rabat un peu :

“ Un canot bien mené, dit-il, peut faire plus de quinze lieues par jour dans une eau dormante. Il en fait davantage en descendant le courant des rivières ; il en fait peu quand on monte contre le courant (2).”

C'est le P. Ragueneau qui nous donne peut-être l'idée la plus juste de ce qui se pra-

(1) *Rel. des Jés.*, 1611, p. 11.

(2) *Mémoires de Perrot*, p. 297.

tiquait ordinairement. Parlant des distances parcourues par quelques missionnaires avec les sauvages :

“ Je les mets, dit-il, à quinze lieues par jour, en descendant, à cause de la rapidité des eaux, et à sept ou huit lieues en montant (1).”

Le trajet des Trois-Rivières à l'île des Allumettes prenait donc douze à quinze jours ; et le P. Le Caron, qui l'avait parcouru lui-même, nous donne une idée des conditions dans lesquelles se faisait ce voyage :

“ Il serait difficile, écrit-il, de dire la lassitude que j'ai souffert, ayant été obligé d'avoir tout le long du jour l'aviron à la main et de ramer de toutes mes forces avec les sauvages. J'ai marché plus de cent fois dans les rivières sur des roches aiguës, qui me coupaient les pieds, dans la fange, dans les bois, où je portais le canot et mon petit équipage, afin d'éviter les rapides et des chutes d'eau épouvantables. Je ne dis rien du jeûne pénible qui nous désola, n'ayant qu'un peu de sagamité, composée d'eau et de farine de blé d'inde, qu'on nous donnait soir et matin en très petite quantité. . . (2).”

(1) *Rel. des Jés.*, 1658, p. 19.

(2) Chrétien Leclerc, *Premier Etablissement de la Foi*, p. 73.

Dans presque tous les récits de voyages, à cette époque, on trouve exprimée cette plainte, qu'il fallait à tout instant se jeter à l'eau et traîner l'embarcation pour lui faire passer les rapides, et que l'on se brisait les pieds sur " les roches aigües " du fond des rivières. C'est que les sauvages qui admettaient les Français dans leurs canots et ne le faisaient le plus souvent qu'à contre-cœur, ne leur permettaient pas ordinairement de garder leurs chaussures, de peur qu'ils ne vissent à salir ou à endommager ces frêles embarcations :

" Quand on va avec ces barbares, écrit le P. Le Jeune, il se faut bien donner de garde de porter tant soit peu de terre ou de sable dans leurs canots : les Pères y entrent nu-pieds, qu'il fasse froid ou chaud ; il faut en passer par là, à moins qu'on ne rencontre de bons sauvages qui nous laissent faire à notre mode. . . "

Ainsi, manier la rame ou l'aviron à cœur de jour, ou bien marcher dans l'eau en traînant péniblement son embarcation, ou bien encore la charger sur ses épaules, et la porter de longues distances sur le rivage à travers les bois et les rochers, rester des journées entières exposé au soleil, à la pluie, à toutes les intem-

péries des saisons, coucher à la belle étoile, n'avoir pour toute nourriture qu'un peu de bouillie matin et soir, tels étaient les agréments du premier voyage qu'entreprenait Nicolet avec les sauvages du Canada, voyage qui devait être suivi de tant d'autres du même genre.

Les accidents étaient fréquents : il fallait si peu de chose pour faire chavirer ces frêles embarcations ! Et puis le sauvage était si traître, de sa nature ! Avec lui, la vie des Français n'était-elle pas toujours en danger ? N'est-ce pas dans cette même rivière des Prairies, où navigue aujourd'hui Nicolet, que, quelques années plus tard, le bon Père Récollet Nicolas Viel, "tenu pour un grand homme de bien," dit le P. Le Jeune, se noiera, victime de la malice des Hurons ? Le souvenir de ce tragique événement est resté attaché à l'endroit qu'on appelle encore aujourd'hui Sault-au-Récollet.

Tout le long de ce trajet des Trois-Rivières à l'île des Allumettes, c'est le règne absolu de la nature, dans sa majestueuse simplicité : pas la moindre habitation humaine sur ces rivages ; rien pour les yeux que le monotone aspect des arbres de la forêt qui encadrent le fleuve, rien pour l'oreille que le

bruit des avirons, le chant des oiseaux ou les cris de quelque animal féroce.

Le sauvage, taciturne d'habitude, l'est encore davantage en voyageant : il parle le moins possible ; il tient les yeux sans cesse fixés sur le rivage, et l'oreille aux aguets. . . . Si quelque groupe d'Iroquois était caché là-bas dans les taillis, comme autrefois à Sorel, et sur les rives du lac Champlain ! Si ces ennemis furieux, qui lui en veulent à mort, allaient tomber inopinément sur son équipage !

Fort heureusement le voyage de Jean Nicolet eut lieu sans accident fâcheux. Mais lorsqu'on apprit à notre jeune Normand qu'il arrivait au terme de la route, son âme dut se sentir soulagée.

L'île des Allumettes se trouve dans le lac qui porte ce nom, au cours de la rivière Ottawa, bien en haut du site pittoresque où s'élève aujourd'hui la capitale du Dominion. Elle était, comme nous l'avons dit, le siège principal de la grande famille algonquine, le centre des sauvages de cette race qui avaient gardé le nom générique d'Algonquins, et que l'on appelait Outaouais ou Algonquins supérieurs, par opposition à ceux du Saguenay, qui étaient les Algonquins inférieurs ou Montagnais.

Il y a, sur les rives de l'Ottawa, en aval, un endroit qui s'appelle encore la Petite-Nation. C'est là que se trouvait, en effet, la petite nation des Algonquins (1), ainsi nommée par opposition à la grande qui habitait l'île des Allumettes et ses environs.

“ Cette île, dit Champlain, est forte de situation : car aux deux bouts d'icelle, et à l'endroit où la rivière se jette dans le lac, il y a des saults fâcheux, et l'âpreté d'iceux la rend forte. Les Algonquins s'y sont logés pour éviter les courses de leurs ennemis.”

C'était vraiment comme la forteresse de leur pays ; car ces sauvages n'étaient pas confinés dans l'île : ils occupaient tout le territoire circonvoisin ; et l'habitation du grand chef Tessouat lui-même n'était pas dans l'île, mais “ sur le bord du lac,” non loin du site où s'élève aujourd'hui la jolie petite ville de Pembroke.

C'est là que Champlain, dès 1613, avait planté une croix, pour prendre possession du pays au nom de la Religion et de la France :

“ Avant de partir, dit-il, je fis une croix de cèdre blanc, laquelle je plantai sur le bord

(1) *Rel. des Jés.*, 1635, p. 25.

du lac, en un lieu éminent, avec les armes de France, et je priaï les sauvages de la vouloir conserver, comme aussi celles qu'ils trouveraient le long des chemins où nous avions passé."

L'endroit, du reste, était délicieux. Champlain nous le représente tout garni d'arbres magnifiques, " de chênes, pins et ormeaux." Au milieu de cette végétation luxuriante, les cabanes des sauvages, " assez mal couvertes d'écorces d'arbres," devaient donner au voyageur une impression analogue à celle que l'on éprouve en voyant les huttes des fellahs au milieu des palmiers de la vallée du Nil.

Ce qui faisait surtout l'importance de l'île des Allumettes, pour les sauvages, c'était sa position dans la rivière Ottawa : elle commande en effet le passage sur cette grande route fluviale que suivaient d'ordinaire les Hurons et les autres sauvages d'en haut pour descendre au Saint-Laurent, afin d'être moins exposés aux attaques des Iroquois, qui infestaient le lac Ontario.

De même que le lac Champlain s'appelait le lac des Iroquois, et le Richelieu la rivière des Iroquois, parce que c'était la voie ordinaire que suivaient ces sauvages pour venir au

Canada, de même l'Ottawa s'appelait la rivière des Outaouais ou des Algonquins : c'était leur chemin, leur propriété, pour ainsi dire ; et, d'après Sagard, le P. Le Jeune et le P. Allouez, ils n'y laissaient passer que ceux qu'ils voulaient, et au temps qui leur convenait :

“ Les Outaouais, dit celui-ci, prétendent que la grande rivière leur appartient et qu'aucune nation n'y peut naviguer sans leur consentement (1).”

“ Ces peuples, dit Sagard, sont malicieux jusque là que de ne laisser passer par leurs terres, au temps de la traite, un ou deux canots seulement, mais veulent qu'ils s'attendent l'un l'autre, et passent tous à la fois pour avoir leurs blés et farines à meilleur prix, qu'ils les contraignent de traiter pour des pelleteries.”

“ Chose étrange, écrit à son tour le P. Le Jeune, quoique les Hurons soient dix contre un insulaire, ils ne passeront pas, si un seul insulaire s'y oppose, tant ils gardent étroitement les lois du pays (2).”

Les lois du pays... Notons bien cette expression du P. Le Jeune. Il y avait donc des lois, il y avait une espèce de code chez nos

(1) *Rel. des Jés.*, 1667, p. 17.

(2) *Ibid.*, 1636, p. 70.

(6)

sauvages du Canada. Ce code n'était pas écrit, sans doute, mais il était dans les mœurs, dans la tradition ; et sur certains points, du moins, il était irréfragable et sans appel.

Les Algonquins de l'île prétendaient même avoir le droit d'exiger un tribut de tous les canots qui montaient au lac Huron, ou qui en descendaient : c'était de leur part une véritable "extorsion (1)." On n'employait pas ordinairement la force, mais la ruse ; et souvent les Hurons, effrayés par les récits mensongers des Algonquins, abandonnaient à ceux-ci leurs pelleteries à très bas marché ; et les Algonquins descendaient ensuite seuls à la traite chez les Français (2).

Au sujet du droit de péage dont nous venons de parler, voici ce qu'écrit Nicolas Perrot :

"Entre la rivière Creuse et les Calumets il y a une grande île, appelée communément l'île du Borgne, autrement dite l'île des Allumettes. Elle est nommée île du Borgne, parce que le chef du village algonquin qui y était établi était borgne. Il y commandait

(1) *Ibid.*, 1636, p. 91.

(2) Ferland, *Histoire du Canada*, t. I, p. 263.—*Lettres de Marie de l'Incarnation*, t. II, p. 374.

quatre cents guerriers, qu'on regardait comme la terreur de toutes les nations, même de l'Iroquois.

“ Ce chef tirait un certain péage de tous ceux qui descendaient dans la colonie française, pour passer avec sa permission, sans laquelle il ne souffrait pas qu'on allât plus loin. Il fallait donc se soumettre à la lui demander en montant ou en descendant ; et pour l'aller trouver, on était obligé de prendre par le grand chenal, qui est vers le sud de l'île ; le petit chenal, bien plus court, est au nord.”

Nicolas Perrot raconte ensuite une aventure assez singulière qui arriva à un missionnaire de la Compagnie de Jésus. C'était en 1650. Ce missionnaire qui, d'après le P. Tailhan, n'était autre que le P. Ragueneau lui-même, conduisait à Québec les débris des missions huronnes anéanties l'année précédente par les Iroquois :

“ Quand les Hurons, dit-il, se virent au bout de l'île, ils voulurent passer suivant la coutume par le village, pour rendre au chef leur devoir et lui demander la permission de passer. Le Père leur fit entendre que le Français, étant le maître de la terre, n'était point obligé à cela, et leur persuada de

suivre le petit chenal. Le Borgne en fut bientôt averti, et envoya ses guerriers pour les faire venir tous au village ; et après leur avoir demandé la raison pourquoi ils avaient eu dessein de passer sans sa permission, ils s'excusèrent en disant que c'était le P. Ragueneau qui les en avait empêchés, et qui leur avait fait croire que le Français était le maître des nations. Le Borgne fit prendre le P. Ragueneau et le suspendit à un arbre par les aisselles, en lui disant que le Français n'était pas maître de son pays ; qu'il en était lui seul reconnu pour chef, et qu'on y était sous sa puissance ⁽¹⁾ .”

Tessouat, surnommé le Borgne de l'île, qui commandait à l'île des Allumettes lors de l'arrivée de Nicolet à cet endroit, était l'un des capitaines qui assistaient, en 1603, à la grande assemblée de la Pointe-aux-Alouettes. Champlain, qui l'avait bien connu, en cette occasion, le revit avec plaisir dans le voyage qu'il fit à l'île en 1613 ; et de son côté le “ bon vieux capitaine ”, comme il l'appelle, lui témoigna beaucoup d'estime ; il voulut même que son propre fils l'accompagnât dans son retour à Québec.

(1) *Mémoires de Nicolas Perrot*, p. 95 et 245.

Tessouat jouissait d'une grande considération parmi les siens : son île s'appelait l'île du Borgne ou l'île de Tessouat. C'était un homme de grands talents naturels :

“ Il était, dit un chroniqueur de l'époque, l'orateur de son siècle en ces contrées, et le mieux disant de son temps.”

Il avait toutes les qualités, mais aussi tous les défauts de sa race. Rien surtout n'égalait son orgueil. Tant que Champlain vécut, il se montra plein de déférence pour les Français ; mais ensuite les missionnaires eurent souvent à se plaindre de son mauvais vouloir.

Il se fit chrétien et fut baptisé solennellement à Montréal en 1643, quelques mois après la fondation de cette ville ; il reçut le nom de Paul de son parrain Paul de Maisonneuve. Malheureusement, on eut souvent à lui reprocher plus tard de graves désordres dans sa conduite ; il en vint même jusqu'à ne plus faire profession de christianisme, et fut un jour chassé de la mission de Sillery, comme apostat. Il eut cependant le bonheur de mourir très chrétiennement, en 1653, à un âge avancé.

Champlain n'avait pas manqué de lui recommander Nicolet ; et lorsque le jeune homme descendit chez les Algonquins de l'île, il se trouva en pays ami.

Mais il se trouvait tout de même en pays absolument sauvage, c'est-à-dire loin de toutes les douceurs du monde civilisé ; et “ il y demeura deux ans, dit le P. Vimont, tout-à-fait seul de Français, accompagnant les barbares dans leurs courses et voyages, avec des fatigues qui ne sont imaginables qu'à ceux qui les ont vues. Il passa plusieurs fois sept ou huit jours sans rien manger, ajoute le bon Père ; et il fut sept semaines entières sans autre nourriture qu'un peu d'écorce de bois.”

En arrivant à l'île, Nicolet avait dû, en effet, s'attacher à quelque famille, selon la coutume du pays, pour en partager la vie, les privations, les travaux, les courses, les misères. Il était comme l'enfant de la maison : s'il y avait de quoi manger, on lui donnait sa part ; quand il n'y avait plus rien, il faisait comme les autres, il allait demander à la forêt, aux lacs et aux rivières sa subsistance.

L'adoption était un usage très répandu chez nos sauvages du Canada, et qui leur fait beaucoup d'honneur. Quand un fils de famille venait à mourir, ses parents songeaient aussitôt à le *ressusciter*, à continuer, pour ainsi dire, son existence, en adoptant à sa place un étranger, à qui ils donnaient son nom et sur

lequel ils transportaient leur affection. Que de prisonniers de guerre, que de Français, surtout, durent à l'adoption de ne pas périr au milieu des souffrances ! C'est ainsi, par exemple, que le P. Jogues, lors de sa première captivité chez les Iroquois, ayant été adopté par une pauvre veuve, dut à cette circonstance de ne pas être massacré comme le bon et pieux René Goupil. C'est ainsi, également, que Guillaume Couture, son intrépide compagnon, adopté lui aussi dans une famille iroquoise, non seulement eut la vie sauve, mais devint chez ces barbares un personnage important.

Nicolet fut adopté de la même manière dans une famille algonquine. Mais le sort des Français chez les Iroquois, peuple sédentaire, vivant de la culture du sol, était meilleur que chez les Algonquins, dont la vie était entièrement nomade. Ceux-ci, après avoir épuisé, l'automne, le peu de blé ou de farine qu'ils avaient pu se procurer à la traite, partaient pour la chasse, hommes, femmes et enfants, et se répandaient dans les bois, emportant avec eux tout leur avoir, ustensiles de cuisine, canots, peaux pour se vêtir, écorces pour couvrir leurs cabanes.

On campait là où l'on avait quelque

espoir de trouver du gibier. Si le gibier était abondant, si l'on prenait beaucoup de castors, de porc-épics, d'élans, de caribous, d'originaux, on faisait bombance.

Voici la description que donne Champlain d'un festin chez les sauvages : les repas de famille étaient analogues :

“ Ils font leurs festins, dit-il, avec des chairs d'original, d'ours, de loups marins et castors, qui sont les viandes les plus ordinaires qu'ils ont, et du gibier en quantité. Ils avaient huit ou dix chaudières pleines de viandes, au milieu de la cabane : elles sont éloignées les unes des autres d'environ six pas, et chacune a son feu. Ils sont assis des deux côtés, avec chacun son écuelle d'écorce d'arbre : et lorsque la viande est cuite, il y en a un qui fait les partages à chacun dans les écuelles, où ils mangent fort salement ; car quand ils ont les mains grasses, ils les frottent à leurs cheveux ou bien au poil de leurs chiens, dont ils ont quantité pour la chasse.”

Inutile de dire, en effet, que nos sauvages n'avaient à leurs repas ni couteaux, ni fourchettes, ni cuillers, et mangeaient avec leurs doigts, absolument, du reste, comme les Mongols de nos jours :

“ Cuillers et fourchettes sont inconnues en Mongolie, dit un voyageur ; on mange tout bonnement avec ses doigts, et la politesse exige qu'on les essuie sur la robe de son voisin, comme pour lui marquer qu'on a trouvé le repas succulent (1).”

Pour les étrangers, nos sauvages avaient quelquefois des attentions toutes particulières. Le P. Le Jeune étant un jour entré pour dîner dans une cabane de Montagnais, à Sillery, la maîtresse du logis lui offrit une anguille fumée :

“ Le repas terminé, dit M. Ferland, il était fort embarrassé de ses mains, toutes couvertes d'huile. Un petit sauvage, avec qui il avait partagé l'anguille, lui suggéra un moyen en se plongeant les mains à plusieurs reprises dans sa chevelure touffue. Mais l'expédient ne convenant pas au Jésuite, il continuait à tenir les mains tendues, lorsque la maîtresse de la cabane lui donna une poignée de bois pourri, bien broyé, en l'invitant à s'en servir. C'était, chez les sauvages, la serviette d'honneur, réservée aux hôtes trop délicats pour

(1) *Au delà de la grande muraille de Chine*, dans le *Correspondant* de 1895, t. III, p. 714.

employer la chevelure ou le pan de manteau (1).”

Après les festins à outrance dont nous avons parlé, éclatait soudain la famine ; et alors il fallait aller chercher fortune ailleurs. Mais les sauvages, indolents et paresseux de leur nature, ne le faisaient qu'à la dernière extrémité. Souvent ils restaient longtemps sans manger ; et le pauvre Nicolet partageait leur sort.

Ils couchaient quelquefois “ à l'enseigne de la lune ”, selon l'expression du P. de Brébœuf. Mais ordinairement ils se faisaient une cabane, surtout pendant l'hiver. Quand la terre était couverte de quatre ou cinq pieds de neige, on creusait un grand trou : la cabane était à moitié faite. Les hommes se réservant les occupations nobles, c'est-à-dire la chasse et la pêche, c'étaient les femmes qui, condamnées par leur sexe aux durs travaux, allaient couper des perches, les plantaient dans la neige autour de l'excavation, puis les recouvraient d'écorces, de manière à ne laisser qu'une petite ouverture en haut pour la fumée.

Toujours comme en Mongolie : “ Comme

(1) *Histoire du Canada*, t. I, p. 254.

cheminée, dit le voyageur que nous avons cité plus haut, un trou creusé en terre, tandis qu'au sommet de la tente un autre trou laisse passer la fumée."

La cabane construite, on étendait par terre quelques branches de sapin pour s'y coucher, et l'on allumait un grand feu au milieu.

Le P. Le Jeune, qui s'astreignit avec un zèle vraiment héroïque à suivre tout un hiver un parti de Sauvages Montagnais, afin d'apprendre leur langue et de pouvoir ensuite les évangéliser, nous décrit les horreurs qu'il eut à endurer dans ces cabanes de la part de quatre ennemis ligués ensemble malgré leur opposition apparente : le froid, la chaleur, la fumée et les chiens ; puis il ajoute :

" Nous avons fait dans ces grands bois vingt-trois stations, tantôt dans des vallées fort profondes, puis sur des montagnes très élevées, quelquefois en pays plat, et toujours dans la neige. Nous avons trouvé quantité de torrents, quelques fleuves, plusieurs lacs et étangs, marchant sur la glace (1)."

Voilà la vie que mena Nicolet chez les Algonquins de l'île, durant deux hivers ; et nous pouvons assurer qu'il la mena gaiement

(1) *Rel. des Jés.*, 1634, p. 57.

et résolument, suivant partout dans leurs courses ses parents adoptifs.

Le Français se faisait vite à la vie des bois, et s'y montrait souvent plus vaillant que les sauvages eux-mêmes. Ceux-ci étaient rendus, épuisés, exténués de fatigues ; et le Français était encore alerte, vif, intarissable de gaieté, toujours prêt à marcher et à courir. Le Sauvage se reposait, et le Français attisait le feu de la cabane, faisait bouillir la marmite et se rendait utile de toutes manières à ses hôtes.

Le P. de Brébœuf en faisait un jour la remarque à propos du jeune Marguerie, de Rouen, qu'il avait vu à l'œuvre, et dont le courage intrépide avait provoqué son admiration. Ce brave Normand était allé, lui aussi, quelques années après Nicolet, hiverner chez les Algonquins de l'île :

“ Nous fûmes surpris d'étonnement, dit-il, de voir qu'un jeune homme comme lui, âgé de vingt à vingt-deux ans au plus, eût le courage de suivre les sauvages sur les glaces, dans les neiges et au travers des forêts, quarante jours continus, et l'espace de quelques trois cents lieues, portant, traînant et travaillant autant et plus que pas un de sa bande, car ces bar-

bares étant arrivés au gîte, lui faisaient faire leur chaudière, tandis qu'eux se chauffaient et se reposaient. . . . (1)."

Nous verrons plus tard le P. de Brébœuf rendre à Nicolet un témoignage semblable. François Marguerie, de Rouen, Jean Nicolet, de Cherbourg, quelles belles et nobles figures dans l'histoire des premiers temps de la colonie !

Au milieu de tant de distractions, de courses et d'agitations de toutes sortes, Nicolet s'appliqua à apprendre la langue algonquine et à la bien parler. Il apprit aussi celle des Hurons, qui n'était autre, au fond, que la langue iroquoise :

" Ces langues barbares sont difficiles, écrit Marie de l'Incarnation, qui, elle, les possédait si bien ; et pour s'y assujétir il faut des esprits constants (2)."

Il devint bientôt maître de ces deux idiomes, car la constance et l'application ne lui faisaient pas défaut.

Un Français instruit, comme Nicolet, qui était venu à bout d'apprendre parfaitement une langue sauvage, et d'en saisir tous les

(1) *Rel. des Jés.*, 1636, p. 135.

(2) *Lettres de Marie de l'Incarnation*, t. II, p. 361.

secrets, toutes les richesses, toutes les nuances, la réduisait à des règles grammaticales, et la parlait infiniment mieux que les sauvages eux-mêmes :

“ Nous avons, écrivait le P. Jérôme Lalemant au sujet des langues sauvages, tous les principes de ces langues parfaitement ajustés à ceux des langues grecque et latine (1).”

On raconte que le P. Chaumonot parlant un jour en présence des Iroquois assemblés à Onontagué, les émerveillait par la magnificence de son langage :

“ Pendant que le Père expliquait tout cela en détail, écrit un Français présent à l'assemblée, ce n'était qu'admiration et acclamations de tous ces peuples ravis de nous voir si versés dans leurs façons de faire (2).”

Après deux ans de séjour au milieu des Algonquins de l'île, Nicolet était devenu tellement un des leurs par la langue et par sa conformité à leur manière de vivre, il avait tellement su captiver leur confiance, qu'il fut résolu unanimement dans leurs Conseils, de l'élever au rang de capitaine et de le mettre à la tête d'une députation que l'on avait décidé

(1) *Rel. des Jés.*, 1660, p. 28.

(2) *Ibid.*, 1657, p. 17.

d'envoyer au pays des Iroquois pour traiter de la paix avec ces ennemis.

Malheureusement nous n'avons aucun détail sur le long voyage qu'il eut à faire en cette occasion, ayant à traverser toute la péninsule formée par l'Ottawa et le Saint-Laurent, jusqu'au lac Ontario, puis à naviguer sur ce lac, qu'il voyait probablement pour la première fois, jusqu'au pays des Iroquois. Tout ce que nous savons, c'est qu'il était accompagné de quatre cents guerriers Algonquins, qu'il négocia heureusement avec les Cinq Cantons l'affaire qu'on lui avait confiée, et que sa mission fut couronnée d'un plein succès.



CHAPITRE V

LES SAUVAGES CHEZ EUX.—VIE DE FAMILLE

Chaque tribu sauvage a son territoire.—Un épisode du voyage du P. Albanel à la Baie d'Hudson.—La vie de famille chez les sauvages.—Le divorce.—Patience des sauvages.—Ils aiment leurs enfants.—Défauts des sauvages.—L'hospitalité chez les sauvages.—Leur fierté.—Une leçon que reçoit d'eux le Père Le Jeune.

RIEN n'indique que Nicolet soit venu à Québec durant son séjour de deux ans chez les Algonquins de l'île des Allumettes ; il n'y descendit probablement qu'en 1620, après son voyage au pays des Iroquois. Puis, comme nous l'apprend le P. Vimont, " il alla demeurer huit ou neuf ans chez les Nipissiniens."

Mais avant de le suivre chez cette autre tribu de la grande famille algonquine, il semble qu'il n'est pas sans intérêt de se demander ce qu'étaient *les sauvages chez eux*, s'il y avait chez ces barbares une société domestique, un gouvernement, une religion. On appréciera d'autant mieux le mérite de Nicolet

que l'on connaîtra davantage le milieu où il consentit à vivre si longtemps pour se rendre utile à la colonie canadienne.

Et d'abord, le Sauvage avait-il réellement un pays à lui, une patrie, un territoire indépendant, bien délimité ?

On n'en saurait douter pour les Iroquois et les Hurons, peuples sédentaires et agricoles. Les territoires qu'ils occupaient sont bien connus ; ils y étaient attachés de cœur comme à leur patrie ; et cette patrie, ils eurent souvent à la défendre contre leurs ennemis : le cri de douleur des Hurons, lorsqu'ils furent chassés de leur péninsule par les Iroquois, a traversé les siècles. Et pourquoi cet acharnement des Iroquois contre les Hurons, sinon pour rattacher à leur nation ce rameau qui s'en était détaché et qui l'avait singulièrement affaiblie, sinon pour faire rentrer les Hurons dans la famille iroquoise. Ils auraient voulu qu'eux et les Hurons ne fissent plus "qu'un seul peuple" comme autrefois ⁽¹⁾. L'idée de nation, de patrie, de pays, était donc évidemment bien ancrée dans l'esprit de l'Iroquois.

Peut-on en dire autant des tribus nomades de race algonquine répandues dans l'Amérique

(1) *Lettres de Marie de l'Incarnation*, t. II, p. 72.

du Nord à partir du golfe Saint-Laurent jusqu'aux Grands Lacs, et bien au delà ? Nous n'hésitons pas à répondre dans l'affirmative. Chacun de ces peuples avait ses lacs, ses rivières, son territoire de chasse et de pêche : il en était jaloux, il y tenait comme à son bien, comme à sa propriété. Nous avons vu les Algonquins de l'île des Allumettes défendre avec énergie, même contre les Français, le passage de la rivière Ottawa, qu'ils prétendaient leur appartenir. Nous pourrions citer beaucoup d'autres exemples du soin jaloux avec lequel tous ces peuples soutenaient l'indépendance de leur territoire : nous n'en citerons qu'un seul ; mais il nous semble d'autant plus concluant qu'il regarde un peuple bien éloigné dans le nord, et censé, par conséquent, avoir conservé intacts toutes ses traditions.

Nous sommes au printemps de 1672. Le P. Albanel est en route pour la Baie d'Hudson avec seize sauvages Montagnais et trois Français : il a remonté le Saguenay et passé l'hiver à la tête du lac Saint-Jean ; mais dans l'automne, à la vue des dispositions malveillantes des sauvages qu'il rencontrait, il a cru devoir envoyer demander, à Québec, des passeports au gouverneur, à l'intendant et à l'évêque.

Ayant reçu ces passeports, il continue son chemin, et le voilà à la hauteur des terres, à Nemiskau. Tout-à-coup, il se voit arrêté dans sa marche :

“ Robe noire, lui dit un sauvage, espèce d'officier de douane, arrête ici ; il faut que notre Vieillard, maître de ce pays, sache ton arrivée : je m'en vais l'avertir.”

“ Ce n'est pas d'aujourd'hui, écrit le P. Albanel, que les sauvages, par une maxime de leur politique—ils avaient donc une politique—sont extrêmement réservés à donner passage par leurs rivières aux étrangers. Les rivières leur sont ce que sont aux Français leurs champs, dont ils tirent toute leur subsistance, soit pour la pêche et la chasse, soit pour le trafic.”

Le Vieillard, “ maître du pays,” résidait très loin, et il se montra d'ailleurs peu empressé de venir rencontrer le P. Albanel : il se fit cependant excuser, prétextant “ les vents contraires.” Ce n'est qu'au bout de trois jours que l'intrépide missionnaire le vit arriver et put entrer en négociations avec lui pour obtenir un permis de passer. Ces négociations, du reste, furent des plus agréables, grâce aux passeports dont il s'était muni. Le

P. Albanel profita de son entrevue avec le bon vieillard pour l'engager à envoyer ses gens trafiquer avec les Français sur les rives du Saint-Laurent ; puis après avoir offert les présents de rigueur en pareilles circonstances, il put continuer heureusement son voyage à la Baie d'Hudson (1).

Il est donc évident que ces peuples avaient leur territoire à eux, leurs lacs, leurs rivières, leur pays de chasse et de pêche. Nomades, ils l'étaient sans doute, comme leurs congénères des steppes asiatiques, mais pas à la manière des peuples pasteurs, dont parle l'Écriture, qui campaient tel soir à un endroit, et le quittaient le lendemain, avec leurs tentes, pour n'y plus revenir (2). Nos sauvages allaient faire la chasse et la pêche l'automne et l'hiver, emmenant avec eux toute leur famille, mais revenaient ordinairement passer le reste de l'année à l'endroit où ils avaient coutume de résider.

Leur pays, bien souvent, était triste et désolé, la nature s'y montrait ingrate envers ses habitants ; mais il était à eux, ils s'y étaient fixés, ils n'en connaissaient pas de

(1) *Rel. des Jés.*, 1672, p. 47.

(2) *Isaïe*, XXXVIII, 12.

meilleur, et ils l'aimaient, comme ces peuples de l'ancienne Germanie, dont parle Tacite, qui aimaient leur pays, tout pauvre et désolé qu'il était, parce que c'était leur patrie : *tristem cultu adspectuque, nisi si patria sit* (1).

Dans leurs misérables taudis, nos sauvages algonquins, comme les Iroquois et les Hurons dans leurs cabanes un peu plus confortables (2), menaient une véritable vie de famille ; la société domestique y était parfaitement organisée.

Ce qui fait la base de cette société, c'est le mariage. Or le mariage existait chez nos sauvages du Canada ; il se préparait et se célébrait sous les auspices des parents, avec l'accompagnement obligé d'une foule de présents, comme de nos jours ; et il était généralement un et permanent, sinon en droit, du moins en fait (3).

On a prétendu que " la polygamie simultanée était pratiquée par le plus grand nombre

(1) *De moribus Germanorum*, II.

(2) " L'on voyait (chez les Iroquois) des cabanes de menuiserie de six vingts pieds de long, et larges à proportion, dans chacune desquelles il y avait huit ou neuf familles." (*Lettres de Marie de l'Incarnation*, t. II, p. 331).

(3) *Mémoires de Nicolas Perrot*, p. 22.

des nations de la Nouvelle-France, et qu'elle était en vigueur dans le bassin du Saint-Laurent ⁽¹⁾.

Le P. Biard, qui a bien connu les sauvages de l'Acadie, et le P. Le Jeune, ceux du Canada, soutiennent absolument le contraire :

“ Selon la coutume du pays, écrit le P. Biard, ils peuvent avoir plusieurs femmes ; néanmoins la plupart de ceux que j'ai vus n'en ont qu'une (2).”

“ Ils peuvent prendre plusieurs femmes, dit le P. Le Jeune, cependant ils n'en ont qu'une ; j'ai ouï parler d'un seul qui en a deux : encore lui en fait-on un reproche (3).”

Trois ans plus tard, le P. Le Jeune, qui connaît encore mieux nos sauvages de la vallée du Saint-Laurent, ayant passé tout un hiver avec eux dans les bois, les ayant suivis à la chasse, ayant vécu de leur vie, habité leurs cabanes, confirme ce qu'il a déjà écrit de leur mariage :

“ Je trouve dans leur mariage, dit-il, deux choses qui me plaisent fort : l'une, qu'ils n'ont qu'une femme ; l'autre, qu'ils ne se marient

(1) *Ibid.*, p. 179, note du R. P. Tailhan.

(2) *Rel. des Jés.*, 1611, p. 13.

(3) *Ibid.*, 1632, p. 6.

point à leurs parents en ligne directe ou collatérale, pour éloignés qu'ils puissent être. Il y a d'ailleurs assez à y reprendre, ajoute-t-il, quand ce ne serait que le fréquent changement que les hommes font de leurs femmes, et les femmes de leurs maris (1).”

Sur ce point, la liberté de divorcer, de répudier leur femme pour en prendre une autre, les sauvages paraissent en effet très chatouilleux. Le lien conjugal était si opposé à leurs idées d'indépendance ! Un missionnaire déplore cette “liberté qu'ont toujours eue nos sauvages, et qu'ils voudraient bien retenir, d'avoir autant de femmes que bon leur semble, et de les quitter selon leur fantaisie. De toutes les lois chrétiennes que nous leur proposons, dit-il, il n'en est point qui leur semble si rude que celle qui défend la polygamie et qui ne permet pas qu'on rompe les liens d'un juste mariage. Comme ils haïssent extrêmement tout ce qui choque tant soit peu la liberté, ils ont de la peine à plier le cou sous un joug qu'il n'est pas licite de changer ni de quitter (2).”

(1) *Ibid.*, 1635, p. 34.—Le P. Albanel, parlant des sauvages qu'il a vus dans son voyage à la Baie d'Hudson: “La polygamie, dit-il, n'est pas ordinaire chez eux.” (*Ibid.*, 1672, p. 56.)

(2) *Rel. des Jés.*, 1644, p. 31.

Et cependant Nicolas Perrot constate qu'en fait le divorce était très rare, surtout lorsque les époux avaient des enfants :

“ Il y a des nations sauvages, dit-il, où l'on se marie pour vivre ensemble jusqu'à la mort. . . . Les Outaouais épousent leurs femmes pour vivre avec elles toute leur vie, à moins qu'une raison bien forte ne donne lieu au mari de la répudier. Car l'homme s'exposerait sans cela à être pillé, et à mille confusions. Il n'y a point d'indignités et d'affronts dont sa femme ne l'accablerait, et qu'elle ne soit en droit de lui faire, sans qu'il puisse s'y opposer, s'il ne veut devenir l'opprobre du village. . . .

“ Les Iroquois, les Loups, et quelques autres nations n'en usent pas envers leurs femmes comme les Outaouais ; il y en a cependant qui ne se quittent jamais, et qui s'aiment uniquement toute la vie : ce sont ceux qui ont eu des enfants ensemble, lesquels appartiennent, suivant la maxime des sauvages, à la mère. . . . Si le père quittait sa femme, les enfants qu'il en aurait eus ne manqueraient pas, quand ils seraient grands, de le traiter avec mépris et de l'accabler de reproches (1).”

Entrons maintenant avec le P. Le Jeune

(1) *Mémoires de Nicolas Perrot*, p. 22.

dans quelque cabane de nos sauvages du Canada, et laissant de côté tout ce qui peut choquer nos sens, la saleté, la pauvreté, et la lubricité, surtout en paroles⁽¹⁾, constatons avec lui la paix et le bon accord qui y règnent :

“ Ayant été fort longtemps, dit-il, dans une grande cabane de sauvages, où il y avait plusieurs hommes, femmes, enfants de toutes façons, je remarquai leur admirable patience. S'il y avait tant de familles ensemble en notre France, ce ne seraient que disputes, querelles et injures. Les mères ne s'impatientent point après leurs enfants ; elles ne savent ce que c'est que de jurer. Point de jalousie les uns envers les autres ; ils s'entraident et se secourent . . .

“ Les sauvages sont fort patients, ajoute le P. Le Jeune, mais l'ordre qu'ils gardent en tout les aide à conserver la paix dans leur ménage. Les femmes savent ce qu'elles doivent faire, et les hommes aussi ; et jamais l'un ne se mêle du métier de l'autre. Les hommes font le corps de leurs canots, les femmes cousent l'écorce avec de l'osier ; les hommes font le bois des raquettes, les femmes la tisserie ; les hommes vont à la chasse et

(1) *Rel. des Jés.*, 1634, p. 33.

tuent les animaux, les femmes les vont quérir, les écorchent et passent les peaux; ce sont elles qui vont quérir le bois qu'ils brûlent : bref, ils se moqueraient d'un homme qui, hors d'une grande nécessité, ferait quelque chose qui dût être fait par une femme."

Les familles algonquines, en général, avaient peu d'enfants. Ils étaient plus nombreux chez les Iroquois : lorsque les Français y allèrent fonder la colonie si éphémère de Gannentaa, ils aperçurent, en entrant dans la bourgade d'Onontagué, " les toits des cabanes chargés d'enfants (1)."

Tout sales, déguenillés, et couverts de vermine qu'ils étaient, ces pauvres petits étaient intéressants à voir : on ne remarquait généralement en eux aucune difformité naturelle : ils étaient pleins de vie et de santé :

" Ils sont bien éveillés et fort gentils," écrit le P. Le Jeune. " Ils nous donnent une singulière consolation par leur docilité," dit Marie de l'Incarnation.

L'attachement des sauvages pour leurs enfants est devenu proverbial. On sait avec quelle répugnance ils les laissaient aller au pensionnat des Ursulines, au collège des

(1) *Rel. des Jés.*, 1656, p. 12.

Jésuites, au séminaire de Mgr de Laval ; et les enfants sauvages ne pouvaient se faire à cette réclusion. La vie de famille leur était si naturelle ! Dans leurs cabanes, ils étaient laissés à eux-mêmes, abandonnés à leurs caprices et à leurs fantaisies : à peine les parents se permettaient-ils à leur égard de légères réprimandes :

“ Ils ne sauraient supporter qu'on châtie un enfant, quoi qu'il fasse, écrit le P. Le Jeune ; ils ne sauraient châtier, ni voir châtier un enfant.”

“ Il n'y a rien que ces peuples aient plus en horreur que la contrainte, écrit un autre missionnaire. Les enfants même ne la peuvent souffrir, et vivent à leur fantaisie dans la maison de leurs parents, sans crainte de réprimande ni de châtement.”

Ces enfants, en grandissant, montraient quelquefois d'admirables dispositions naturelles. Le P. Daniel, qui fut le premier directeur du collège des Jésuites, à Québec, nous parle quelque part d'un de ses élèves : c'était le fils d'un capitaine Huron, “ l'un des mieux disants de son pays, écrit-il, et par conséquent fort estimé.” Ce qu'il raconte du talent oratoire de cet écolier sauvage est vraiment étonnant :

“ Le fils, dit-il, était pour surpasser le père, car il avait une très rare éloquence naturelle. Le soir, comme je le faisais quelquefois discourir, il colorait son discours de figures, de prosopopées, sans avoir aucune étude ni avantage qu'une belle naissance. Il formait des dialogues fort naturels. Bref, il s'animait, en discourant, avec une telle grâce, une telle naïveté de langage, qu'il ravissait ses compagnons et moi avec eux.”

Le P. Daniel ajoute : “ Il était d'une humeur gaie, et se faisait aimer de tous ceux qui le connaissaient (1).”

Non seulement les parents avaient une tendresse extraordinaire pour leurs enfants, mais les affections de famille que ces enfants contractaient entre eux étaient admirables, et s'élevaient quelquefois jusqu'à l'héroïsme. Le P. Jérôme Lalemant nous en cite un exemple :

Deux jeunes frères Iroquois partant en guerre contre les Hurons s'étaient promis de ne jamais se séparer. Leur escouade ayant été mise en déroute par l'ennemi, l'un d'eux s'aperçoit que son frère a disparu ; il apprend qu'il a été fait prisonnier et emmené par les Hurons vers les Trois-Rivières. Alors il n'y

(1) *Rel. des Jés.*, 1637, p. 59.

peut tenir, et de lui-même court se livrer entre leurs mains. Il sait bien le sort qui l'attend ; il sera torturé, brûlé à petit feu ; mais il ne sera pas séparé de son frère et mourra avec lui.

Ces affections de famille, nos sauvages du Canada les entretenaient aussi, quoique à un moindre degré, pour leurs parents et leurs alliés, et même pour tous ceux de leur nation. Ils n'avaient rien à eux quand il s'agissait de secourir quelqu'un des leurs.

Ils n'avaient de haine que pour les ennemis de leur pays ; mais cette haine allait jusqu'à la rage : ils devenaient furieux au seul souvenir de leurs ennemis. Aucun mot ne peut exprimer l'esprit de vengeance qui les animait et leur cruauté envers les prisonniers de guerre.

La guerre seule soulevait chez eux de grandes passions ; mais elles étaient terribles et profondes : " Ils ont la guerre, écrit un jésuite, avant d'avoir des ennemis."

Menteurs, vindicatifs, gourmands, paresseux : voilà les qualificatifs dont se servent souvent à leur égard les chroniqueurs de l'époque :

" Ce sont les quatre vices, dit le P. Le Jeune, qui semblent être nés avec ces peuples fainéans et libertins au dernier point."

Un autre missionnaire parlant spécialement des Algonquins de l'île des Ailumettes :

“ Ils sont, dit-il, totalement adonnés à la lubricité.”

Et le P. de Brébœuf parlant des Hurons :

“C'est un peuple, dit-il, brutal et sensuel ;”
et il écrit à maintes reprises : “ Huron et larron ne sont qu'un.” Il paraît que ces sauvages volaient même avec leurs pieds :

“ Je dirai en passant, écrit le P. de Brébeuf, que les sauvages Montagnais ne sont point larrons : l'entrée leur est libre dans les demeures des Français, parce qu'ils ont la main sûre ; mais pour les Hurons, si on avait autant d'yeux qu'ils ont de doigts aux mains, encore ne les empêcherait-on pas de dérober, car ils dérobent avec les pieds. Ils font profession de ce métier (1).”

Champlain, qui connaissait si bien les bonnes qualités comme les vices de nos sauvages, écrit à leur sujet :

“ Je crois qu'ils ne savent ce que c'est que d'adorer et prier Dieu, et vivent la plupart comme des bêtes brutes.... Ils ont une méchanceté en eux, qui est d'user de vengeance, et d'être grands menteurs, gens en qui il ne fait

(1) *Rel. des Jés.*, 1634, p. 31.

pas trop bon s'assurer, sinon qu'avec raison et la force à la main ; ils promettent assez, et tiennent peu. . . (1).”

Il y avait donc assez de mal à dire de nos sauvages, pour qu'il fût à propos de rappeler leurs bonnes qualités. La vie de famille chez eux, surtout, offrait des traits vraiment surprenants¹ de calme, de douceur et d'union. Nous avons parlé de l'adoption, telle qu'ils la pratiquaient. Pour compléter le tableau, il faudrait dire un mot de l'hospitalité, qui était si en honneur parmi eux : nous ne croyons mieux faire que de citer ici une page de Nicolas Perrot :

“ L'hospitalité qu'ils exercent, dit-il, surpasse tout ce qui se voit communément chez les Européens. Quand quelque étranger la leur demande, fût-il un inconnu, on ne peut être mieux reçu qu'il l'est. C'est de leur part un accueil des plus aimables ; ils vont même jusqu'à s'épuiser pour régaler ceux qu'ils reçoivent. Un étranger n'est pas plutôt arrivé, qu'on le fait seoir sur une natte des plus propres pour se défatiguer. On lui déchausse ses souliers et ses bas, et on graisse ses pieds et ses jambes. . . ”

(1) *Œuvres de Champlain*, p. 13.

Nicolas Perrot parle ensuite du bain de vapeur qui était ordinairement offert à cet hôte ; puis il ajoute :

“ La chaudière est au feu pour le faire manger à la sortie des sueurs ; et si la cabane où il est logé n'est pas bien approvisionnée de vivres, on en cherche de meilleurs dans tout le village. Je parle du meilleur grain et de la plus excellente viande qui peut se trouver. . . .

“ Pendant que l'hôte mange, tous les considérables du pays viennent lui rendre visite. S'il est couvert d'étoffes, on lui ôte ses hardes, et on lui en donne de pelletteries, des plus belles et des plus estimées, pour l'habiller de pied en cap. Il est invité dans tous les festins qui se font dans le village, et dans la conversation on s'informe de lui des nouvelles de son pays. . . .

“ Il n'y a qu'un seul de toute l'assemblée qui entretient cet étranger ; tous les autres observent le silence avec réserve et modestie.

“ Quand il témoigne vouloir s'en retourner, l'hôte qui l'a reçu fait son paquet et lui donne ce qu'il y a de meilleur en la cabane, soit en pelletteries, ou marchandises, ou vivres qui peuvent lui être nécessaires pour son voyage. Quoique cette générosité soit sur-

prenante, il faut avouer que l'orgueil en est plutôt le motif que la charité. On les entend se vanter sans cesse de l'agréable manière avec laquelle ils reçoivent leurs hôtes, et du bien qu'ils leur font. . . .”

Ce que dit ici Nicolas Perrot explique bien des choses : il y avait toujours dans l'hospitalité offerte si volontiers aux étrangers par les sauvages quelque arrière-pensée d'orgueil ou d'intérêt, et surtout beaucoup de fierté nationale.

Chose étrange, en effet, ces Barbares si pauvres, si dénués de tout, si arriérés, si peu élevés dans l'échelle de la civilisation, méprisaient profondément les Français. Fiers de leur liberté et de leur indépendance, ils nous traitaient d'esclaves, ils se croyaient bien supérieurs à nous en fait d'esprit et d'intelligence :

“ Tu n'es qu'un ignorant, disaient-ils un jour au P. Le Jeune ; tais-toi ; tu n'as pas d'esprit (1).”

Ils étaient fiers de leur nourriture, et du gibier qui abondait, au moins de temps en temps, dans leurs cabanes :

“ Notre pays est rempli de poisson et de venaison, disaient-ils aux Français ; on ne voit

(1) *Rel. des Jés.*, 1634, p. 25.

que cerfs, élans et castors ; quittez ces puants pourceaux qui courent ici parmi vos habitants, et qui ne mangent que des saletés, et venez manger de bonnes viandes avec nous... (1).”

“ Ce sont de vrais gueux, écrivait un jour le P. Charles Lalemant, et néanmoins ils sont superbes au possible. Ils estiment que les Français n'ont point d'esprit au prix d'eux (2).”

Et le P. Biard :

“ Ils sont fort aises quand ils peuvent avoir occasion de nous mépriser. . . Nonobstant leur si grand manque de police, de puissance, de lettres, d'art et de richesses, ils tiennent d'eux-mêmes un si grand compte, qu'ils nous en déprisent, se magnifiant par dessus nous (3).”

Ce qui faisait leur force par rapport aux Européens, et leur bonheur, au moins relatif, au sein de leur famille, c'est le calme imperturbable avec lequel ils voyaient arriver les divers événements de la vie, et cela en toute occasion, excepté celle de la guerre. Par ce calme, par cette patience inaltérable, ils se montraient vraiment supérieurs à nous. Voy-

(1) *Lettres de Marie de l'Incarnation*, t. I, p. 251.

(2) *Rel. des Jés.*, 1626, p. 3.

(3) *Ibid.*, 1611, p. 9.

aient-ils un Français s'impatienter, se mettre en colère :

“ Il n'a point d'esprit, il se fâche, ” disaient-ils.

Ce n'était en aucune façon fatalisme de leur part, c'était tout simplement une bonne manière de savoir prendre les choses. Le P. Le Jeune, si vertueux et si courageux, reçut un jour de ces Barbares une leçon qui lui plut, malgré le sans-gêne avec lequel elle lui était donnée. C'était durant cet affreux voyage qu'il fit tout un hiver avec les Montagnais pour apprendre leur langue. Un jour qu'on avait campé “ près d'un fort beau lac, ” il était resté dans la cabane de son hôte, se sentant pour la première fois horriblement fatigué et déprimé : il paraissait plus triste que d'ordinaire :

“ Mon hôte me consolait, dit-il, me voyant fort faible et fort abattu :—“ Ne t'attriste point, me disait-il ; si tu t'attristes, tu seras encore plus malade ; si ta maladie augmente, tu mourras. Considère que voici un beau pays, aime-le ; si tu l'aimes, tu t'y plairas ; si tu t'y plais, tu te réjouiras ; si tu te réjouis, tu guériras. ”

“ Je prenais plaisir, ajoute le bon Père, d'entendre le discours de ce pauvre Barbare. ”

CHAPITRE VI

LES SAUVAGES CHEZ EUX (*suite*).—LE GOUVERNEMENT.—LA RELIGION

La liberté chez les sauvages.—L'autorité des capitaines.
—Les Conseils.—Les présents.—Le grand Conseil.—
Honoraires des capitaines.— Les pots-de-vin.— La
justice chez les sauvages.— Leur religion.— La fête
des morts.— La croyance aux songes.— Bon sens des
sauvages.

AUCUNE société humaine ne peut subsister sans un gouvernement, sans quelque principe d'autorité qui en tienne les membres unis ensemble. Or l'autorité ne s'exerce qu'aux dépens de la liberté ; et l'on sait combien le sauvage était jaloux de la sienne : il aimait son indépendance, la vie des bois, et n'aurait pas voulu échanger son sort pour le nôtre.

Bien plus, le Français lui-même—tous les documents de l'époque l'attestent— une fois qu'il avait goûté à la vie des bois, s'y attachait tellement qu'il ne pouvait se décider à la quitter. Il lui fallait se faire violence pour retourner à son foyer domestique. Tant avait d'attrait la liberté de la vie sauvage !

Rien ne fait mieux comprendre cet attrait que la fable du bon Lafontaine, *le Loup et le Chien* :

Ce loup, "qui n'a que les os et la peau," et dont "les pareils sont misérables, cancrés, hères et pauvres diables," c'est bien le sauvage. Le "dogue gras et poli" qu'il rencontre, et qui lui vante les avantages dont il jouit, c'est l'homme civilisé. Notre sauvage ne peut s'empêcher tout d'abord "d'admirer" ces avantages et "l'embonpoint" de son interlocuteur ; mais il ne tarde guère de constater au prix de quels sacrifices d'indépendance et de liberté sont achetés ces avantages, "sans compter maintes caresses" dont il faut flatter les grands : il fait fi de tout cela, tourne le dos au dogue de la civilisation, et reprend gaiement sa vie sauvage :

"Chemin faisant, il vit le cou du chien pelé.
Qu'est-ce là ? lui dit-il.—Rien.—Quoi ! rien ?—Peu
[de chose.—

Mais encore ?—Le collier dont je suis attaché
De ce que vous voyez est peut-être la cause.—
Attaché ! dit le loup : vous ne courez donc pas

Où vous voulez ?—Pas toujours ; mais qu'im-

[porte ?—

Il importe si bien que de tous vos repas

Je ne veux en aucune sorte,

Et ne voudrais pas même à ce prix un trésor.

Cela dit, maître loup s'enfuit, et court encore."

Avec leurs habitudes de liberté et d'indépendance, nos sauvages du Canada étaient-ils susceptibles de gouvernement ?

“ Je ne crois pas, écrit le P. Vimont, qu'il y ait peuples sur la terre plus libres que ceux-ci, et moins capables de voir leurs volontés contraintes à quelque puissance que ce soit.”

Il faut bien supposer, pourtant, qu'ils avaient quelque organisation civile et politique, puisque toutes ces petites nations de la vallée du Saint-Laurent subsistaient, distinctes et indépendantes les unes des autres : les Illinois n'étaient pas les Outaouais, ceux-ci n'étaient pas les Montagnais, les Montagnais différaient des Micmacs et des Abénakis. Même dans la Confédération iroquoise, chacun des cinq Cantons avait son existence propre et agissait souvent indépendamment des autres : les cinq Cantons ne se réunissaient que dans des cas déterminés, pour certaines fins, pour le règlement de certaines affaires.

Il y avait donc dans chacune de ces nations sauvages un lien politique quelconque, une autorité, un gouvernement ; mais il y en avait aussi peu que possible. Au lieu que dans nos sociétés civilisées, bien souvent

l'État est tout, et que sous prétexte d'ordre et de police il nous tient enserrés dans les mailles de ses règlements, aux dépens de la liberté individuelle, chez les sauvages l'indépendance de chacun était absolue, en principe, on en sacrifiait le moins possible à l'autorité, et toujours d'un parfait consentement.

Cette autorité était représentée par un capitaine pour toute la nation : sous lui, plusieurs autres capitaines, censés commander chacun à un certain nombre de familles.

Ces capitaines ne devaient leur élection qu'à leur mérite personnel, à leur bravoure, à leur générosité, à leurs talents et surtout à leur éloquence. La naissance était peu de chose chez nos sauvages, mais l'éloquence jouait un rôle considérable : et il faut avouer qu'elle existait quelquefois à un rare degré chez ces enfants des bois. Les Jésuites, dans leurs *Relations*, nous ont conservé un grand nombre de harangues prononcées en leur présence par les chefs sauvages, en différentes occasions : elles sont vraiment comparables, souvent même supérieures, à celles que l'on trouve dans Tite-Live ou dans Jules César :

“ Il n'y a lieu au monde où la Rhétorique soit plus puissante qu'au Canada, dit le P. Le

Jeune ; et cependant elle n'a point d'autre habit que celui que la nature lui a donnée : elle est toute nue et toute simple, néanmoins elle gouverne tous ces peuples. Leur Capitaine n'est élu que pour sa langue ; et il est d'autant mieux obéi, qu'il l'a bien pendue ; ils n'ont point d'autre loi que sa parole (1).”

La parole et l'éloquence d'un Capitaine, certes voilà, ce semble, un levier bien faible pour remuer toute une nation et l'assujétir au joug des lois. Mais d'abord, les nations sauvages du Canada n'étaient pas très populeuses : quelques milliers de personnes, quelques centaines de guerriers. Et puis l'éloquence des capitaines avait un tel empire sur ces peuples !

“ Cicéron, ajoute le P. Le Jeune, dit qu'autrefois toutes les nations ont été vagabondes, et que l'éloquence les a rassemblées, qu'elle a bâti des villes et des cités. . . Nos sauvages se rendent aisément aux raisons qui convainquent leur esprit.”

Toutes les affaires, civiles et militaires, se décidaient en conseil. Il y avait les assemblées ordinaires et presque journalières des capitaines et des anciens de la nation : c'était comme un parlement local. Il y avait de plus

(1) *Rel. des Jés.*, 1633, p. 24.

le parlement fédéral, où se réunissaient les capitaines de plusieurs nations, dans des cas extraordinaires :

“ Les Conseils, dit le P. de Brébœuf, se tiennent quasi tous les jours dans les villages, en toute occurrence ; et quoique les Anciens y tiennent le haut bout, et que ce soit de leur jugement que dépend la décision des affaires, néanmoins s’y trouve qui veut, et chacun a droit d’y donner son avis.”

Dans toutes leurs assemblées, ordinaires et extraordinaires, les capitaines sauvages faisaient un grand usage de tabac ; et s’il s’y trouvait quelque étranger de marque, on ne manquait pas de lui passer le calumet. Il eût été très impolitique de ne pas se conformer à cet usage : Champlain, les Récollets, les Jésuites s’y prêtèrent toujours de bonne grâce :

“ Ils ont cette croyance, dit le P. de Brébœuf, qu’il n’y a rien de si propre que le petun pour apaiser les passions ; aussi ne se trouvent-ils jamais aux Conseils que la pipe ou calumet à la bouche. Cette fumée qu’ils prennent leur donne, disent-ils, de l’esprit, et leur fait voir clair dans les affaires les plus embrouillées.”

Les présents jouaient un grand rôle dans

les Conseils' ; et non seulement dans les assemblées délibérantes, mais aussi dans les festins, à l'occasion des jeux, des mariages, des cérémonies funèbres, de la création des capitaines :

“ Ce sont les présents, écrit un Jésuite, qui font toutes les affaires du pays : ils essuient les larmes, ils apaisent la colère, ils ouvrent la porte dans les pays étrangers, ils délivrent les prisonniers, ils ressuscitent les morts. On ne parle quasi et on ne répond que par des présents.”

“ Les présents, ajoute un autre missionnaire, sont chez ces peuples barbares ce que sont parmi nous les écrits et les contrats.”

Naturellement c'est surtout aux capitaines que revenait le privilège, souvent très onéreux, de faire des présents. On les avait choisis pour leur générosité et leur éloquence : ne devaient-ils pas faire preuve de l'une et de l'autre en toutes circonstances, et se montrer à la hauteur de leur position ?

Du reste, en va-t-il bien autrement aujourd'hui ? N'est-on pas gouverneur, ministre, haut fonctionnaire pour savoir au besoin délier les cordons de sa bourse et répandre à pleines mains des faveurs sur ses administrés ?

Le P. Jérôme Lalemant, durant son long séjour au pays des Hurons, fut invité une année à assister à la grande Fête des Morts, qui se célébrait cette fois chez les sauvages du lac Nipissing, ceux-là même où Nicolet avait demeuré si longtemps. Il s'y rendit bien volontiers, pour avoir occasion, dans cette grande réunion, de prêcher l'Évangile. La Fête devait être suivie de l'élection de plusieurs capitaines :

“ On procéda, dit-il, à l'élection des chefs Nipissiriniens. Les suffrages étant recueillis, le grand Capitaine se leva, et les appela chacun par leur nom. Ils parurent couverts de leurs belles robes.

“ Ayant reçu leurs Commissions, ils firent largesse d'une quantité de castors et de peaux d'orignal, pour se faire connaître et être reçus avec applaudissements dans leurs charges.”

Le P. Lalemant n'était pas porté à l'exagération ; ses jugements étaient toujours bien pondérés : il évalue à au moins cinquante mille francs la valeur des présents qui furent donnés en cette occasion (1).

Et cependant, il s'en donnait bien davantage dans les assemblées extraordinaires dont

(1) *Rel. des Jés.*, 1642, p. 96.

nous avons parlé, dans les Conseils de plusieurs nations réunies, espèce de parlement fédéral, où étaient convoqués les capitaines de tous ces peuples pour discuter certaines affaires générales, comme par exemple la guerre, les traités à conclure avec d'autres nations, la réparation de quelque meurtre qui avait été commis, et autres sujets de ce genre. Écoutons le P. de Brébœuf, qui demeura, lui aussi, très longtemps chez les Hurons, et connut bien leurs mœurs politiques : il parle quelque part du grand Conseil des sauvages :

“ Ces assemblées générales, dit-il, sont comme les États de tout le pays (1) ; il s'en fait autant, mais pas plus que la nécessité le requiert.

“ Le lieu de ces assemblées, c'est d'ordinaire le village du principal Capitaine de tout le pays. La Chambre du Conseil, c'est quelquefois la cabane du Capitaine, parée de nattes, ou jonchée de branches de sapin, avec divers feux, suivant la saison de l'année.

“ Autrefois chacun y apportait sa bûche pour mettre au feu ; maintenant cela ne se pratique plus : les femmes de la cabane supportent cette dépense ; elles font les feux, et

(1) Il fait allusion aux États-généraux de la France.

ne s'y chauffent pas, sortant dehors pour céder la place à messieurs les Conseillers.”

D'après la Vénérable Marie de l'Incarnation, il y avait pourtant chez les sauvages des “ Capitainesses,” qui assistaient, elles aussi, aux Conseils : quelques-unes tenaient leurs filles aux Ursulines :

“ Ces Capitainesses, dit-elle, sont des femmes de qualité parmi les sauvages ; elles ont voix délibérative dans les Conseils, et tirent des conclusions comme les hommes : et même ce furent elles qui délèguèrent ici les premiers ambassadeurs pour traiter de la paix (1).”

Qui eût cru que notre féminisme moderne pût se prévaloir d'une si noble et si lointaine origine ?

Le P. de Brébœuf continue :

“ Quelquefois l'assemblée se fait au milieu du village, si c'est en été, et quelquefois aussi en l'obscurité des forêts, à l'écart, quand les affaires demandent le secret. Elle se tient plutôt la nuit que le jour (2). Ils y passent souvent les nuits entières.

(1) *Lettres de Marie de l'Incarnation*, t. II, p. 68.—
Œuvres de Champlain, p. 391, note de M. Laverdière.

(2) *Œuvres de Champlain*, p. 401, 404.

“ Le chef du Conseil est le capitaine qui l'assemble. . . Après s'être consulté en particulier avec les autres capitaines et anciens de son village, et jugé que l'affaire mérite une assemblée publique, il envoie convier au Conseil par chaque village autant de personnes qu'il désire. . . .

“ Tous étant arrivés, ils prennent séance chacun en son quartier de la cabane, ceux d'un même village ou d'une même nation proche l'un de l'autre, afin de se consulter ensemble. . . .

“ Après la salutation d'usage, les remerciements de la peine qu'ils ont prise de venir, les actions de grâces de ce que tous sont arrivés heureusement, on exhorte tout le monde à délibérer mûrement, et on propose l'affaire dont il est question. . . .

“ C'est alors que les députés de chaque village ou ceux d'une même nation se consultent tout bas sur ce qu'ils doivent répondre. Après s'être bien entendus ensemble, ils opinent par ordre, et s'arrêtent à la pluralité des opinions. . . .

“ Leur manière de parler, ajoute le P. de Brébœuf, est commune à tous : ils haussent et fléchissent la voix sur le ton des prédica-

teurs à l'antique, mais lentement, posément, distinctement, répétant même leurs raisons plusieurs fois.

“ Tous ces esprits sont naturellement d'une assez bonne trempe, ratiocinent fort bien, et ne bronchent point en leurs discours ; ils font même état de se moquer de ceux qui bronchent. Quelques-uns semblent être nés à l'éloquence. . . .

“ J'ai remarqué, ajoute-t-il encore, leur grande prudence et modération de paroles : je n'oserais pas dire qu'ils usent toujours de cette retenue, car je sais qu'ils se piquent quelquefois ; mais cependant vous remarquez toujours en eux une singulière douceur et discrétion. Je n'ai guère assisté à leurs Conseils ; mais toutes les fois qu'ils m'y ont invité, j'en suis sorti avec étonnement sur ce point. . . .”

Quant aux honoraires des capitaines qui assistaient à ces assemblées, ils variaient suivant les aptitudes et les mérites reconnus de chacun : ce qui fait dire au P. de Brébœuf :

“ Je demanderais volontiers à ceux qui ont peu d'opinion de nos sauvages, ce qu'il leur semble de cette conduite.

“ Les gages ordinaires de ces messieurs, ajoute-t-il, sont assignés sur la force de leurs

bras, sur leur diligence et bon ménage ; s'ils essartent mieux que les autres, s'ils chassent mieux, s'ils pêchent mieux, s'ils sont heureux à la traite, voilà aussi les mieux payés et les plus riches....”

Et comme pour nous prouver que les sauvages n'étaient pas étrangers même aux raffinements d'une certaine civilisation, il nous apprend un peu plus loin que l'usage des pots-de-vin ne leur était pas inconnu :

“ Quand quelqu'un, dit-il, soit citoyen, soit étranger, veut obtenir quelque chose du pays, la coutume est de graisser les mains des principaux capitaines, au branle desquels tout le reste se remue. Je suis très assuré, ajoutait-il, de ce que je viens de dire : le regret que quelques particuliers ont de semblables désordres, et l'envie même des autres capitaines qui ne sont pas appelés au butin, en découvre plus qu'on en désirerait. Ils se décrient les uns les autres, et le seul soupçon de ces présents secrets cause quelquefois de grands débats et divisions, non pas tant pour le désir du bien public, que pour le regret de n'être pas de la partie ; et cette jalousie empêche parfois de bonnes affaires... (1).”

(1) *Rel. des Jés.*, 1636, p. 121, 126.

Et le P. Le Jeune, de son côté, nous assure que ces capitaines, qui souvent étaient obligés de faire de grands présents, savaient bien se reprendre dans l'occasion. Parlant, par exemple, de la Fête des Morts, à laquelle tout le monde devait prêter son concours :

“ Il n'y a que les riches, dit-il, qui ne perdent rien, ou fort peu à cette fête. Les mendiants et les pauvres y apportent et y laissent ce qu'ils avaient de plus précieux, et souffrent beaucoup pour ne point paraître moins que les autres en cette solennité. Tout le monde se pique d'honneur.”

Ah, qu'il est vrai de dire qu'il n'y a rien de nouveau aujourd'hui sous le soleil : *Nihil novi sub sole !*

Et de ces Conseils, de ces assemblées de capitaines, de ces parlements, que sortait-il ? Rien que de bien précaire : aucune décision absolument obligatoire pour personne :

“ Les lois du pays, dit le P. Lalemant, n'ont de pouvoir sur les sauvages, qu'autant qu'il plaît à un chacun de s'y soumettre (1).”

Ils s'y soumettaient, cependant, lorsqu'elles leur étaient proposées par un capitaine qui avait su gagner leur confiance :

(1) *Rel. des Jés.*, 1645, p. 40.

“ Ces capitaines, dit le P. de Brébœuf, ne gouvernent pas leurs sujets par voie d'empire et de puissance absolue ; ils n'ont point de force en mains pour les ranger à leur devoir. Leur gouvernement n'est que civil : ils représentent seulement ce qu'il est question de faire pour le bien du village ou de tout le pays. Après cela, se remue qui veut. Il y en a néanmoins qui savent bien se faire obéir, principalement quand ils ont l'affection de leurs sujets. . . . ”

Voilà, en résumé, tout ce qu'il y avait de gouvernement chez nos sauvages du Canada : rien de plus.

Voulons-nous savoir maintenant comment s'exerçait chez eux la justice : ce n'était pas les criminels qui étaient punis, c'était le crime ; et tous les membres de la communauté étaient tenus solidairement de le réparer. Si c'était un meurtre, par exemple, qui avait été commis, il fallait faire de grands présents aux parents de la victime, et chacun devait fournir sa quote-part. Chose étonnante, la punition, paraît-il, ne manquait pas d'une certaine efficacité : c'est le P. de Brébœuf lui-même qui nous en assure :

“ Le peu de désordre qu'il y a sur ce

point, dit-il, me fait juger que leur procédure n'est guère moins efficace qu'est ailleurs le supplice de la mort ; car les parents du défunt ne poursuivent pas seulement celui qui a fait le meurtre, mais s'adressent à tout le village, qui en doit faire raison, et fournir au plus tôt pour cet effet jusqu'à soixante présents, dont les moindres doivent être de la valeur d'une robe neuve de castor. Le Capitaine les présente lui-même en personne, et fait une longue harangue à chaque présent qu'il offre. . .”

“ Il y a des lois et des punitions proportionnées aux crimes, dit un autre Père ; mais ce ne sont pas les coupables qui en portent la peine, c'est au public à satisfaire pour les fautes des particuliers (1).”

Pour un meurtre commis à l'étranger, les présents devaient être très considérables, et surtout offerts sans délai, sans quoi la guerre devenait imminente.

S'il y avait peu de gouvernement chez les sauvages du Canada, il y avait encore moins de religion. On ne voyait dans le pays de ces barbares ni temples, ni idoles, ni prêtres, ni culte extérieur. Cela veut-il dire qu'ils n'avaient aucune connaissance de Dieu, de la fin

(1) *Rel. des Jés.*, 1645, p. 40.

de l'homme, de l'existence d'une autre vie ? Nous n'oserions l'affirmer. Sur ce point de la religion chez nos sauvages, il faut, croyons-nous, nous en rapporter tout simplement à ce qu'en ont écrit leurs missionnaires :

“ C'est une grande erreur de croire, dit le P. Le Jeune, que les sauvages n'ont connaissance d'aucune divinité. . . . J'avoue qu'ils n'ont point de prières publiques et communes ; mais on ne peut nier qu'ils ne reconnaissent quelque nature supérieure à la nature de l'homme. Comme ils n'ont ni lois, ni police, aussi n'ont-ils aucune ordonnance qui concerne le service de cette nature supérieure : chacun fait comme il l'entend. . . . ”

Le P. Le Jeune cite ensuite une foule de légendes plus ou moins absurdes, recueillies de la bouche des sauvages, où l'on voit surnager, pour ainsi dire, comme les débris d'un grand naufrage, des restes d'anciennes traditions ou croyances sur la création de l'homme et de la femme, le péché originel, la promesse d'un Rédempteur, le déluge, la punition de la femme de Loth, la tour de Babel, les sacrifices des Patriarches.

“ Il est si clair et si évident, écrit le P. de Brébœuf, qu'il y a une divinité qui a fait le

ciel et la terre, que nos Hurons ne la peuvent entièrement méconnaître. Et quoiqu'ils aient les yeux de l'esprit fort obscurcis des ténèbres d'une longue ignorance, ils en voient encore quelque chose. Mais ils se méprennent lourdement, et ayant la connaissance de Dieu, ils ne lui rendent pas l'honneur, ni l'amour, ni le service qu'il convient, car ils n'ont ni temples, ni prêtres, ni fêtes, ni cérémonies aucunes."

Le P. Ragueneau, qui écrivait plusieurs années après ceux que nous venons de citer, et qui peut-être connaissait encore mieux nos sauvages, s'exprime ainsi à leur égard :

"A vrai dire, tous les peuples de ces contrées n'ont retenu de leurs ancêtres aucune connaissance d'un Dieu ; et avant que nous y eussions mis le pied, ce qu'ils disaient de la création de ce monde n'était que des fables. Toutefois, quoiqu'ils fussent barbares, il restait en leur cœur un secret sentiment de la divinité et d'un premier Principe, auteur de toutes choses, qu'ils invoquaient sans le connaître. Dans les forêts et dans leurs chasses, sur l'eau et dans le danger d'un naufrage, ils lui donnent un nom et l'appellent à leur secours. Dans leurs guerres et au milieu de leurs combats, ils lui donnent un autre nom,

et croient que c'est lui seul qui va partageant les victoires. Très souvent ils s'adressent au ciel, en lui faisant hommage, et prenant le soleil à témoin de leur courage, de leur misère et de leur innocence. Mais surtout dans les traités de paix et d'alliance avec les nations étrangères, ils invoquent le soleil et le ciel comme arbitre de leur sincérité, qui voit le plus profond des cœurs et qui est pour venger la perfidie de ceux qui trahissent leur foi et ne tiennent pas leur parole. Tant est vrai ce que dit Tertullien des nations les plus infidèles, que la nature au milieu des périls leur fait pousser une voix chrétienne : *exclamant vocem naturaliter christianam*, ayant recours à un Dieu qu'ils invoquent quasi sans le connaître : *Ignoto Deo*.

“ Les Outaouais de la langue algonquine ont coutume d'invoquer presque toujours dans leurs festins Celui qui a créé le ciel, en lui demandant la santé et une longue vie, un heureux succès dans leurs guerres, dans leurs chasses, dans leurs pêches, et en tout leur trafic, et lui offrent pour cet effet les viandes qui se mangent au festin. Ils jettent aussi du petun dans le feu, l'offrant au Génie qui a créé le ciel, qu'ils croient être différent de

celui qui a créé la terre ; et ils ajoutent qu'il y a un génie particulier qui fait l'hiver et qui habite vers le nord, d'où il envoie les neiges et les froidures ; un autre qui domine dans les eaux, et va causant les tempêtes et les naufrages. . . .

“ Mais après tout, lors même que ces peuples barbares invoquent en cette façon le Créateur du monde, ils avouent ne savoir qui il est. Ils n'ont ni crainte aucune de sa justice, ni amour pour sa bonté, et leur invocation est sans aucun respect et sans culte de religion, mais seulement une coutume sans âme et sans vigueur, qu'ils ont, disent-ils, reçue de leurs ancêtres. . . (1).”

Quant à l'immortalité de l'âme, le soin pieux avec lequel nos sauvages du Canada enterraient leurs morts, mettant dans leurs fosses (2) une foule d'objets dont ils croyaient que les défunts avaient besoin, fait bien voir qu'ils croyaient à l'existence d'une autre vie,

(1) *Rel. des Jés.*, 1648, p. 77.

(2) Ils n'aimaient pas qu'il y eût de l'eau dans les fosses : “ Une chose leur déplut, quand on vint à mettre le corps dans la fosse : ils s'aperçurent qu'il y avait un peu d'eau au fond.... Cela frappa leur imagination, et comme ils sont superstitieux, les attrista un peu....” (*Ibid.*, 1634, p. 6.)

et d'une vie moins misérable que celle-ci, car les cérémonies dont ils accompagnaient les funérailles, leurs festins, leurs danses, leurs discours, les présents donnés et reçus, dénotaient plutôt la joie que le deuil. La grande Fête des Morts, surtout, qui avait lieu tous les dix ou douze ans, et à laquelle étaient convoquées toutes les nations des alentours, était une véritable fête populaire. Chaque famille s'y rendait avec les ossements desséchés des parents et amis morts depuis la dernière solennité : ces restes précieux reposaient dans des boîtes d'écorce artistement travaillées : on emportait en même temps une quantité énorme de fourrures de toute espèce, les plus riches et les plus soyeuses qu'on avait pu amasser, pour en faire hommage aux mânes des défunts. Il y avait de nombreux et copieux festins, des harangues interminables, des jeux et des danses qui duraient plusieurs jours. Une grande fosse commune était creusée pour recevoir pêle-mêle les ossements des défunts de tous ces peuples : chacun leur disait adieu ; puis on se dispersait, en se donnant rendez-vous pour la prochaine solennité.

Mais si nos sauvages du Canada croyaient à l'existence d'une autre vie, cela n'avait

aucun rapport avec la véritable foi à l'immortalité de l'âme. Comment auraient-ils pu avoir cette foi, n'ayant aucune idée de l'âme elle-même, de sa substance, de sa spiritualité ?

Ils ne connaissaient que ce qui tombait sous les sens, ils n'avaient que des idées matérielles. Aucun mot dans leur langue pour exprimer les choses de l'esprit : ces choses leur étaient absolument étrangères. De là la grande difficulté qu'éprouvaient les missionnaires à leur faire comprendre les vérités de la religion.

Nos sauvages donnaient un corps, une forme matérielle à tout ce qui leur passait par l'esprit.

On a beaucoup écrit sur leur croyance superstitieuse aux songes ; on a prétendu que pour eux les songes étaient des divinités auxquelles ils sacrifiaient. Rien de plus simple, pourtant, que leur manière de concevoir les songes, étant donné qu'ils n'avaient aucune idée de la spiritualité de l'âme. Le songe était pour eux un être vivant, formé de chair et d'os, qui se présentait à eux durant leur sommeil, et leur indiquait ce qu'ils avaient à faire ou à éviter. Les avis qu'ils recevaient par l'entremise des songes étaient pour eux des ordres :

“ Il leur suffit de rêver à une chose, écrit

un missionnaire, pour leur faire entreprendre de grands voyages à sa recherche.”

Puis il cite l'exemple d'une iroquoise qui, ayant rêvé qu'il lui fallait une robe noire pour guérir d'une maladie dont elle était affligée, se rendit dès le lendemain, au prix de mille fatigues, chez les Hollandais d'Albany, pour se procurer la soutane du P. Poncet, qu'elle savait être en leur possession. Ils la lui vendirent bien cher ; et plus tard les Jésuites, à leur grande surprise, retrouvèrent dans une cabane iroquoise cette précieuse relique de leur confrère, qui avait été dépouillé de ses habits par les Agniers (1).

Pour les choses spirituelles et religieuses, nos sauvages étaient humainement incapables d'y atteindre. Mais pour celles qui ne regardaient que le bon sens et la raison, ils en remontraient quelquefois aux Européens. Souvent ils faisaient honte aux coureurs de bois qui ne leur disaient que des insanités :

“ J'ai vu aux Hurons, écrit Sagard, des Français enseigner aux Sauvages des folies et des inepties si grandes, que ces barbares eux-mêmes s'en gaussaient, et avec raison.”

Il y avait dans le bon sens naturel des

(1) *Rel. des Jés.*, 1657, p. 36 ; 1636, p. 109.

sauvages plus de rectitude et de lumière que dans l'esprit dépravé de certains Européens. Le P. Le Caron en cite quelque part un exemple frappant :

Un capitaine sauvage se plaignait un jour des prix excessifs que les Français vendaient leurs marchandises, lorsque ses gens descendaient les rencontrer pour la traite. Il demandait avec instance qu'à l'avenir on eût des prix plus modérés. Le commis des marchands, las de ses importunités :

“ Eh bien, lui dit-il, à l'avenir, on te fera meilleur marché à toi, mais non pas aux autres. ”

Le capitaine prenant alors un air dédaigneux :

“ Tu te moques de moi, réplique-t-il, de dire que tu me feras meilleur marché, à moi, mais que tu continueras de piller mes gens. Si je consentais à cela, je mériterais qu'ils me pendissent et me coupassent la tête. Je suis capitaine ; je ne parle pas pour moi, je parle pour mes gens. ”

Fort heureusement, tous les Français qui fréquentaient les sauvages ne ressemblaient pas à ceux dont nous venons de parler. Il y en avait un bon nombre qui se faisaient gloire

d'être chez ces Barbares de véritables apôtres de la civilisation chrétienne ; et parmi les meilleurs se montra toujours Jean Nicolet.

Nous l'avons vu chez les Algonquins de l'Ile se dévouer à l'œuvre importante pour laquelle on l'y avait envoyé, en attachant solidement ces sauvages à l'alliance française. Nous l'avons vu mériter leur estime et leur confiance jusqu'à devenir parmi eux un grand capitaine, jusqu'à être choisi pour aller négocier en leur nom un traité de paix avec les Iroquois.

Maintenant que nous connaissons encore mieux le milieu sauvage où il est appelé à vivre, nous le suivrons avec plus d'intérêt chez les Nipissings, où il va s'appliquer également à faire aimer la France et à préparer les voies au christianisme.

e
a
g
s

er
ar
l'e
Ca

CHAPITRE VII

AU LAC NIPISSING

Retour de Champlain au Canada.—Nicolet envoyé au lac Nipissing.—Les Nipissiriniens.—Description de leur pays.—La Rivière des Français.—Etendue du commerce des Sauvages.—Vie de Nicolet au lac Nipissing.—Salaire des interprètes.—Mémoires de Nicolet.—A la Baie d'Hudson.

RAPPELÉ à Québec, dans l'été de 1620, après un séjour de deux ans chez les Algonquins de l'île des Allumettes, Nicolet dut être présent à l'arrivée de Champlain, lorsque celui-ci revit lui-même le Canada après deux ans d'absence :

“La plus grande partie de tout ce qu'il y avait de Français dans le pays se trouvèrent alors à Québec, écrit Chrétien Leclerc, ainsi qu'une grande multitude de sauvages de plusieurs nations.”

La colonie venait de traverser une terrible crise. Champlain lutait en France depuis deux ans contre la Compagnie des Marchands, pour l'obliger à remplir ses engagements envers le Canada ; et celle-ci, lasse de ses importunités,

cherchait par tous les moyens possibles à lui enlever le commandement de la Nouvelle-France. Le fondateur de Québec avait triomphé de toutes ces intrigues ; il revenait au Canada avec plus de prestige que jamais, et confirmé en autorité.

Un nouveau vice-roi, le duc de Montmorency, avait succédé à Condé, après lui avoir compté onze mille écus pour la lieutenance générale du Canada : preuve que la colonie valait déjà quelque chose, et que ses ressources inspiraient confiance. Montmorency était tout dévoué à Champlain, et l'appelait même son " parfait ami (1)." Il lui donna les pouvoirs les plus amples pour le représenter au Canada ; et le Roi lui-même lui adressa, à son départ de France, une lettre magnifique pour l'encourager à travailler de toutes ses forces à l'avancement de la colonie :

" J'aurai pour agréables, disait-il, les services que vous me rendrez en cette occasion. Maintenez le pays en mon obéissance ; faites vivre les peuples qui y sont le plus conformément que vous pourrez aux lois de mon Royaume ; ayez tout le soin possible de la religion catholique, afin d'attirer sur vous par

(1) *Œuvres de Champlain*, p. 995.

ce moyen la bénédiction divine qui fera réussir vos entreprises et vos actions à la gloire de Dieu (1).”

Champlain apportait, cette fois, au Canada le peu de bien qu'il avait en France ; il avait même décidé sa femme à l'accompagner : tout semble indiquer qu'il venait ici avec l'intention d'y rester désormais comme dans son unique patrie. Il y demeura, du reste, quatre années consécutives : c'est le plus long séjour qu'il ait fait sans interruption dans la Nouvelle-France.

Ce fut un moment solennel que celui où il descendit à terre avec sa femme, le 15 juillet, au bruit du canon, et aux acclamations de tous les Français de la colonie. Accompagné par les trois Religieux qui avaient fait la traversée avec lui, il se rendit à la petite église paroissiale, où il entendit pieusement la sainte messe. Le nouveau supérieur de la mission, le P. Denis Jamay, celui-là même qui l'avait inaugurée cinq ans auparavant, “ fit une exhortation pathétique, écrit Chrétien Leclerc, pour porter les peuples à la soumission qu'ils devaient à Dieu, au Roi et à son Lieutenant-Général.” Puis, au sortir de l'église, Cham-

(1) *Œuvres de Champlain*, p. 984.

plain fit donner publiquement lecture de la Commission qu'il avait reçue pour gouverner la colonie.

Les sauvages ne pouvaient se lasser de regarder celui qu'ils considéraient comme leur bienfaiteur et leur père ; ils admiraient également Mme de Champlain, dont la beauté les avaient charmés : suivant la mode du temps elle portait, suspendu à sa ceinture, un miroir ; chacun d'eux s'y reconnaissait, et dans leur étonnement ils se disaient les uns aux autres, " qu'elle les portait tous dans son cœur."

Un des premiers soins de Champlain, en reprenant le gouvernement de la colonie, fut d'assigner aux interprètes le poste qu'il voulait leur confier. Nicolet était là, attendant ses ordres : durant son séjour chez les Algonquins de l'île des Allumettes, il était devenu maître de la langue algonquine, et il parlait aussi parfaitement la langue huronne. Il avait d'ailleurs donné des preuves de sa prudence, de sa sagesse et de son habileté dans la mission qu'il avait remplie au pays des Iroquois. Il fut décidé de l'envoyer chez les Nipissiriniens, et il se mit en route avec ceux de ces sauvages qui étaient descendus à la traite.

En remontant le cours de la rivière Ottawa, au-dessus du lac des Allumettes, on rencontre, à gauche, un de ses tributaires, la rivière Mattawan. Cette rivière prend sa source à quelque distance du lac Nipissing, autour duquel habitaient les Nipissiriniens ou Nipissings. C'étaient des sauvages qui appartenaient à la grande famille algonquine : leur langue n'était qu'un dialecte de l'algonquin.

Ils étaient aussi connus sous le nom de sorciers :

“ Les Français, dit Sagard, appellent ordinairement les Nipissiriniens le peuple sorcier, non qu'ils le soient tous, mais parce qu'ils font profession de consulter le diable en leur nécessité.”

“ Ne va pas chez eux, disaient un jour à Champlain les Algonquins de l'île des Allumettes ; ce sont des sorciers qui font mourir les gens. Ne fais pas alliance avec eux pour la guerre, parce qu'ils n'ont pas de cœur.”

Ne croirait-on pas entendre les sauvages de Stadaconé, dissuadant Jacques Cartier d'aller visiter leurs congénères d'Hochelaga ? Tout cela confirme ce que nous avons dit de l'indépendance de ces petites nations sauvages, qui, tout en ayant la même origine et la même

langue, jouissaient cependant d'une autonomie parfaite.

Les sauvages du lac Nipissing étaient meilleurs que la réputation que voulaient leur faire les Algonquins de l'île des Allumettes. M. Ferland raconte une histoire qui est toute à la louange de leurs mœurs douces et paisibles.

Ils étaient descendus en grand nombre à la traite, aux Trois-Rivières, et s'étaient rendus par curiosité jusqu'à Québec :

“ L'un d'eux suivait un jour avec beaucoup d'attention les mouvements d'un jeune Français qui battait la caisse. Comme le Sauvage s'approchait trop près au gré du petit tambour, celui-ci lui donna sur la tête un coup de baguette si rudement appliqué, que le sang jaillit en abondance. Une grande rumeur s'éleva aussitôt parmi les compagnons du blessé :

“ Voilà un des tiens qui a blessé notre frère, dirent-ils à l'interprète ; tu connais notre coutume : fais-nous un présent pour guérir la blessure.—Il n'en est pas de même parmi les Français, repartit l'interprète ; quand quelqu'un de nous fait mal, on le châtie. Cet enfant a blessé un de vos gens : il va être fouetté en ta présence.”

“ Le jeune homme fut amené ; mais lorsque les Nipissiriniens virent qu'on le dépouillait de ses habits et que les verges étaient toutes prêtes, ils prièrent instamment qu'on lui pardonnât, alléguant qu'il était encore enfant et n'avait point d'esprit. Malgré leurs représentations, on allait infliger la punition, lorsqu'un d'eux se découvre les épaules, jette sa robe sur le dos du petit tambour, puis, se tournant vers celui qui tenait les verges : “ Frappe sur moi, lui dit-il, mais tu ne toucheras pas à cet enfant.”

M. Ferland ajoute : “ Ce trait ne doit pas étonner ; car malgré leurs manières grossières, les Nipissiriniens étaient les plus doux et les meilleurs des sauvages de l'ouest.”

De leur côté, les Jésuites, dans leurs *Relations*, nous assurent que c'était “ la nation sauvage la moins éloignée de la foi. ”

Après avoir séjourné deux ans chez les Algonquins de l'île des Allumettes, peuple “ naturellement méfiant et traître,” au témoignage de Nicolas Perrot, Nicolet allait donc se trouver chez des sauvages beaucoup plus affables et amis des Français.

Champlain connaissait bien le lac Nipissing et les sauvages qui l'habitaient. Les

Nipissiriniens lui avaient fait une magnifique réception, lorsqu'il avait traversé leur pays pour se rendre chez les Hurons, en 1615 :

“ Nous séjournâmes deux jours avec eux, dit-il ; ils nous firent bonne réception, et étaient en grand nombre. Ce sont gens qui ne cultivent la terre que fort peu. . . .

“ Le chef de ces peuples, et autres des plus anciens, nous festoyèrent en plusieurs festins, selon leur coutume, et prirent même la peine d'aller à la pêche et à la chasse, pour nous traiter le plus délicatement qu'ils pouvaient. . . .

“ Il y a dans le lac un grand nombre d'îles fort plaisantes, une entre autres qui a plus de six lieues de long, où il y a trois ou quatre beaux étangs, et nombre de belles prairies, avec de très beaux bois qui l'entourent, et il y a abondance de gibier, qui se retire dans ces petits étangs, où les sauvages prennent du poisson.

“ Le nord du lac est très agréable ; il y a de belles prairies pour la nourriture du bétail, et plusieurs petites rivières qui se déchargent dans le lac.”

Le lac Nipissing lui-même déverse ses eaux dans le lac Huron par la rivière qu'on

appelle encore aujourd'hui Rivière des Français, en souvenir de nos pères. C'était en effet leur chemin ordinaire, avec le lac Nipissing, la rivière Mattawan et l'Ottawa, pour se rendre chez les sauvages de l'Ouest. C'est la route que suivit Champlain lui-même dans son voyage au pays des Hurons, en 1615; il la décrit dans ses plus petits détails. Voici par exemple ce qu'il dit de la rivière des Français :

“Nous fîmes par icelle quelque trente-cinq lieues, et descendîmes par plusieurs saults, tant par terre que par eau, jusqu'au lac Huron. Tout ce pays est encore plus malagréable que le précédent, car je n'ai point vu le long d'icelui dix arpents de terre labourable, sinon rochers, et pays extrêmement montagneux. ”

Il avait décrit également tout ce qu'il avait remarqué le long de sa route; parlant, par exemple, du pays qui se trouve entre l'île des Allumettes et la rivière Mattawan :

“ Il semble, dit-il, que Dieu a voulu donner à ces terres affreuses et désertes quelque chose en sa saison, pour servir de rafraîchissement à l'homme, aux habitants de ces lieux. Car je vous assure qu'il se trouve le long des rivières si grande quantité de bluets, qui est un petit fruit fort bon à manger, et force fram-

boises, et autres petits fruits, et en telle quantité, que c'est merveille : desquels fruits les peuples qui habitent ces rivages en font sécher pour leur hiver, comme nous faisons des pruneaux, en France, pour le carême. ”

Les Nipissiriniens, d'après Sagard, allaient tous les ans faire la traite chez une nation éloignée de cinq ou six semaines de marche du lac Nipissing. Cette nation elle-même, probablement celle des Gens de mer, passait pour commercer avec un autre peuple encore plus éloigné, qui venait, disait-on, par mer sur de grands canots de bois. Champlain nous parle d'ailleurs des relations d'affaires que les Nipissiriniens entretenaient avec les sauvages du lac Témiscaming et autres peuples en gagnant la Baie d'Hudson.

Au lac Nipissing, Nicolet se trouvait donc comme au centre d'un grand mouvement de commerce ; il était bien placé pour nouer des relations avec une multitude de petits peuples sauvages, et les inviter à venir traiter avec les Français sur le Saint-Laurent. On n'aurait pu lui trouver un poste plus approprié à ses goûts et à ses dispositions. C'est évidemment là, en entendant les récits des sauvages, qu'il conçut le dessein d'aller un jour à la découverte de la mer de l'ouest.

“ Une idée qui n'est pas assez admise, écrit M. Sulte, c'est l'étendue des rapports que les tribus sauvages avaient entre elles pour l'échange des produits particuliers à leurs différents pays. Des bords de l'Atlantique au centre du continent, il existait de la sorte des communications suivies. Du Mexique à la Colombie Britannique se produisait un autre courant d'affaires. Entre ces deux mouvements, on connaît celui qui allait du golfe Saint-Laurent au golfe du Mexique, en remontant notre fleuve, traversant les grands lacs, et descendant le Mississipi. Jacques Cartier mentionne les peuples lointains qui trafiquaient avec ceux du Saint-Laurent. Les coquillages, notamment, dont se paraient nos Indiens, venaient du golfe du Mexique.”

Rien de tout cela ne peut nous surprendre, lorsque nous nous rappelons que nos sauvages du Canada appartenaient à cette fameuse race tartare qui au treizième siècle traversait en tous sens l'immense continent asiatique, dont “l'Europe n'est qu'une petite péninsule,” voyageant sans cesse de la Chine à la Pologne, de la vallée du Danube à celle de l'Amour. Ils connaissaient et mettaient à profit les

défilés dans toutes les chaînes de montagnes, et passaient surtout par cette fameuse " porte de la soie " que la nature a laissée ouverte entre les Monts Célestes et les Monts Altaï, répandant partout le fléau de la guerre, laquelle,—on l'a dit avec raison—" plus encore que le commerce, rapproche les peuples (1)."

Aux mouvements de commerce intérieur de nos sauvages, dans l'Amérique du Nord, venait maintenant s'ajouter le courant transatlantique, qui, avec les produits de l'industrie européenne, leur apportait un peu de bien-être, en échange de leurs fourrures. Mais que de mal n'allait-il pas leur causer en même temps, en répandant parmi eux le fléau de l'eau-de-vie !

Il est difficile de dire à qui la traite des pelleteries fut le plus dommageable, aux sauvages, qu'elle perdit en introduisant l'ivrognerie parmi eux, aux compagnies marchandes, qui se déchirèrent entre elles pour des motifs d'ambition et d'intérêt, à la colonie canadienne, dont elle retarda si longtemps le développement.

Et pourtant, bien conduite, non seulement

(1) *Le Péril jaune au XIIIe siècle*, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er mars 1905, p. 144.

on pouvait en retirer un excellent parti, mais elle était quasi nécessaire. Champlain reconnaissait que sans les compagnies marchandes et la traite des fourrures, il n'y avait aucun moyen d'entretenir ici des missionnaires pour la conversion des sauvages, ni de former un établissement français.

Déjà les Anglais commençaient à nous disputer le monopole de la traite ; ils avaient même fait leur apparition dans la Baie d'Hudson, et menaçaient de nous cerner de tous côtés. Il importait beaucoup que la France restât maîtresse du commerce des fourrures ; et le rôle des interprètes était précisément d'engager les sauvages à ne pas fréquenter les Anglais, mais à garder leurs pelleteries pour les Français et à les descendre annuellement dans la vallée du Saint-Laurent.

Nicolet ne tarda pas à jouir d'une grande considération parmi les Nipissiriniens. Tout en restant bon Français et bon chrétien, il sut s'adapter à leur vie, et devenir presque aussi sauvage que les Nipissings eux-mêmes. Il prit rang parmi leurs plus illustres capitaines :

“ Il passait, dit le P. Vimont, pour un de leur nation, entrant dans les Conseils qui sont fort fréquents chez ces peuples.”

C'était le moyen le plus pratique et le plus efficace d'influencer sûrement et honnêtement leurs décisions et de les faire toutes converger vers ce qui pouvait favoriser les intérêts de la patrie française.

Nous apprenons incidemment de Champlain lui-même qu'Etienne Brûlé, chez les Hurons, recevait "cent pistoles par an, pour inciter les sauvages à venir à la traite (1)."

De son côté, le P. Charles Lalemant écrit quelque part :

"Je connais un truchement qui a cent pistoles (2), et un certain nombre de peaux qu'il lui est permis d'emporter chaque année."

C'était là évidemment le traitement que la compagnie des marchands allouait à ses interprètes : elle leur assurait cent pistoles par année, et leur permettait en sus de se faire un petit magasin de castors et autres fourrures qu'ils pouvaient ensuite négocier pour augmenter leurs gages.

Mais il s'en faut de beaucoup que tous les interprètes se rendissent également utiles à la religion et à la patrie. Il y en avait de très habiles, mais qui laissaient trop à désirer au

(1) *Œuvres de Champlain*, p. 1065.

(2) La pistole valait dix francs.

point de vue des mœurs : Champlain s'affligeait de ce que les Marchands se crussent obligés de les employer : parlant d'Etienne Brûlé :

“ Il était, dit-il, de très mauvais exemple d'envoyer chez les Hurons des personnes d'aussi mauvaise vie, et que l'on eût dû châtier sévèrement ; car on reconnaissait cet homme pour être fort vicieux et adonné aux femmes. Mais, ajoute-t-il, que ne fait faire l'espérance du gain, qui passe par dessus toutes considérations ! ”

Toujours *l'auri sacra fames ! . . .*

Par contre, le P. Charles Lalemant, écrivant un jour à son frère, en France, au sujet d'un autre truchement, qu'il ne nomme pas :

“ Votre Révérence le verra cette année (1626), dit-il ; c'est un de ceux qui nous ont grandement aidés. Elle lui fera, s'il lui plaît, bon accueil. Il est pour retourner et rendre ici de grands services à Notre-Seigneur. ”

Tout nous porte à croire qu'il s'agit ici de Nicolet. Notre brave Normand n'était pas tellement confiné chez les Nipissings, qu'il ne pût en sortir pour descendre à la colonie. Au contraire, il devait venir à Québec au moins une fois par année pour accompagner les sau-

vages à la traite, faire rapport à Champlain au sujet de sa mission, prendre ses ordres, et s'entendre avec les commis des Marchands. Il profitait sans doute de ces voyages pour visiter les Pères de la mission et remplir ses devoirs religieux ; et nous aimons à croire qu'il fut toujours du nombre de ces interprètes dont parle le P. Charles Lalemant, qui se montraient complaisants envers les Pères Jésuites pour les aider dans l'étude des langues sauvages (1).

D'après nos conjectures, Nicolet serait passé en France en 1626 : il nous semble, en effet, probable que les interprètes obtenaient quelquefois la permission de faire ce voyage pour revoir leur famille et leur pays natal. Mais il revint bientôt au Canada, et remonta au lac Nipissing.

Afin d'être plus libre de son temps et de ses mouvements, et pour être moins exposé aux importunités des sauvages, Nicolet voulut avoir, chez les Nipissiriniens, son intérieur à lui, son petit chez soi :

“ Il avait sa cabane et son ménage à part, dit le P. Vimont, faisant sa pêche et sa traite.”

Ce qui confirme ce que nous avons dit plus haut, qu'il avait un petit magasin, où les

(1) *Rel. des Jés.*, 1626, p. 6.

sauvages pouvaient venir s'approvisionner de divers objets dont ils avaient besoin, lui donnant en retour quelques fourrures, dont il pouvait disposer ensuite, dans ses voyages à Québec, pour augmenter ses honoraires et se procurer les nécessités de la vie.

C'est là, sans doute, dans son modeste logis du lac Nipissing, qu'il écrivit ces mémoires, perdus aujourd'hui, dont parle le P. Le Jeune. Ce digne Jésuite les avait en sa possession et s'en servit pour composer ses Relations si intéressantes sur les mœurs et les coutumes des sauvages :

“ J'ai, dit-il, quelques mémoires de sa main, qui pourront paraître un jour, touchant les Nipissiriniens, avec lesquels il a souvent hiverné (1).”

(1) *Rel. des Jés.*, 1636, p. 58.—A propos de mémoires, le P. Le Jeune causa, un jour, une singulière surprise à la Vénérable Marie de l'Incarnation. Elle avait écrit pour les Ursulines de France quelques pages sur la vie et les vertus de sa pieuse compagne, la Mère Saint-Joseph, qui venait de mourir, et en avait envoyé une copie à son fils Claude Martin. Cette copie, nous ne savons comment, au lieu d'être remise à son destinataire, tomba entre les mains du P. Le Jeune, qui la fit publier dans les Relations. Laissons la Vén. Marie de l'Incarnation raconter elle-même l'incident :

“ Cet écrit, dit-elle, est tombé entre les mains du

Le fond de ces mémoires, les observations de Nicolet sur les lieux qu'il avait parcourus, sur les sauvages avec lesquels il avait été en rapport, sur leurs usages, sur leurs mœurs civiles et politiques, sur leur religion, tout cela, sans doute, se trouve en substance dans les *Relations des Jésuites*. Mais sa manière de dire, sa méthode dans la disposition des détails, le choix des épisodes, son style, comme tout cela serait intéressant aujourd'hui, surtout pour nous faire apprécier le degré d'intelligence et d'instruction que possédait Nicolet, et pour nous le faire connaître lui-même davantage, puisque, après tout, " le style, c'est l'homme."

Profita-t-il de son séjour chez les Nipissiniens pour les accompagner dans leurs voyages, et faire connaissance avec tant de

R. P. Le Jeune ; et le bon Père en a pris ce qu'il a voulu pour mettre dans la Relation, sans que je l'en eusse prié. Il m'a beaucoup obligée de le faire, mais il m'eût fait un singulier plaisir de ne point faire paraître mon nom. Moi qui ne savais rien de tout cela, étant lectrice au réfectoire, je me trouvai justement à commencer par cette histoire. J'en eus de la confusion, et la quittai pour la faire lire à une autre." (*Lettres de Marie de l'Incarnation*, t. II, p. 40).

L'écrit dont il s'agit se trouve en effet dans les *Rel. des Jés.*, 1652, p. 37.

tribus sauvages répandues partout dans le Canada septentrional jusqu'à la Baie d'Hudson, pour se rendre compte de la nature du pays, et visiter ces grands lacs, ces magnifiques rivières où les sauvages allaient s'approvisionner de gibier et de poisson? On n'en saurait douter; cela ressort évidemment des notes du P. Vimont. Champlain voulait, dès 1613, se rendre par terre à la Mer du Nord, où l'anglais Hudson avait pénétré, sur un vaisseau, les années précédentes; mais il fut obligé de renoncer à ce voyage par suite des embarras où l'avait mis l'imposture du fameux Nicolas Vigneau (1). On peut être sûr qu'il recommanda fortement à Nicolet d'y aller lui-même, s'il le pouvait, avec les sauvages, qui s'y rendaient habituellement chaque année :

“ Les Hurons et les Nipissiriniens, écrit un Jésuite, allaient autrefois en traite à la Baie d'Hudson; ils en rapportaient grande abondance de castors, pour quelques haches, tranches, couteaux et autres marchandises semblables qu'ils leurs portaient. Pendant un certain temps de l'année, l'abondance de cerfs est plus grande encore en ces quartiers, que celle de

(1) *Œuvres de Champlain*, p. 440.

castors : elle est si prodigieuse, qu'ils en font provision pour un an. . . . (1)."

Qui n'admirerait ces grands marcheurs qu'étaient les sauvages de l'Amérique du Nord? Pour eux, le voyage du lac Huron et du lac Nipissing à la Baie d'Hudson n'était qu'une course ordinaire, qu'ils faisaient quasi tous les ans. Les Français, nous le savons, ne leur cédaient pas en énergie et en intrépidité : "Nos jeunes Canadiens sont très vaillants, écrit quelque part Marie de l'Incarnation, et courent dans les bois comme les sauvages (2)." Quoique nous n'ayons là-dessus que de simples conjectures, nous ne pouvons croire que Nicolet, qui devait quelques années plus tard s'aventurer avec tant de courage à la découverte de la mer de l'Ouest, n'ait pas profité des voyages si fréquents des Nipissiriniens à la mer du Nord pour s'y rendre avec eux.

Nous avons déjà parlé du voyage vraiment admirable qu'y fit le P. Albanel en 1672 ; il s'y rendit par la voie du Saguenay, du lac Saint-Jean et de la rivière Mistassini, et aboutit à cette partie de la baie James qui se trouve dans la province de Québec. Avec quel intérêt

(1) *Rel. des Jés.*, 1660, p. 11.

(2) *Lettres de Marie de l'Incarnation*, t. II, p. 324.

ne lit-on pas aujourd'hui les quelques lignes qu'il écrivit sur cette contrée lointaine :

“ Ceux-là se sont trompés, dit-il, qui ont cru que ce climat était inhabitable, soit à raison des grands froids, des glaces et des neiges, soit par défaut de bois propre à bâtir et à se chauffer. Ils n'ont pas vu ces vastes et épaisses forêts, ces belles plaines et ces grandes prairies, qui bordent les rivières en divers endroits, couvertes de toutes sortes d'herbages propres à nourrir du bétail. Je puis assurer qu'au 15 juin il y avait des roses sauvages aussi belles et aussi odoriférantes qu'à Québec, la saison même m'y paraissait plus avancée, l'air fort doux et agréable.”

Si, comme nous aimons à le croire, Nicolet fit, lui aussi, le voyage de la Baie d'Hudson, durant son séjour prolongé au lac Nipissing, ce fut par une route différente de celle que suivit le P. Albanel ; ce fut évidemment par les lacs et les rivières de la province d'Ontario, pour aboutir également à un autre endroit de la baie James que celui qui avait excité l'admiration du célèbre Jésuite. Il le décrivait probablement, lui aussi, dans ses mémoires ; et cela nous fait regretter davantage que ces écrits ne nous aient pas été conservés.



CHAPITRE VIII

NICOLET, AU CANADA, DURANT L'OCCUPATION ANGLAISE

La Compagnie des Marchands ne fait rien pour la colonie.—Prise de Québec par les Anglais.—Trahison de quelques Français.—Fidélité de Nicolet.—Le Canada rendu à la France.—Les sauvages restent attachés aux Français.—Nicolet rappelé à Québec.

LA Compagnie au service de laquelle Nicolet s'était engagé comme interprète en 1618, était composée d'un certain nombre de marchands de Rouen, auxquels s'adjoignirent plus tard quelques négociants de Saint-Malo. Grâce aux soins officieux de Champlain, elle avait obtenu du roi de France le privilège exclusif de la traite des fourrures dans la vallée du Saint-Laurent, à condition d'acquitter toutes les charges de l'administration civile et ecclésiastique de la colonie : elle devait envoyer chaque année un certain nombre de colons au Canada et pourvoir à leurs besoins religieux en y entretenant quelques missionnaires ; elle payait le traitement du vice-roi, en France, et celui de son lieutenant, au

Canada ; elle devait aussi pourvoir à la sûreté et à la défense de la colonie.

Cette Compagnie, toute entière à ses intérêts matériels, ne montra jamais le moindre zèle ni pour la conversion des sauvages, ni pour l'exécution du pieux dessein qu'avait conçu François Ier de fonder au Canada une colonie chrétienne et sincèrement catholique.

D'ailleurs, elle n'était nullement homogène au point de vue religieux. Plusieurs de ses membres étaient huguenots, et n'avaient dû consentir qu'à contre-cœur à entretenir les Récollets au Canada. Ils ne manquaient jamais l'occasion de favoriser leurs amis ; et si Champlain n'eût toujours été sur ses gardes, la colonie serait inévitablement devenue, et en peu de temps, un foyer de dissensions civiles et religieuses, comme il y en avait tant en France, à cette époque, notamment à La Rochelle.

Ces marchands de Rouen et de Saint-Malo comprenaient-ils, du moins, leurs véritables intérêts commerciaux ? Ils se jalouaient entre eux : plusieurs factions s'étaient formées au sein de leur Compagnie, et la défiance des unes et des autres était si grande qu'elles entretenaient chacune leur commis au Canada pour se surveiller et s'épier.

La Compagnie de Rouen ne faisant absolument rien pour le développement de la colonie, le duc de Montmorency crut devoir en créer une autre, celle des De Caen, à laquelle il donna son nom et son patronage. C'était augmenter les divisions, et aggraver le mal au lieu de le guérir. La nouvelle compagnie était elle-même en grande partie protestante : quel zèle pouvait-on attendre de sa part pour la protection des intérêts religieux de la colonie ?

Les marchands de La Rochelle réclamaient, eux aussi, leur part dans les profits de la traite ; et l'on vit, une année, jusqu'à trois sociétés rivales se disputer le commerce des fourrures dans la vallée du Saint-Laurent.

Que fait Champlain au milieu de toutes ces divisions ? On ne saurait trop admirer son tact et sa sagesse ; sa diplomatie franche et habile passe à travers toutes les difficultés. Lieutenant du vice-roi au Canada, il est obligé de compter avec la nouvelle compagnie qui s'est formée sous ses auspices, mais il n'abandonne pas pour cela la compagnie de Rouen qu'il a organisée lui-même : il lui reste fidèle, et réussit à amalgamer les deux sociétés, de manière à protéger les intérêts de tous.

La Compagnie de Rouen ne veut rien

faire pour la protection et la défense de la colonie : Champlain se charge de remplir ses obligations, et presque malgré elle, il jette sur la colline de Québec les fondements du Château Saint-Louis qui sera durant un siècle et demi le boulevard de la nationalité française en Amérique. Puis, dès 1621, il y promulgue d'admirables règlements de police, que l'on peut considérer avec raison comme le premier code canadien. Les Récollets, de leur côté, commencent cette même année, à tenir les registres de l'état civil à Québec : l'Eglise et l'Etat continuent de s'entendre pour le bien de la colonie.

Sans abandonner complètement leur résidence et leur chapelle du Cul-de-Sac, les Récollets sont allés se fixer là bas sur les bords de la rivière Saint-Charles, à l'endroit où est aujourd'hui l'Hôpital-Général, et s'y sont bâti un petit monastère. Détail bon à noter : le premier secours qu'ils ont reçu pour cette construction leur est venu du vice-roi, le père du grand Condé.

Maintenant, à la vue de tout ce qu'il y a à faire pour la conversion des sauvages du Canada, et du peu de ressources que met à leur disposition la Compagnie des Marchands,

ils se décident à demander la collaboration d'autres Religieux. Mais qui entretiendra dans le pays ces nouveaux missionnaires ? Voilà que la Providence vient à leur secours. Le duc de Montmorency résigne sa charge de vice-roi en faveur de son neveu Henri de Lévi, duc de Ventadour : celui-ci est un ecclésiastique, un homme tout dévoué aux intérêts de la religion et de la patrie française : les Récollets ayant demandé aux Jésuites de venir partager leurs labeurs au Canada, il se charge lui-même de les y envoyer à ses propres frais ; il sera au Canada leur soutien et leur protecteur : et c'est en effet sous ses auspices qu'ils arrivent à Québec en 1625.

Deux ans plus tard, le grand ministre Richelieu lui-même prend en mains les affaires de la Nouvelle-France, et fonde cette célèbre Compagnie des Cent-Associés qui joua un si grand rôle dans les annales françaises de notre histoire.

De son humble logis, au lac Nipissing, Nicolet suit attentivement toutes les péripéties du drame où se jouent les destinées de la colonie canadienne. Attaché à la Compagnie de Rouen, il déplore son peu de zèle pour l'avancement du pays, mais il lui reste

fidèle, comme Champlain ; il ne reconnaît point d'autres maîtres que ceux qui l'ont engagé en 1618, et il continue à se dévouer sans réserve à leurs intérêts. Puis, lorsqu'il apprend la formation de la grande Compagnie des Cent-Associés, il attend les événements et se tient prêt à recevoir les ordres des nouveaux maîtres de la colonie.

Sincèrement religieux, avec quel bonheur n'a-t-il pas vu arriver chez les Nipissiriniens le premier apôtre de ces sauvages, le P. Guillaume Poulain, qui s'y rendit en 1622. Ce saint missionnaire venait d'échapper au martyre : fait prisonnier par les Iroquois, non loin de Montréal, il était déjà attaché au poteau et avait fait le sacrifice de sa vie, lorsque les Français, s'apercevant de son absence, accoururent, et offrirent de l'échanger pour quelques prisonniers iroquois qu'ils avaient en leur possession. Le bon Père, mis en liberté, prit aussitôt le chemin de l'Ottawa, et monta jusqu'au lac Nipissing, où il prêcha l'Évangile aux sauvages de l'endroit, et eut le bonheur de baptiser un bon nombre d'enfants et d'adultes malades à l'extrémité.

L'année suivante, Nicolet revit avec bonheur son ancien directeur, le P. Joseph, et fit

connaissance avec l'illustre Frère Sagard qui l'accompagnait dans son second voyage au pays des Hurons. Il vit aussi les Pères de Brébœuf et de Noue lorsqu'ils montèrent également chez les Hurons pour les évangéliser. Qui pourrait dire le contentement et la joie que la visite de ces bons religieux répandait dans l'âme de l'exilé?

Mais voilà qu'en 1628 il apprend que les Anglais veulent s'emparer du Canada. Impuissants à défendre leurs co-religionnaires de France contre les armées de Richelieu, qui a entrepris de les réduire à l'obéissance, et de faire de la nation française un peuple fort et uni, ils s'attaquent à la colonie canadienne, alors que le grand ministre, tout occupé au siège de La Rochelle, n'est pas en état de la secourir.

Charles Ier est tellement sûr de réussir dans son entreprise contre la Nouvelle-France, qu'il a déjà concédé le pays à son ami Sir William Alexander, comte de Stirling⁽¹⁾. C'est ainsi qu'on dispose avec un sans-gêne incroyable, à l'insu de Champlain, de la colonie qu'il a fondée au prix de tant de sacrifices!

Déjà les Anglais ont pris dans le golfe

(1) *Archives du Canada*, 1881, p. 23.

plusieurs vaisseaux français, chargés de provisions que la Compagnie des Cent-Associés envoyait à la colonie ; ils ont détruit tout ce qu'il y avait à Tadoussac, brûlé en partie l'habitation du Cap Tourmente : ils menacent Québec, et font sommer Champlain de se rendre.

Sans l'énergie et le courage intrépide du fondateur de la colonie, la reddition de Québec coïncidait presque avec celle de La Rochelle en France (30 octobre 1628).

Trois huguenots de Dieppe, au service de l'Angleterre, sont à la tête de l'expédition : voilà comment ces protestants, dignes de ceux de La Rochelle, comprennent le patriotisme !

En apprenant ces événements, Nicolet n'y peut tenir ; il descend en toute hâte à Québec (2). Mais il n'y revient, hélas ! que pour assister à la reddition de la ville. Champlain et Pontgravé, après avoir tenu bon toute l'année 1628, furent obligés de capituler l'année suivante, le 19 juillet. La paix était conclue depuis plusieurs mois entre la France et l'Angleterre : le traité de Suse est du 24 avril 1629 ; mais on ne le savait pas, et on ne pouvait le savoir en Amérique.

(2) Ferland, *Histoire du Canada*, t. I, p. 235.

On a une "Déclaration de Champlain, sous serment, des armes, munitions et autres ustensiles, laissés au fort de Québec lors de la reddition (1)." Ces objets devaient être restitués à la France, à la conclusion de la paix. En parcourant ce document précieux, on se demande avec étonnement comment Champlain avait pu tenir si longtemps avec si peu de ressources à sa disposition.

Que va faire Nicolet, en voyant la colonie passer sous la domination anglaise? C'est dans les occasions de ce genre que l'on reconnaît les hommes de caractère. Ceux qui n'en ont pas commencent toujours par regarder de quel côté va tourner le vent, puis, sans aucun souci de leur dignité personnelle, brûlent de l'encens devant les pouvoirs nouveaux.

La conduite des huguenots Kertk, travaillant au profit de l'Angleterre contre leur patrie, est indigne, et confirme l'opinion que "Français et Catholique, c'est tout un." Mais enfin les Kertk étaient une famille d'origine anglaise, qui avait émigré à Dieppe pour des fins commerciales; regardés comme Français, ils étaient toujours restés attachés à l'Angleterre; et l'un d'eux, David, après s'être marié

(1) *L'Abeille*, vol. 10, No. 4.

à Dieppe, où naquirent ses enfants, retourna à Londres, où il mourut en 1629 (1).

Que dire de certains Canadiens, d'origine absolument française, qui jouèrent un rôle si louche lors de la prise de Québec par les Anglais en 1629? Sans leur trahison, les Anglais n'auraient pas connu le dénuement où se trouvait la colonie, et ne se seraient pas présentés avec tant d'assurance devant Champlain pour le sommer de se rendre. Louis Kertk l'avoua au P. Le Caron :

“ Voyez-vous, lui dit-il, ces deux Français, en lui désignant Le Baillif, commis des marchands, et Pierre Raye, charron de son métier? ce sont eux qui m'ont amplement instruit de tout ce que je désirais savoir de Québec.”

Sagard porte une terrible accusation contre les Huguenots français qui se trouvaient sur le navire d'Emery de Caen, lorsque celui-ci rencontra les vaisseaux anglais :

“ Il ne voulurent jamais combattre, dit-il, leurs frères, les Anglais de Kertk, et posèrent bas leurs armes. . . . Si De Caen eût remporté la victoire, il eût facilement repris Québec et le Fort.”

La conduite de quelques Français, après

(1) *Archives du Canada*, 1884, p. XII.

la capitulation de Québec, révolta le bon et honnête Champlain, qui la leur reproche amèrement dans son journal :

“ Louis Kertk, dit-il, ayant reçu les clefs de Québec, les donna à un Français, appelé Le Baillif, natif d'Amiens, qui s'était volontairement donné aux Anglais pour les servir et les aider à nous ruiner, comme perfide à son roi et à sa patrie, avec trois autres que j'avais autrefois emmenés en nos voyages, il y avait plus de quinze à seize ans, l'un appelé Etienne Brûlé, de Champigny, truchement des Hurons, le second, Nicolas Marsolet, de Rouen, truchement des Montagnais, le troisième, de Paris, appelé Pierre Raye, charron de son métier, l'un des plus perfides traîtres et méchants qui fût en la bande. Le dit Baillif était autrefois venu en ces lieux, avec De Caen, qui l'avait fait un de ses commis, et l'avait ensuite chassé pour être grandement vicieux (1).”

Un autre renégat français, que l'histoire a stigmatisé comme traître, c'est Jacques Michel, de Dieppe : sans lui, l'expédition des Kertk contre Québec n'aurait pas réussi. Il avait le commandement des vaisseaux anglais

(1) *Œuvres de Champlain*, p. 1228.

et leur fit remonter le Saint-Laurent jusqu'à Québec. Il eut ensuite la punition réservée à tous les traîtres : méprisé des Anglais aussi bien que des Français, il tomba dans un effroyable accès de rage, et mourut misérablement à Tadoussac. Le P. Le Jeune qui l'avait bien connu à Dieppe, écrit à son sujet :

“ Ce pauvre Jacques Michel, plein de mélancolie, ne se voyant point récompensé des Anglais, comme il prétendait, pressé d'ailleurs de remords de conscience de les avoir assistés contre ceux de sa patrie, mourut subitement quelque temps après la prise de ce pays. Il fut enterré à Tadoussac. J'ai appris que les sauvages le détèrèrent, et firent toutes sortes d'ignominies à son corps, le mirent en pièces, le donnèrent à leurs chiens. Voilà, ajoute le P. Le Jeune, le salaire des perfides ; je prie Dieu qu'il ouvre les yeux aux autres (1).”

“ La veille de sa mort, écrit Champlain, il avait tellement juré et blasphémé le nom de Dieu que j'en avais horreur.... Je ne pus m'empêcher de lui dire : Bon Dieu ! comme vous jurez, pour un réformé, sachant si bien reprendre les autres quand ils le font !... Il était triste, pensif et mélancolique, de se voir

(1) *Rel. des Jés.*, 1632, p. 8.

méprisé de sa patrie, abhorré du monde, et montré au doigt.... Les Anglais eux-mêmes l'appelaient traître, et disaient : Voyez-vous celui-là : il a vendu sa patrie, pour un peu de mécontentement qu'il dit avoir eu en France (1).”

Champlain, qui ne peut s'empêcher de parler en termes si sévères de Jacques Michel, d'Etienne Brûlé, de Marsolet et autres, rend au contraire un beau témoignage à Olivier Le Tardif, beau-frère de Nicolet, qui, en sa qualité de sous-commis du magasin, avait dû remettre à Louis Kertk les clefs du fort Saint-Louis :

“ Il s'acquitta de sa charge en homme de bien,” écrit-il.

“ Il était fort honnête homme et bien vertueux,” a écrit de lui le P. Le Jeune (2).

Jean Nicolet et Godefroy de Linctôt, plutôt que de servir sous les Anglais, remontèrent avec les Hurons vers les contrées de l'ouest, et ne reparurent à Québec que lorsque les Anglais se furent retirés du Canada. Ils restèrent fidèles à leur roi, à la France, à la patrie canadienne : et leur conduite est d'autant plus

(1) *Œuvres de Champlain*, p. 1267.

(2) *Rel. des Jés.*, 1633, p. 31.

(12)

admirable qu'ils n'avaient plus rien à attendre de la Société des Marchands, qui n'existait plus, ni de Champlain, ni de la Compagnie des Cent-Associés, dont l'avenir paraissait bien compromis.

“ C'est peut-être durant l'époque critique de 1629 à 1633, écrit M. Sulte, que nos voyageurs jetèrent les plus forts germes d'amitié parmi les tribus algonquines et huronnes. Séparés tout-à-coup de leur base d'opération, tombés aux mains de l'ennemi, on les aurait crus enlevés à jamais au monde civilisé, sinon à la vie même. Cependant il n'en fut rien. Il arriva plutôt le contraire de ce à quoi l'on aurait pu s'attendre.

“ Jusque-là, le trafic des pelleteries pour des articles de fabrication européenne avait servi au commencement d'alliance qui nous permettait de remonter l'Ottawa, et de visiter la baie Georgienne, mais il s'en fallait de beaucoup que nous fussions à l'aise sur ces territoires. Cela, du reste, se passait au moment où les colons anglais débarqués en même temps que nous sur les plages de l'Atlantique, n'avaient pas encore osé se risquer à dix arpents de leurs cambuses. Nous avions déjà franchi des centaines de lieues de pays, et

attiré la traite, en larges proportions, dans la vallée du Saint-Laurent.

“ Les interprètes, les *voyageurs*, selon le mot consacré, se refusaient à quitter leur conquête ou à y introduire les Anglais. Ils ne craignaient pas de retourner au fond des bois reprendre la vie d’aventure et s’appliquer plus que jamais à agrandir l’influence du nom français vers l’ouest. Sans pouvoir compter avec certitude sur le retour du drapeau blanc à Québec, ils se mirent en travers des projets que les marchands anglais auraient pu concevoir de se répandre de ce côté (1).”

Leur travail fut efficace : ils cultivèrent si bien l’amitié des sauvages, qu’ils les attachèrent à la France, au détriment des Anglais :

“ Les Anglais, dit Chrétien Leclerc, possédèrent trois ans ce nouveau monde ; et quoiqu’ils n’oubliassent rien pour gagner l’amitié des sauvages et les faire entrer dans leurs intérêts, les présents, toutefois, les flatтерies, les avantages, les profits, ni les traités d’alliance qu’ils leur proposaient, n’avaient pu encore donner aucune atteinte à la forte inclination qu’ils avaient conçue pour les Français, et à l’attachement qu’ils concevaient presque

(1) *Mélanges d’histoire et de littérature*, p. 421.

universellement, à l'exception des Iroquois, qui n'en ont jamais eu pour aucune nation (1)."

Les Algonquins seuls se montrèrent sur le Saint-Laurent pour commercer avec les Anglais, et encore en petit nombre. "Les Hurons, dit M. Ferland, ne voulurent pas descendre à la traite tant que les Anglais restèrent dans le pays." Et il ajoute : "Louis Kertk avait voulu gagner l'amitié des sauvages ; mais il ne put leur faire oublier les Français (2)."

Comment, en effet, le sauvage, naturellement si fin, si observateur, si rusé, n'aurait-il pas saisi bien vite le contraste entre le caractère généreux, ouvert et sympathique du Français, et la nature froide, raide, égoïste et mercantile de l'Anglais ? Son instinct seul, à défaut d'autres lumières, lui indiquait de quel côté étaient ses véritables intérêts, et lui faisait souhaiter le retour prochain des Français au Canada.

Ce retour se fit attendre beaucoup plus longtems qu'il n'était raisonnable de le supposer. Chose singulière, en effet, à l'heure où Champlain se vit obligé de capituler, et de

(1) *Premier Etablissement de la Foi*, t. I, p. 418.

(2) *Histoire du Canada*, t. I, p. 249, 262.

céder Québec aux Anglais, la paix entre la France et l'Angleterre était déjà conclue depuis plusieurs mois ; mais il l'ignorait, et ne pouvait même le savoir. Eh bien, en dépit de cette circonstance qui aurait dû engager l'Angleterre à lui remettre le Canada le plus tôt possible, il fallut trois ans pour qu'elle se décidât à remplir cette obligation. Charles I voulait auparavant qu'on lui versât complètement la dot promise à sa femme, Henriette-Marie de France, fille de Henri IV :

“ Par contrat de mariage en date du 8 mai 1625, le douaire d'Henriette-Marie était de huit cent mille couronnes, dont moitié payable la veille du mariage à Londres, et l'autre moitié un an plus tard, à compter de la date du premier paiement. Le mariage eut lieu le 13 juin 1625, et la première moitié du douaire fut alors payée, la seconde devant échoir à la même date en 1626 (1).”

Cette seconde moitié de dot n'était pas encore payée en 1629. Elle ne l'était pas même en 1631 (2), et Richelieu menaçait de la retenir, tant que les forts du Canada et de l'Acadie n'auraient pas été restitués à la France:

(1) *Archives du Canada*, 1884, p. 13.

(2) Lettre de Charles Ier à M. Wake, 12 juin 1631.

de son côté Charles I ne voulait pas rendre le Canada, à moins qu'on ne lui payât totalement et sans délai la dot de sa femme.

Plus tard, ce sera également une question de dot non payée qui servira de prétexte à la fameuse guerre de succession d'Espagne. Une dot considérable avait été promise à Marie-Thérèse, épouse de Louis XIV, en échange de ses droits à la succession d'Espagne auxquels elle avait renoncé : la clause essentielle de l'acte de renonciation n'ayant pas été remplie, Louis XIV en profita pour réclamer les droits de sa famille à la succession du trône : de là l'une des plus longues guerres de son règne (1).

La dot d'une reine ; la négligence d'une cour à payer cette dot : comme le sort des peuples dépend quelquefois de peu de chose :

Quidquid delirant reges, plectuntur Achivi !

Ce ne fut qu'au printemps de 1632 que les difficultés entre la France et l'Angleterre au sujet du Canada furent définitivement réglées par le traité de Saint-Germain-en-Laye. Le 13 juillet, Québec fut remis entre les mains de MM. Emery De Caen et Duplessis-Bochart,

(1) Mignet, *Introduction à l'histoire de la succession d'Espagne.*

représentant la Compagnie des Cent-Associés. On laissa à De Caen le privilège de la traite pour un an, afin de l'indemniser des pertes qu'il avait éprouvées par suite de la guerre. Champlain ne revint prendre possession de son poste comme commandant à Québec qu'en 1633.

Dans l'été de 1632, cinquante canots Hurons descendirent, chargés de pelleteries, dans la vallée du Saint-Laurent. Il en descendit cent cinquante l'année suivante ; et ces cent cinquante canots étaient montés par cinq ou six cents sauvages, tout joyeux de revoir leurs amis les Français, et surtout le meilleur de leurs amis, leur bienfaiteur et leur père, Champlain. Ils ne savaient comment exprimer leur bonheur et leur joie :

“ Lorsque les Français n'étaient pas ici, disait un des capitaines, la terre n'était plus terre, la rivière n'était plus rivière, le ciel n'était plus ciel ; mais au retour du sieur de Champlain, tout est retourné à son être, la terre est devenue terre, la rivière est devenue rivière, et le ciel a paru ciel (1).”

Quelques semaines plus tard, arrivèrent aussi devant Québec les Nipissiriniens, qui

(1) *Rel. des Jés.*, 1633, p. 36.

avaient été retardés par les Algonquins de l'île des Allumettes.

Il est probable que Nicolet descendit avec eux. Ce qui est certain, c'est "qu'il fut rappelé" à Québec, après la reddition du Canada à la France, et nommé commis de la traite et interprète des sauvages, pour la Compagnie des Cent-Associés.

C'est lui-même qui avait demandé à Champlain son rappel ; et il n'avait pris cette décision qu'à regret :

" Il ne s'est retiré de chez les Nipissiriens, écrit le P. Le Jeune, que pour mettre son salut en assurance dans l'usage des sacrements, faute desquels il y a grand risque pour l'âme, parmi les sauvages."

Touchant détail : comme il met au grand jour l'esprit de foi et la délicatesse de conscience de Nicolet !

Il y avait trois ou quatre ans qu'il n'avait pas vu de prêtres. Ils avaient tous quitté le pays, malgré le désir qu'ils auraient eu d'y rester. On les avait obligés de repasser en France, après la cession de Québec aux Anglais. Si l'on en croit Chrétien Leclerc, les Kertk auraient "témoigné publiquement aux Récollets qu'ils les auraient laissés volon-

tiers au Canada, mais qu'ils avaient eu des ordres précis du Roi d'Angleterre de les repasser en France (1)."

D'après Sagard, le Frère Gervais et le P. Joseph Le Caron avaient résolu, coûte que coûte, de rester au pays. Ils montèrent, dit-il, aux Trois-Rivières, au prix de mille dangers et d'un naufrage à Sainte-Croix, bien décidés à se rendre au pays des Hurons. Mais ils reçurent un ordre de Champlain de redescendre à Québec le plus tôt possible. A Québec, ils durent s'embarquer, ainsi que les Jésuites, pour retourner en France :

" On laisse à juger, dit Chrétien Leclerc, quelle fut la douleur des missionnaires des deux Instituts, lorsqu'ils se virent obligés d'abandonner une mission qu'ils aimaient si tendrement."

Les Récollets ne purent obtenir de repasser au Canada en 1632. Les Jésuites seuls y revinrent, à la demande et sous la protection du cardinal de Richelieu. Ce sont ces Religieux que Nicolet trouva à Québec lorsqu'il descendit du lac Nipissing.

On peut se figurer la consolation qu'éprouva ce grand chrétien, lorsqu'après avoir

(1) *Premier Etablissement de la Foi*, t. I, p. 410.

été si longtemps privé de secours religieux, il se vit tout-à-coup, suivant l'expression du P. Vimont, "dans la paix et la dévotion de Québec."

Mais il ne jouit pas longtemps de ce bonheur. On eut bientôt besoin de ses services pour une expédition lointaine. Les voyages, la vie des bois, la carrière d'aventures qu'il avait menée jusque là, avaient créé chez lui, pour ainsi dire, une seconde nature : il n'hésita pas à accepter la mission pleine de hasards et de difficultés qui lui était proposée.

CHAPITRE IX

VOYAGE DE NICOLET AU LAC MICHIGAN.— DECOUVERTE DU WISCONSIN.

But du voyage de Nicolet.—Départ des Trois-Rivières.—
Au pays des Hurons.—Au lac Michigan.—Peuple de
la Folle-Avoine.—Chez les Gens de Mer.—Chez les
Mascoutins.—A trois jours de la rivière Wisconsin.—
Retour à Québec.

NICOLET, après avoir passé sept ou huit ans chez les Nipissiriniens, était descendu à Québec, en 1628, à la nouvelle que la colonie était menacée par les Anglais. Il remonta au lac Nipissing l'année suivante, après la capitulation de Québec, et y demeura tout le temps de l'occupation anglaise. Rappelé à Québec en 1633, il fut nommé " commis et interprète " pour la Compagnie de la Nouvelle-France.

" Pendant qu'il exerçait cette charge, écrit le P. Vimont, il fut délégué pour faire un voyage en la nation appelée des Gens de Mer, et traiter la paix avec eux et les Hurons, dont ils sont éloignés, tirant vers l'ouest, d'environ trois cents lieues."

On a la preuve qu'il était aux Trois-Rivières le 7 juillet 1634, et à Québec le 15 août 1635. Le 7 juillet 1634, il passe, par écrit, un engagement, un *accord de service* comme commis et interprète avec la Compagnie des Cent-Associés représentée par M. Duplessis-Bochart. Le 15 août 1635, il renouvelle son engagement, aussi par écrit, envers la Compagnie, représentée cette fois par Champlain lui-même. C'est entre ces deux dates qu'eut lieu le grand voyage de Nicolet au lac Michigan et au Wisconsin.

C'était un voyage de près de quatre cents lieues, par des routes très hasardeuses, à travers mille dangers, dans un pays dont une grande partie n'avait encore été explorée par aucun Français. Mais il y allait des intérêts de la France et de la civilisation chrétienne. Champlain n'eut qu'un désir à exprimer à Nicolet, et celui-ci se déclara prêt à partir. Il n'y a pas de sacrifices que les bons Français d'autrefois ne fussent disposés à faire pour leur patrie. A voir la gaieté de cœur avec laquelle nos ancêtres se lançaient, sur un simple canot d'écorce, dans des courses aventureuses qui nous saisissent d'étonnement et d'admiration, on dirait même que l'idée de

sacrifice ne venait pas à leur esprit. Une seule pensée, un seul mot suffisait à les entraîner aux plus généreuses résolutions : la France le veut : c'est l'intérêt de la France !

Et vraiment quand on voit les Français d'aujourd'hui courir avec tant d'héroïsme au Dahomey, au Tonkin, à l'intérieur de l'Afrique, peut-on dire que les choses sont changées ?

Il s'agissait, dans le voyage qu'entreprenait Nicolet, non seulement de rétablir la paix entre les Gens de Mer et les Hurons, mais de nouer des relations d'amitié et de commerce avec une infinité de petites nations sauvages disséminées dans la région des grands lacs, et de les amener aux Français pour la traite sur le Saint-Laurent.

La Compagnie de la Nouvelle-France, fondée par Richelieu en 1627, avait remplacé la Compagnie des Marchands et était devenue la véritable souveraine de la colonie. Tous les témoignages du temps sont unanimes à reconnaître qu'à l'époque, du moins, qui nous occupe, elle était animée d'un véritable zèle pour le bien du Canada. Pour remplir ses obligations, elle avait besoin d'étendre son commerce le plus possible, et d'attirer à

Québec en grand nombre les sauvages de l'ouest pour la traite des fourrures.

Les Gens de Mer, appelés aussi Ouinipigons, étaient d'origine et de langue tout-à-fait distinctes de celles des races algonquine et huronne. Ils habitaient le fond de la Baie Verte, et étaient entourés de nations appartenant à la race algonquine. Comment s'étaient-ils introduits là ?

On les disait en relation avec d'autres peuples très éloignés qui venaient par mer sur de grands canots et avec lesquels ils se rencontraient pour le négoce. Leur but, en faisant la guerre aux Hurons et autres sauvages amis des Français, était évidemment d'accaparer leurs pelleteries et de faire prendre au commerce une autre direction que la vallée du Saint-Laurent.

Il fallait déjouer leurs tentatives, les raccommo-der avec les Hurons, et tâcher de les amener eux-mêmes sur le Saint-Laurent.

En allant d'ailleurs aux Gens de Mer, et au delà, si possible, ne trouverait-on pas enfin cette fameuse mer de l'ouest, ce Pacifique, ce passage à la Chine et au Japon, que rêvaient tous les découvreurs depuis Colomb et Jacques Cartier ?

l

i

s

ç

j

d

q

n

ju

av

—

Fr

du

M

ze

sia

“ Découvrir et chercher chemin facile pour aller au pays de la Chine,” voilà ce que l'on trouve exprimé dans les Lettres de Provision données aux Vice-Rois de la Nouvelle-France (1). Ces hauts fonctionnaires sont chargés de “ faire ou de faire faire des découvertes....pour essayer de trouver les chemins et routes faciles pour aller au pays de la Chine....”

Nicolet avait rapporté de son séjour au lac Nipissing et de ses entretiens avec les sauvages, beaucoup de renseignements sur les peuples et les pays de l'ouest. Les Nipissiriens n'avaient pas manqué de lui parler souvent de la mer de l'ouest, puisqu'on assure que ces intrépides voyageurs se faisaient un jeu de porter leurs courses jusque-là :

“ Il y a longtemps, écrit un missionnaire de la Louisiane, que des Nipissings, nation qui habite le Canada sur un lac du même nom, ont fait des courses par terre à l'ouest, jusqu'à cette mer sur laquelle ils assurent avoir vu des bâtiments à la voile (2).”

(1) Lettres de Provision de la charge de Vice-Roi à François-Christophe de Lévis, duc de Damville, frère du duc de Ventadour, juillet 1655, publiées dans les *Mémoires de la Société historique de Montréal*, 2e livraison, p. 110.

(2) François Le Maire, *Mémoire inédit sur la Louisiane*, 1717, p. 10.

Les renseignements obtenus des Nipissiniens par Nicolet avaient vivement excité la curiosité de Champlain, à qui il les avait communiqués. Se sentant déjà vieux,—il avait soixante-sept ans—le fondateur de la Nouvelle-France voulut profiter, avant de mourir, de la grande expérience de Nicolet pour agrandir le cercle des découvertes françaises dans l'Amérique du Nord.

Le premier de juillet 1634, deux ou trois barques sortirent de la rade de Québec, montées par quelques Jésuites et plusieurs autres Français. Les missionnaires, avec quelques hommes de service, se rendaient au pays des Hurons ; plusieurs des voyageurs n'allaient pas plus loin que les Trois-Rivières ; Nicolet seul partait pour des régions lointaines et inconnues.

Tout le monde descendit aux Trois-Rivières ; et Nicolet assista, le 4 juillet, à la fondation de la ville, où, de retour de son voyage, il devait passer le reste de ses jours.

Il y avait là plusieurs canots Hurons, Algonquins et Nipissiniens qui étaient descendus pour la traite et sur lesquels on espérait s'embarquer. Mais Tessouat, le chef des Algonquins de l'île des Allumettes, qui

par ses intrigues avait réussi, l'année précédente, à empêcher les missionnaires de monter aux Hurons, essaya encore les mêmes manœuvres. Cette fois, M. Duplessis-Bochart fut plus habile que lui, et finit par triompher de son mauvais vouloir. Le 7 juillet, la canonnade du nouveau Fort salua le départ des PP. de Brébœuf et Daniel avec trois autres Français. Huit jours après, ce fut le tour du P. Davost et de ses compagnons. Un troisième groupe ne put partir que huit jours plus tard (1).

Nicolet se hâta de passer avec M. Duplessis-Bochart l'engagement dont nous avons parlé, et fit route avec les PP. de Brébœuf et Daniel : tous les Normands se trouvaient ainsi réunis ensemble (2). Le P. de Brébœuf était un colosse, et pouvait endurer de rudes fatigues : parlant des difficultés incroyables que l'on rencontrait en remontant les rapides de l'Ottawa, il mentionne Nicolet, comme si ce brave compatriote lui avait tenu tête :

“ Jean Nicolet, dit-il, en son voyage qu'il fit avec nous jusqu'à l'Île, souffrit aussi tous les travaux d'un des plus robustes sauvages(3).”

(1) *Rel. des Jés.*, 1635, p. 25.

(2) Jean de Brébœuf était du diocèse de Bayeux ; Antoine Daniel, de Dieppe.

(3) *Rel. des Jés.*, 1635, p. 30.

On ne fit pas moins de trente-trois portages ; on traîna aussi le canot plus de cinquante fois : alors tout le monde se jetait à l'eau et mettait la main à l'embarcation pour lui faire monter le rapide. Dans une de ces occasions, l'un des Français faillit se noyer. Il était resté dans le canot, on ne sait pourquoi, et les sauvages le lâchèrent :

“ Son adresse seule et sa force, écrit le P. de Brébœuf, lui sauvèrent la vie.”

Puis il ajoute : “ Je me suis quelquefois mêlé d'aider à mes sauvages ; mais le fond de la rivière est de pierres si tranchantes que je ne pouvais marcher longtemps, étant nu-pieds.”

Nous avons vu, en effet, que dans ces voyages en canots d'écorce, les sauvages ne permettaient pas aux Français de garder leurs chaussures, de peur qu'ils ne vinssent à salir ou à endommager leurs frêles embarcations.

On arriva enfin sain et sauf à l'île des Allumettes. Les missionnaires prirent alors sans délai le chemin du pays des Hurons. Nicolet passa quelques jours à l'île, où il avait séjourné autrefois deux ou trois ans : puis il se mit en route pour son grand voyage.

Suivons-le maintenant, la carte à la main.

De l'île des Allumettes à la baie Georgienne, le trajet est connu. A partir de l'île, jusqu'à une certaine distance, l'Ottawa prend le nom de rivière Creuse, et ressemble beaucoup au Saguenay : les rivages, taillés à pic, s'élèvent à une grande hauteur ; les paysages sont imposants, pleins de majesté.

Au delà de la rivière Creuse, il reste encore vingt ou vingt-cinq lieues à faire avant de prendre la rivière Mattawan. On remonte tout le cours de cette dernière rivière, puis, après un portage peu considérable, on atteint le lac Nipissing. On traverse ce lac dans sa longueur, puis l'on descend la rivière des Français par laquelle il se décharge dans la baie Georgienne.

Une fois à la baie Georgienne, la voie la plus courte pour Nicolet était de filer vers le sud-ouest jusqu'au lac Michigan. Il cotoya, au contraire, les rives de la baie Georgienne vers l'est, afin de visiter les Hurons, auprès desquels il était accrédité par Champlain, et dont il parlait fort bien la langue.

Le pays des Hurons s'étendait de la baie Georgienne au lac Simcoe, entre les rivières Severn et Nattaousaga. Cette nation était divisée en dix-huit bourgades, comprenant à

cette époque environ trente à quarante mille âmes. Laissons Champlain lui-même nous faire une petite description du pays, qu'il connaissait si bien :

“ Il y a, dit-il, dix-huit villages, dont six sont clos et fermés de palissades de bois, à triple rang, entrelacés les uns dans les autres : au-dessus, des galeries, qu'ils garnissent de pierres pour lancer sur leurs ennemis, et d'eau pour éteindre le feu qu'ils pourraient appliquer contre leurs palissades.

“ Ce pays est beau et plaisant, en partie déserté, ayant la forme et la même situation que la Bretagne, étant presque environné d'eau. Les dix-huit villages renferment à peu près deux mille hommes de guerre.

“ Leurs cabanes sont en façon de tonnelles, ou berceau, couvertes d'écorces d'arbres, de la longueur de vingt-cinq à trente toises, plus ou moins, et six de large, laissant par le milieu une allée de dix à douze pieds de large, qui va d'un bout à l'autre : chaque côté il y a une manière d'étable, de la hauteur de quatre pieds, où ils couchent en été, pour éviter l'importunité des puces dont ils ont grande quantité ; en hiver, ils couchent en bas, sur des

nattes, proche du feu, pour être plus chaudement que sur le haut de l'étable.

“ Au bout de leurs cabanes, il y a un espace, où ils conservent leur blé d'inde, qu'ils mettent en de grandes tonnes faites d'écorces d'arbres. Au milieu de leur logement il y a des bois suspendus, où ils mettent leurs habits, leurs vivres et autres choses, de peur des souris qui y sont en grande quantité. . . .

“ Voilà la forme de leurs logements qui sont séparés les uns des autres comme de trois à quatre pas, pour la crainte du feu qu'ils appréhendent fort.

“ Leur vie est misérable au regard de la nôtre, mais heureuse entre eux, qui n'en ont pas goûté de meilleure et croient qu'il ne s'en trouve pas de plus excellente⁽¹⁾.”

Nicolet était chargé d'informer les Hurons que le gouverneur du Canada désirait voir établir des relations amicales entre eux et les Gens de Mer. Il leur exposa l'objet de sa mission, puis leur demanda quelques hommes pour l'accompagner dans son voyage et traiter de la paix de concert avec lui.

Il fallut, pour aboutir à un résultat favorable, bien des pourparlers, des assemblées de

(1) *Œuvres de Champlain*, p.561.

capitaines, des discours, avec l'accompagnement inévitable de festins, de danses, d'échanges de présents, c'est-à-dire avec le cérémonial obligé chez les sauvages dans les négociations de toute affaire importante. Enfin, Nicolet put s'embarquer pour le Wisconsin avec sept sauvages Hurons.

On suivit la rive nord de la baie Georgienne, laissant à gauche les îles manitoulines, et l'on poussa jusqu'au Sault-Sainte-Marie. Partout Nicolet faisait ou renouvelait connaissance avec les nombreuses tribus indigènes, toutes de race algonquine, qui habitaient ces parages, et les attachait aux Français. Il est probable que la plupart ne lui étaient pas inconnues, ayant eu occasion de les voir durant son long séjour au lac Nipissing.

Entre toutes ces nations, il y en avait deux très intéressantes : les Cheveux-Relevés, que Champlain avait remarqués lui-même, dans son voyage de 1615, et dont il dit quelque part : " Ils ont les cheveux fort relevés, et agencés, et mieux peignés que nos courtisans, et n'y a nulle comparaison, quelque fer et façon qu'ils y puissent apporter (1) ; " puis la nation des Castors ou Nez-Percés, qui

(1) *Œuvres de Champlain*, p. 512.

passait pour une des plus nobles de tout le Canada :

“ On supposait, dit Butterfield, que cette nation descendait du grand Castor, qui était, après le Lièvre, la principale divinité de ces sauvages (1).”

Le P. Vimont nous apprend quel était le cérémonial de rigueur à l'entrée des voyageurs étrangers dans toute bourgade sauvage, ce qui équivalait à un visa de passeport ou à un règlement de douane :

“ Lorsqu'ils arrivaient à une bourgade, dit-il, ils fichaient deux bâtons en terre, auxquels ils suspendaient des présents, afin d'ôter à ces peuples la pensée de les prendre pour ennemis et de les massacrer.”

Au pied des rapides par où le lac Supérieur—la plus grande étendue d'eau douce qu'il y ait sur le globe—se décharge dans le lac Huron, du côté américain, s'élève aujourd'hui, au milieu de paysages pleins de grandeur, le joli village du Sault-Sainte-Marie, chef-lieu du comté de Chippewa, dans l'état du Michigan. Du temps de Nicolet, il y avait là une bourgade sauvage. Il s'y arrêta

(1) *Discovery of the North-West*, p. 51.

quelques jours, avec ses compagnons de voyage, pour s'y reposer.

Puis, revenant sur ses pas, il reprit sa route au milieu de magnifiques îles, et entra par le détroit de Mackinaw dans le grand lac Michigan, au fond duquel repose aujourd'hui l'immense cité de Chicago, et dont les eaux baignent les rivages de trois des plus riches états de l'Union américaine, le Michigan, les Illinois et le Wisconsin. Aucun Européen, avant lui, n'avait vu ce beau lac, l'un des plus grands du monde.

Nicolet poursuit sa course sur le lac Michigan, dont il cotoie le rivage à droite. Il entre dans la baie des Noquets, et en fait le tour. Il pénètre ensuite dans la baie Verte, et descend jusqu'à la rivière Malomine (Menomée), dont la vallée est habitée par les peuples de la Folle-Avoine :

“ La folle-avoine dont ils portent le nom, écrit le P. Marquette, est une sorte d'herbe qui croît naturellement dans les petites rivières dont le fond est de vase, et dans les lieux marécageux. Elle est semblable à celle qui croît parmi nos blés, les épis sont sur des tuyaux noués d'espace en espace ; ils sortent de l'eau vers le mois de juin, et vont toujours

montant jusqu'à ce qu'ils surnagent de deux pieds environ. Le grain n'est pas plus gros que celui de nos avoines, mais une fois plus long; aussi la farine en est-elle plus abondante....”

“ Il y a en ce pays-là, écrit à son tour le P. Lalemant, une certaine plante, haute de quatre pieds environ, qui croît en des lieux marécageux. Un peu auparavant qu'elle monte en épi, les sauvages vont en canot lier en touffes l'herbe de ces plantes, les séparant les unes des autres autant d'espace qu'il en faut pour passer un canot lorsqu'ils reviendront en cueillir le grain.

“ Le temps de la moisson étant venu, ils mènent leurs canots dedans les petites allées qu'ils ont pratiquées au travers de ces grains, et faisant pencher dedans les touffes amassées ensemble, les égrènent. Quand le canot est plein, ils vont le vider à terre dans une fosse préparée sur le bord de l'eau, puis avec les pieds ils les foulent et remuent si longtemps que toute la balle s'en détache. Ensuite ils font sécher le grain, et finalement le mettent dans des caisses d'écorce pour l'y conserver.

“ Ce grain tire beaucoup sur l'avoine, lorsqu'il est cru; mais étant cuit à l'eau, il

renfle plus qu'aucune semence d'Europe (1).'

Les peuples de la Folle-Avoine prenaient le poisson et le gibier dans les mêmes filets : c'était pour Nicolet une pêche d'un genre tout nouveau, qui dut l'amuser beaucoup :

“ Ces sauvages, dit le P. Dablon, s'étant aperçus que les canards, les sarcelles et autres oiseaux de cette nature vont chercher dans l'eau les grains de folle-avoine qui s'y trouvent, vers la saison d'automne, ils leur tendent des rêts si adroitement, que sans compter le poisson, ils y prennent quelquefois en une nuit jusqu'à cent pièces de gibier. Cette pêche n'est pas moins agréable qu'utile ; car c'est un plaisir de voir dans une rêts, quand on la tire de l'eau, un canard pris proche d'un brochet, et les carpes se brouiller dans les mêmes filets avec les sarcelles. Les sauvages se nourrissent de cette manne pendant près de trois mois (2).”

Partout sur son chemin, Nicolet rencontre d'intéressantes populations sauvages et, en sa qualité de Français, noue avec elles des liens d'amitié. Jusqu'ici, il n'a vu encore que des tribus d'origine algonquine ; et, malgré la grande variété des dialectes, il peut saisir ce

(1) *Rel. des Jés.*, 1663, p. 19.

(2) *Ibid.*, 1672, p. 37.

qu'on lui dit, et se faire comprendre lui-même, à cause de sa connaissance approfondie de la langue algonquine.

Mais voilà qu'il arrive bientôt au but de son voyage. Les Gens de Mer ou Ouinipigons résident au fond de la baie Verte, en gagnant vers le sud jusqu'au lac qui porte leur nom (Winnebago Lake). Déjà la nouvelle de son arrivée s'est répandue de village en village. Lui-même, à deux journées de distance des Ouinipigons, s'est empressé de leur envoyer un de ses hommes pour annoncer sa venue et porter un message de paix. Message et envoyé sont admirablement accueillis, "quand on entend, dit le P. Vimont, que c'est un Européen qui porte la parole. On dépêche plusieurs jeunes gens pour aller au devant de l'homme merveilleux. Ils accourent, ils le conduisent, ils portent tout son bagage."

Nicolet s'avance gravement et solennellement au milieu de cette escorte :

" Il était revêtu, dit le P. Vimont, d'une grande robe de damas de la Chine, toute parsemée de fleurs et d'oiseaux de toutes sortes."

Ce costume, évidemment apporté de Québec, trahit les préoccupations de notre

voyageur et celles de Champlain : on s'attendait à rencontrer chez les Gens de Mer quelques mandarins, quelques habitants du Céleste-Empire ; on les croyait probablement plus proche qu'ils n'étaient de la mer de l'ouest, plus en rapport avec les habitants d'au delà le Pacifique.

Tout en s'avançant vers la première bourgade des Ouinipigons, située près de l'embouchure de la rivière aux Renards, Nicolet décharge tranquillement les pistolets qu'il tient à chaque main, les recharge, et tire ainsi à plusieurs reprises :

“ Sitôt qu'on l'aperçut, continue le P. Vimont, toutes les femmes et les enfants s'enfuirent, voyant un homme porter le tonnerre en ses deux mains.”

Les Ouinipigons étaient un peuple nombreux et sédentaire. Ils appartenaient à la famille des Dakotas et, comme nous l'avons dit, parlaient une langue tout-à-fait différente du huron ou de l'algonquin (1).

A peine eurent-ils appris l'arrivée de Nicolet et le but de son voyage, qu'ils se réunirent en grand nombre pour le voir et l'entendre :

(1) *Rel. des Jés.*, 1640, p. 35.

“ Il se fit une assemblée de quatre ou cinq mille hommes, dit le P. Vimont ; chacun des principaux fit son festin, en l'un desquels on servit au moins six-vingts castors.”

Nicolet profita de l'occasion pour traiter de la paix. Il ne manqua pas de dépeindre aux Ouinipigons les beautés de la vallée du Saint-Laurent, et les avantages qu'ils retireraient d'un commerce régulier avec la colonie canadienne. Il insista sur la nécessité de rester en paix avec les sauvages qui étaient amis des Français, avec les Hurons, avec les Castors, avec les différents peuples établis autour des Grands Lacs. Tout cela fut admis sans conteste, et “ la paix fut conclue (1).”

Après avoir ainsi atteint le but principal de son voyage, Nicolet s'avance plus avant dans le Wisconsin, il remonte assez péniblement la rivière aux Renards jusqu'au lac Ouinipigon, traverse ce lac et, du côté du sud-ouest, à l'endroit où est aujourd'hui la ville d'Oshkosh, retrouve la rivière aux Renards. Il suit son cours, désormais assez tortueux, entremêlé de marais et de lacs, et se rend jusqu'à la bourgade des Mascoutins, dans le comté actuel de Green Lake, “ en un très beau

(1) *Ibid.*, 1636, p. 92.

lieu, où l'on voyait de belles plaines et campagnes à perte de vue (1).” Encore ici, des sauvages d'origine algonquine :

“ Ce bourg, écrivait le P. Marquette en 1673, est composé de trois sortes de nations qui s'y sont ramassées : des Miamis, des Mascoutins et des Kikapous. Les premiers sont les plus civils, les plus libéraux et les mieux faits. . . . Les Mascoutins et les Kikapous sont plus grossiers, et semblent des paysans, en comparaison des autres.

“ Comme les écorces à faire des cabanes sont rares en ce pays, ils se servent de joncs, qui leur tiennent lieu de muraille et de couverture. La commodité de ces cabanes de jonc est grande ; ils les mettent en paquets et les portent où ils veulent pendant le temps de leurs chasses.

“ Lorsque je les visitai, je fus extrêmement consolé de voir une belle croix plantée au milieu de ce bourg et ornée de plusieurs peaux blanches, de ceintures rouges, d'arcs et de flèches que ces bonnes gens avaient offerts au grand Manitou—c'est le nom qu'ils donnent à Dieu—pour le remercier de ce qu'il avait eu

(1) *Rel. des Jés.*, 1670, p. 100.

pitié d'eux pendant l'hiver, leur donnant une chasse abondante.

“ Je pris plaisir de voir la situation de cette bourgade. Elle est belle et divertissante : car, d'une éminence sur laquelle elle est placée, on découvre de toutes parts des prairies à perte de vue, partagées par des bocages et bois de haute futaie ; la terre y est très bonne, et rend beaucoup de blé d'inde ; les sauvages recueillent quantité de prunes et de raisins.”

Cette croix que le P. Marquette eut le plaisir de voir au milieu de la bourgade des Mascoutins, y avait été plantée par le P. Allouez, le grand apôtre de l'ouest. Lorsque Nicolet visita cette bourgade en 1635, l'évangile n'y avait pas encore été prêché : on aime à croire cependant que notre brave Normand prépara efficacement la voie au missionnaire.

Encore trois jours de navigation sur la rivière aux Renards, à partir de la bourgade des Mascoutins, puis un portage de quelques milliers de pas, à la hauteur des terres, et Nicolet touchait à la rivière Wisconsin, dont les eaux appartiennent au vaste bassin du Mississipi.

Et cependant il est à peu près certain que Nicolet ne s'est pas rendu jusqu'à la rivière

Wisconsin. Il n'est pas sorti de la région des eaux qui descendent vers Québec. Il n'a pas été plus loin que la bourgade des Mascoutins :

“ C'est ici, écrivait en 1673 le P. Marquette, le terme des découvertes qu'ont faites les Français, et ils n'ont pas encore passé plus avant (1).”

“ Le sieur Nicolet m'a assuré, dit le P. Vimont, que, s'il eût vogué trois jours plus avant sur un grand fleuve qui sort de ce lac, il aurait trouvé la mer . . . (2).”

Le lac dont parle ici le P. Vimont, c'est celui qu'il vient de mentionner plus haut, le *second grand lac des Hurons*, c'est-à-dire, d'après le contexte, le lac Michigan lui-même. Or, la rivière Wisconsin n'a aucun rapport avec le lac Michigan. Le fleuve dont Nicolet avait parlé au P. Vimont ne pouvait être que la rivière aux Renards, sur laquelle il avait navigué depuis la baie Verte. Encore trois jours de navigation sur cette rivière, et il trouvait, après un petit portage, le fleuve

(1) *Voyage et découverte de quelques Pays et Nations de l'Amérique Septentrionale par le P. Marquette et le S. Jolliet*. A Paris, chez Etienne Michallet, rue Saint-Jacques à l'image Saint Paul, 1681. Réédité par M. Rich, en 1845, p. 6.

(2) *Rel. des Jés.*, 1640, p. 36.

l
c
t
d
P
en
ti
m
pa
ha
les
Ma
Il
rec
les
vér
cip
éta
p. 22

Wisconsin, qui l'aurait conduit à ce qu'il croyait être "la mer," à cause du nom de *grandes eaux* que les sauvages donnaient au Mississippi. En langue algonquine, Mississippi veut dire *grandes eaux*.

"L'expression de *grandes eaux*, écrit le P. Tailhan, était usitée chez les sauvages pour désigner le Mississippi. . . . Jean Nicolet s'y trompa. Parvenu à trente ou quarante lieues du Mississippi, il s'arrêta, s'imaginant n'être plus qu'à trois journées de la mer. . . . (1)."

Et pourquoi Nicolet s'est-il ainsi arrêté en marche? A-t-il cédé à quelque forte sensation de lassitude, de crainte, de découragement? S'est-il laissé vivement impressionner par quelque-une de ces fictions terribles et habilement combinées, au moyen desquelles les sauvages essayèrent, plus tard, de dissuader Marquette et Jolliet d'aller au Mississippi? Il ne nous paraît nullement nécessaire de recourir à aucune de ces raisons. Les motifs les plus simples sont presque toujours les véritables. Nicolet avait rempli l'objet principal de sa mission. Le printemps de 1635 était arrivé: il était temps de songer à retour-

(1) *Mémoires de Nicolas Perrot*, note du P. Tailhan, p. 222.

ner dans la vallée du Saint-Laurent, pour rendre compte de son voyage, de ses observations, de ses négociations, et il tenait à descendre en même temps que les sauvages, qui, dans quelques semaines, allaient partir pour la traite. Cela était d'autant plus nécessaire que les Iroquois commençaient à se remuer, et qu'il eût été dangereux de s'aventurer seul dans des routes infestées peut-être déjà par ces ennemis.

De même que le P. Allouez, trente-cinq ans plus tard, rendu, lui aussi, aux Mascoutins et, comme il le dit lui-même, "à six jours seulement de navigation du Mississipi," ne voulut pas prolonger son voyage, uniquement par obéissance à son supérieur, qui le rappelait au Sault-Sainte-Marie (1); de même Nicolet, dans le désir de rendre compte le plus tôt possible à Champlain de son expédition, renonça à pousser sa route jusqu'à cette mer, les *grandes eaux*, dont parlaient les sauvages; il renonça à visiter ces peuples dont on lui avait aussi parlé, qui venaient de bien loin commercer avec les Ouinipigons, et qui n'étaient autres que les Sioux, lesquels appartenaient, comme les Ouinipigons, à la race des Dakotas.

(1) *Rel. des Jés.*, 1670, p. 99.

Après avoir remonté en grande partie le cours de la rivière aux Renards, il rebroussa donc chemin et retourna aux Ouinipigons, laissant à Jolliet et à Marquette l'honneur de faire trente-huit ans plus tard (1673) ces "trois jours de navigation" qui le séparaient encore de la rivière Wisconsin, de franchir, le canot sur leurs épaules, l'étroit passage de la hauteur des terres, de dire adieu "aux eaux qui vont jusqu'à Québec," puis de voguer sur celles du Wisconsin et de la grande rivière Mississippi (1).

A chacun sa gloire : celle de Nicolet, son mérite, ses succès sont déjà immenses :

"Il avait, dit Butterfield, créé des amis pour ses compatriotes du Saint-Laurent dans le lointain nord-ouest ; il avait attaché à la France des nations sauvages, dont quelques-unes n'étaient encore connues que de nom, dont aucune n'avait encore été visitée par un Européen ; il avait été le premier à découvrir le lac Michigan, et il avait pénétré hardiment dans une contrée sauvage, à quelques centaines de lieues du pays des Hurons, qui était alors

(1) Ils quittèrent les Mascoutins le 10 juin 1673, et entrèrent le 17 dans le Mississippi : "Nous entrons heureusement dans Mississippi le 17 juin, écrit le P. Marquette, avec une joie que je ne puis exprimer."

l'*Ultima Thule* des pays connus dans l'Amérique du Nord (1).”

Le retour de Nicolet au Canada eut lieu sans aucun incident digne de remarque. Le P. Vimont, avec un laconisme qui rappelle celui de l'évangile, écrit tout simplement :

“ Il retourna aux Hurons, et de là à quelque temps aux Trois-Rivières, où il continua sa charge de commis et interprète, à la grande satisfaction des Français et des Sauvages.”

(1) *Discovery of the North-West*, p. 72.

CHAPITRE X

NICOLET AUX TROIS-RIVIÈRES

Lettre de Champlain à Richelieu ; sa mort.—Coup d'œil sur les Trois-Rivières.—Une chasse à l'original.—Apostolat laïque de Nicolet.—Nicolet et le Collège des Jésuites.—Intrépidité de Nicolet.—Les Iroquois en face des Trois-Rivières.

NICOLET dut être de retour aux Trois-Rivières vers la fin de juillet ou au commencement d'août. Il se hâta de descendre à Québec rendre compte à Champlain de son voyage, des heureux résultats qu'il avait obtenus pour rétablir la paix entre les Hurons et les sauvages de l'ouest, des pays nouveaux qu'il avait visités, des nombreuses tribus sauvages qu'il avait connues et gagnées à l'amitié des Français ; puis avant de retourner aux Trois-Rivières pour reprendre ses fonctions de commis et interprète, il renouvela, le 15 août, avec le gouverneur son engagement pour la Compagnie des Cent-Associés.

C'est précisément le même jour, et sans doute sous le coup des bonnes nouvelles qu'il venait de recevoir de Nicolet, que Champlain

écrivit à Richelieu une magnifique lettre qui nous a été conservée, la dernière probablement qu'il a adressée à la cour, et que l'on pourrait appeler le chant du cygne du fondateur de Québec. Son cœur y déborde d'affection pour notre pays, "qu'il fréquente, dit-il, depuis trente ans;" il fait les plus sincères protestations de dévouement au grand ministre qu'il représente au Canada, et le supplie de protéger efficacement cette colonie naissante :

"L'honneur des commandements que j'ai reçus de Votre Grandeur, dit-il, m'encourage à vous rendre toutes sortes de services avec autant d'affection que l'on saurait souhaiter d'un fidèle serviteur. Je n'y épargnerai ni mon sang, ni ma vie, dans les occasions qui s'en pourraient rencontrer."

Il décrit au cardinal l'étendue de notre pays, sa beauté, ses ressources, ses richesses de toutes sortes :

"Tout vous y tend les bras, monseigneur, ajoute-t-il; il semble que Dieu vous a réservé et fait naître pour faire faire à ce pays plus qu'aucun de vos devanciers, un progrès agréable à Dieu. Pardonnez à mon zèle de vous le dire: votre renommée s'est étendue en Orient, achevez de la faire connaître en Occi-

dent : vous avez chassé l'Anglais de Québec ; et néanmoins, depuis que la paix est conclue entre les Couronnes, il vient encore faire la traite sur notre fleuve, disant qu'il lui a été enjoint d'en sortir, mais non d'y rester, et qu'il a pour cela congé de son Roi pour trente ans.

“Votre Eminence fera respecter son autorité quand Elle le voudra. Elle emploiera aussi sa puissance à faire régner ici une paix générale parmi ces nations sauvages qui sont en guerre avec les Iroquois. . . . Si cette paix s'établit, nous resterons maîtres à l'intérieur des terres où nous sommes fixés, et nous forcerons nos ennemis tant anglais que flamands à se retirer sur leurs côtes. . . .

“ Il ne nous faut pour cela que cent vingt hommes armés à la légère. . . . Avec deux ou trois mille sauvages de guerre, nos alliés, dans un an nous nous rendrons maîtres absolus de tous ces peuples ; et cela pour la gloire de la Religion, et l'intérêt du commerce français. . . .”

Quatre mois plus tard, Nicolet perdait son protecteur et son meilleur ami au Canada. Champlain mourut à Québec le 25 décembre 1635 :

“ Sa mort, écrivait le P. Le Jeune, a été remplie de bénédictions. Je crois que Dieu

lui a accordé cette faveur en considération du bien qu'il a fait à la Nouvelle-France. Il est vrai qu'il avait vécu dans une grande justice et équité, dans une fidélité parfaite envers son Roi et envers MM. de la Compagnie des Cent-Associés ; mais à la mort il perfectionna ses vertus avec des sentiments de piété si grands qu'il nous étonna tous."

A Québec, sa maison était, dit le P. Vimont, "une académie bien réglée, faisant faire lecture à sa table, le matin, de quelque bon historien, et le soir, de la vie des saints. Le soir, se fait l'examen de conscience en sa chambre, et les prières ensuite, qui se récitent à genoux... Nous avons sujet de nous consoler, voyant un chef si zélé pour la gloire de Notre-Seigneur..."

Plus de vingt ans après son voyage à la baie Georgienne (1615), les Hurons parlaient encore de lui, de sa conduite honorable et chrétienne au milieu d'eux :

"Sa réputation vit encore, écrivait en 1640 le P. Vimont, dans l'esprit de ces peuples barbares, qui honorent, même après tant d'années, plusieurs belles vertus qu'ils admiraient en lui, particulièrement sa chasteté et sa continence envers les femmes (1)."

(1) *Rel. des Jés.*, 1640, p. 90.

“ Il n'a jamais été soupçonné, dit Sagard, d'aucune déshonnêteté pendant tant d'années qu'il a demeuré parmi ces peuples barbares (1).”

Mais si Champlain était admirable par son esprit chrétien, il ne l'était pas moins par la largeur de ses vues et la puissance de sa volonté pour atteindre un but. Il était vraiment de l'école des Colomb, des Jacques Cartier, et de tous les grands découvreurs et colonisateurs des seizième et dix-septième siècles. Ceux qui sont venus après lui, Jolliet, Marquette, La Salle, d'Iberville, Nicolas Perrot, La Vérandrie, sans compter Nicolet lui-même, n'ont fait que marcher sur ses traces en suivant les jalons qu'il avait plantés.

Il a intéressé, autant qu'il l'a pu, ses contemporains à la création d'une Nouvelle-France en Amérique, et il mérite d'en être appelé le fondateur et le véritable père. “ Son nom, dit le P. Le Jeune, sera glorieux à la postérité.”

Jetons maintenant un coup d'œil sur les Trois-Rivières, la véritable patrie de Nicolet au Canada, puisque c'est là qu'il est resté tout le temps qu'il n'a pas passé chez les sauvages.

“ On nomme ce lieu les Trois-Rivières,

(1) *Histoire du Canada*, t. IV, p. 830, édition Tross.

écrit le P. Le Jeune, pour ce qu'une certaine rivière qui vient des terres se dégorge dans le grand fleuve par trois embouchures (1)."

"Le séjour y est fort agréable, ajoute-t-il, la terre sablonneuse, la pêche en son temps très abondante ; un sauvage rapportera quelquefois dans son canot douze ou quinze éturgeons, dont le moindre sera parfois de la hauteur d'un homme. Il y a quantité d'autres poissons très excellents."

Nicolet assista à la fondation de la ville, le 4 juillet 1634, quelques jours avant son départ pour le Wisconsin. L'histoire attribuée à Laviolette le titre de fondateur des Trois-Rivières : il ne faut pas oublier toutefois qu'il ne fut, en cette occasion, que l'instrument de Champlain. Voici en effet ce qui se lit au frontispice du premier registre de l'état civil des Trois-Rivières, le plus ancien registre original du pays (2) :

"Messieurs de la Compagnie de la Nouvelle-France ayant ordonné qu'on dressât une habitation en ce lieu nommé les Trois-

(1) *L'Abeille*, tome IX, No. 31.

(2) Les registres de Québec remontent à 1621. Mais de 1621 à 1640 nous n'avons qu'une copie, faite de mémoire par le P. Le Jeune, le registre original ayant été détruit dans l'incendie de N.-D. de Recouvrance en 1640.

Rivières, monsieur de Champlain, qui commandait en ce pays, y envoya de Québec une barque, sous la conduite de monsieur de la Violette, lequel mit pied à terre le quatrième (jour) de juillet de l'an 1634, avec quelque nombre de nos Français (1), pour la plupart artisans, et dès lors on donna commencement à la Maison et Habitation ou Fort qui se voit en ce lieu."

C'est Champlain qui avait désigné et fixé lui-même le lieu de cette habitation : ne pouvant quitter Québec, à cause du départ des missionnaires, il envoya Laviolette à sa place pour " y donner commencement ;" mais il s'y rendit lui-même quelques jours plus tard (2), et rien ne se fit que sous sa surveillance et sa direction.

La fondation de l'Église des Trois-Rivières suivit de près celle de la ville. Le P. Le Jeune, qui écrivit de sa propre main en tête du registre les quelques lignes que nous avons citées tout-à l'heure, ajoute aussitôt après :

" Le troisième (jour) de septembre de la

(1) Voici les noms de quelques-uns d'entre eux, d'après les registres des Trois-Rivières : Jean Guiot, Pierre Drouet, Isaac Lecomte, Guillaume Mée, Michel Souet, Michel Coisy, Lefebvre et Antoine.

(2) *Rel. des Jés.*, 1634, p. 91.

même année, le R. P. Paul Le Jeune et le R. P. Buteux, religieux de la Compagnie de Jésus, partirent de Québec dans une barque, et arrivèrent ici le 8 du même mois pour y assister nos Français pour le salut de leurs âmes.

“ Vers la fin de décembre de la même année, ajoute-t-il encore, le mal de terre s'étant jeté parmi nos Français, en emporta quelques-uns, qui ont donné commencement aux chrétiens défunts en ce pays (1).”

Le P. Le Jeune, qui écrivait ce que l'on peut appeler l'acte de baptême de la ville des Trois-Rivières, était alors le supérieur général de la mission de la Nouvelle-France, dont le siège principal était à Québec. Il prit la peine de laisser Québec durant plusieurs mois, afin de donner naissance à l'église des Trois-Rivières et d'en être le premier missionnaire. Qui n'admirerait la touchante attention de ce

(1) Vient ensuite l'acte de la première sépulture, celle d'un normand :

“ Le 6 février 1635, mourut Jean Guiot, surnommé Négrier, natif du bourg de Chambois, en l'évêché de Séez, en Normandie. Il fut enterré au cimetière de cette habitation, désigné par les Pères susnommés de la Compagnie de Jésus. Il avait été confessé, reçu le Saint-Viatique, et fortifié de l'Extrême-Onction par le P. Paul Le Jeune, de la même Compagnie. ”

vénéralable Jésuite, ménageant autant que possible ses subordonnés, et gardant pour lui-même les tâches les plus ardues :

“ Les nouvelles habitations, dit-il, étant ordinairement dangereuses, je n'ai pas cru qu'il fût à propos d'y exposer le P. Charles Lalemant (1). ”

Les sauvages, surtout les Algonquins et les Montagnais, affectionnaient beaucoup les Trois-Rivières. Ils y venaient chaque année en grand nombre, et y séjournaient plus longtemps qu'à Québec. Commerçant avec les autres sauvages du nord, et faisant eux-mêmes la chasse, ils arrivaient toujours aux Trois-Rivières chargés de pelleteries : il fallait traiter et composer avec eux ; et le commis du magasin des Cent-Associés leur donnait en échange de leurs fourrures les différents articles de consommation ou autres dont ils avaient besoin. La charge de Nicolet n'était pas une sinécure.

La ville naissante des Trois-Rivières partagea avec Québec la sollicitude et l'affection de Champlain ; il lui consacra les derniers mois de sa vie. Le P. Le Jeune écrivait peu de temps après la mort du pieux gouverneur :

(1) *Rel. des Jés.*, 1634, p. 91.

“ L’habitation des Trois-Rivières est agrandie de deux corps de logis, d’un magasin et d’une plate-forme garnie de canon (1).”

C’est le commandant des Trois-Rivières, M. de Châteaufort, qui eut l’honneur de remplacer Champlain à Québec, en attendant l’arrivée de M. de Montmagny. Sa commission lui fut remise par le P. Le Jeune, à qui elle avait été confiée, comme plus tard fut confiée à Mgr de Laval celle du gouverneur Mézy.

Le fort, le magasin et l’habitation des Français, aux Trois-Rivières, s’élevaient à l’endroit où avait existé autrefois une bourgade de sauvages sédentaires, vivant de la culture du sol. Cette bourgade avait disparu entièrement sous le souffle de ces guerres impitoyables qui avaient ravagé la vallée du Saint-Laurent : et l’on allait voir les restes d’une palissade qui avait entouré cet humble village comme on va visiter les ruines de quelque ville antique près de l’emplacement d’une cité moderne (2).

A quelque distance du fort, était la modeste résidence des Jésuites, avec leur petite

(1) *Rel. des Jés.*, 1636, p. 41.

(2) *Ibid.*, 1635, p. 15.

chapelle, où il y avait deux messes tous les dimanches, une pour les Français, l'autre pour une centaine de sauvages chrétiens qui résidaient presque habituellement aux Trois-Rivières (1).

Voulons-nous avoir une idée de cette première résidence des Jésuites aux Trois-Rivières? voici la description qu'en donne le P. Le Jeune :

“ Notre maison, en ce premier commencement, n'était que quelques bûches de bois jointes les unes auprès des autres, enduites par les ouvertures d'un peu de terre, et couvertes d'herbes. Nous avions en tout douze pieds carrés pour la chapelle et pour notre demeure, en attendant qu'un bâtiment de charpente qu'on dressait fût achevé (2).”

En revanche, cette modeste demeure occupait une position magnifique sur une éminence d'où la vue embrassait cette vaste nappe d'eau qui va en s'élargissant pour former le lac Saint-Pierre, et qui était encadrée à cette époque par d'admirables forêts. De cette plate-forme naturelle, les bons religieux se reposant de leurs travaux pouvaient jouir

(1) *Ibid.*, 1641, p. 31.

(2) *Ibid.*, 1635, p. 6.

quelquefois de spectacles tout-à-fait charmants. C'est ainsi qu'un jour, peu de temps après son arrivée aux Trois-Rivières, le P. Le Jeune fut témoin d'une chasse à l'orignal, qui l'intéressa beaucoup :

“ Le 27 septembre (1634), dit-il, un élan parut de l'autre côté de cette grande rivière. Nos Français en donnèrent avis à quelques sauvages logés proche de l'Habitation ; et quelques-uns d'entre eux s'en vont aussitôt attaquer ce grand animal, qui se rafraîchissait dans l'eau, l'allant prendre du côté des terres, pour le pousser plus avant dans le fleuve. Ils volent après lui, dans leurs petits canots d'écorce. Ils l'approchent à la portée d'un javelot, et l'un d'eux lui lance une épée, qui le fait bondir et chercher le chemin de la terre pour se sauver : ce qu'il eût fait aisément, s'il eût pu aborder ; mais voyant ses ennemis de ce côté-là, il se jette à l'eau, où il est bientôt lardé de coups d'épée. Comme il tirait à la mort, ils le repoussent vers le bord du fleuve, et là, en un instant, le mettent en pièces, pour pouvoir l'apporter en leur cabane.

“ Nous voyions cette chasse de notre habitation, élevée sur une plate-forme naturelle, qui a vue sur la grande rivière. Je con-

sidérai particulièrement la tête de cet animal : il avait poussé un bois de la longueur seulement des cornes d'un bœuf, car il était encore tout jeune. Ce bois était tout velu, assez mince, et d'une grosseur quasi égale partout (1)."

La maison où demeurait Nicolet était probablement plus confortable que celle des Jésuites : ce devait être un des "deux corps de logis" que l'on venait d'ajouter à l'habitation des Français et au magasin. Le commandant logeait au fort ; les employés de la Compagnie des Cent Associés, dans quelque une des maisons dépendantes du magasin. Une de ces maisons, sans doute, comme à Québec, était regardée comme la maison des Cent-Associés ; c'était le manoir seigneurial de la Nouvelle-France, aux Trois-Rivières.

Les Relations, surtout celle de 1636, nous ont conservé les noms de plusieurs des principaux Français qui étaient là, en même temps que Nicolet : André de Malapart, M. de Maupertuis, Adrien du Chesne, chirurgien de l'habitation, de Launay, Hertel, Marguerie, Godefroy, Rousseau. Tous montraient un grand zèle pour la conversion des sauvages, et

(1) *Rel. des Jés.*, 1635, p. 14.

acceptaient volontiers d'être parrains des nouveaux baptisés, afin de les encourager dans leurs bonnes résolutions.

Aucun cependant n'était animé de plus nobles sentiments que Nicolet. Les Relations rapportent une foule de traits de son dévouement pour la gloire de la religion et pour le bien de la colonie. Toujours rempli de respect envers les missionnaires, il exerçait, de concert avec eux, un véritable apostolat laïque.

Ce qui paraît avoir été le fond de son caractère, c'était une disposition habituelle à rendre service. Aussi le P. Vimont, nous assure-t-il " qu'il était également et uniquement aimé des Français et des sauvages."

Ses fonctions aux Trois-Rivières, comme interprète, et commis des Cent-Associés, l'obligeaient à se tenir toujours à la disposition du gouverneur, et des officiers de la Compagnie, lorsqu'ils avaient à traiter de quelque affaire avec les sauvages ; mais elles lui laissaient évidemment, une grande partie de l'année, beaucoup de loisirs : et il aimait alors à se rendre utile aux missionnaires.

Le P. Le Jeune se plaint quelque part d'un autre interprète, Nicolas Marsolet, de Rouen, qui, ayant été amené ici tout jeune,

à l'âge de douze ans, par Champlain, avait appris le montagnais à la perfection, mais se montrait un peu avare du trésor qu'il avait acquis :

“ En tant d'années qu'on a été dans ce pays, dit-il, on n'a jamais pu rien tirer de l'interprète ou truchement nommé Marsolet, qui pour excuse disait qu'il avait juré qu'il ne donnerait rien du langage des sauvages à qui que ce fût (1).”

Et Sagard confirme absolument sur ce point le témoignage du vénérable Jésuite :

“ Je m'adressai, dit-il, au truchement Marsolet pour en avoir quelque instruction (sur la langue montagnaise); mais il me dit, dans notre barque à Tadoussac, qu'il ne le pouvait nullement, et que je m'adressasse à un autre. Je lui en demandai la raison : il me dit qu'il n'en avait point d'autre que le serment qu'il avait fait de n'enseigner rien de la langue à qui que ce fût. . . . Je crois que tout son plus grand serment était de se rendre nécessaire, et de ne laisser empiéter personne sur son office ; mais c'était mal prendre ses mesures que de s'adresser à nous, qui n'étions pas pour lui nuire (2).”

(1) *Rel. des Jés.*, 1633, p. 7.

(2) *Histoire du Canada*, t. II, p. 333.

Le P. Le Jeune parlant, au contraire, de Nicolet, nous assure "qu'il faisait volontiers servir sa langue à la religion de Jésus-Christ⁽¹⁾."

Tantôt, c'est une jeune fille de seize ans, dangereusement malade, que le P. Buteux instruit, dans l'espérance de pouvoir la baptiser et sauver son âme. Elle craint tellement la mort, qu'elle ne peut se résoudre à faire le sacrifice de sa vie. "On lui envoya le sieur Nicolet, truchement, qui exerce volontiers semblables actions de charité ; et elle l'écouta paisiblement." Il la ramena à de meilleures dispositions.

Tantôt, c'est "le fils d'un grand sorcier ou jongleur" qui est bien malade et "tire à la mort. Les Pères prièrent le sieur Nicolet de faire son possible pour sauver cette âme." Il alla chez le sorcier avec le P. Quentin, et réussit parfaitement dans sa mission. "Le malade fut baptisé et mourut quelque temps après."

Nicolet n'attendait pas toujours qu'on vint le chercher : il se portait de lui-même à une œuvre de zèle, quand il croyait que c'était nécessaire. Un jour, il apprend qu'un jeune Algonquin est dangereusement malade et qu'il

(1) *Rel. des Jés.*, 1637, p. 100.

y a grande chance de pouvoir le baptiser. Il court avertir les missionnaires qu'il serait à propos de le visiter, et ceux-ci réussissent en effet à gagner cette âme à Dieu.

Au besoin, il se faisait lui-même apôtre. Un jour, il entre avec le P. Buteux dans la cabane d'un Algonquin. C'était une espèce de savant, un homme "qui fait du Docteur," selon l'expression pittoresque des Relations. Il se met à débiter ses croyances absurdes sur les Manitous et sur la création du monde. On lui fait voir l'inanité de ses rêveries, puis on lui enseigne la doctrine chrétienne.— Montrez cela à d'autres que moi, s'écrie-t-il; je suis trop vieux.— C'est précisément parce que tu es âgé qu'il te faut hâter d'apprendre ces vérités, et surtout d'y conformer ta vie, lui réplique Nicolet; car si tu ne le fais pas, tu seras malheureux après ta mort." Puis il lui expose avec tant de conviction la doctrine catholique sur la création du monde, sur la rédemption, sur les peines et les récompenses de l'autre vie, qu'elle fait impression sur l'esprit de notre prétendu Docteur, et qu'il se met ensuite à propager lui-même ces vérités parmi les sauvages.

Jamais homme ne réussit mieux que

Nicolet à se faire aimer, écouter et respecter des sauvages :

“ Il conspirait puissamment, dit le P. Vimont, autant que sa charge de commis et interprète le permettait, avec nos Pères, pour la conversion de ces peuples, lesquels il savait manier et tourner où il voulait d'une dextérité qui à peine trouvera son pareil. ”

Cette habileté de Nicolet à manier les les sauvages, on sut l'exploiter en plusieurs occasions, mais spécialement aux débuts du Collège des Jésuites. On sait qu'une des fins de l'institution de ce collège, c'était d'instruire les jeunes sauvages, et de les façonner à la civilisation chrétienne. Il ne se pouvait concevoir d'entreprise plus hasardeuse. Le P. Daniel, chargé de la direction du collège, avait fait consentir quelques-unes des meilleures familles huronnes à lui confier leurs enfants : il en descendait douze avec lui à Québec. Rendus aux Trois-Rivières, ces jeunes gens ne veulent pas aller plus loin, et demandent à grands cris de retourner avec leurs parents. Grâce à l'entremise et à la douce influence de Nicolet, le P. Daniel réussit cependant à en garder trois, et les emmène avec lui à Québec.

Quelques jours plus tard, un nouveau parti de Hurons arrive aux Trois-Rivières : ils ont avec eux un certain nombre de jeunes gens. Avec une adresse incomparable, Nicolet les décide à en confier trois aux Pères Jésuites, et cette fois c'est lui-même qui fait le voyage de Québec pour les conduire au collège (1).

Nous avons déjà parlé du talent et des admirables dispositions pour l'éducation que montraient quelques-uns de ces jeunes gens. Malheureusement l'expérience démontra que la francisation des sauvages était une chimère : le sauvage aimait trop l'indépendance de la vie des bois pour se soumettre à la discipline d'un collège.

On aime à voir le nom de Nicolet associé aux débuts du collège des Jésuites de Québec, qui exerça une si grande et si salutaire influence sur notre pays.

Il avait un grand respect pour les missionnaires du Canada. Mais on voit par les Relations qu'il portait une estime toute particulière au P. Le Jeune et au P. Vimont. C'est au premier qu'il confia ses mémoires sur les Nipissiriniens : souvent il aimait à causer

(1) *Rel. des Jés.*, 1637, p. 56.

de ses voyages et de ses aventures avec le P. Vimont ; et celui-ci a consacré deux ou trois belles pages à sa mémoire.

Rien ne pouvait effrayer Nicolet, pas même les plus grands dangers, lorsque les fonctions de sa charge l'appelaient quelque part, ou que le bien public exigeait ses services. Alors, surtout, on reconnaissait l'intrépide Normand de Cherbourg, qui avait été élevé sur les côtes orageuses de la Manche et s'était aguerrí de bonne heure contre tous les périls.

Au printemps de 1637, vers la mi-avril, il est mandé à Québec. Le fleuve est encore couvert de glaces. Il saute sur un canot, avec quelques Français, et s'aventure à travers les éclaircies. A mesure qu'il s'éloigne des Trois-Rivières, la situation devient de plus en plus menaçante : en avant de lui, d'énormes banquettes qui montent et descendent avec la marée, et lui bouchent tout passage ; en arrière, d'autres glaces le serrent de près et menacent d'écraser son embarcation. " Il en venait en si grande quantité, disent les Relations, qu'ils furent contraints de sortir de leur frêle esquif, et de se jeter sur ces glaces. Dieu voulut qu'ils en trouvassent d'assez

fermes pour se sauver, mais avec beaucoup de peine et de travail." En arrivant à Québec, Nicolet apprit que deux hommes venaient de se noyer en voulant traverser à Lévis."

Le six août de la même année, quelques Hurons qui avaient quitté les Trois-Rivières pour remonter dans leur pays, reviennent tout-à-coup sur les dix heures du soir, et jettent l'alarme parmi les sauvages de l'endroit. Ils ont vu grand nombre d'Iroquois à l'entrée du lac Saint-Pierre. La terreur se répand partout.

Le lendemain matin, on aperçoit au large un canot iroquois, qui va et vient en face de l'Habitation, comme pour braver les Français.

Le gouverneur du Canada, M. de Montmagny, se trouvant par hasard aux Trois-Rivières, rassure autant que possible les sauvages épouvantés, et met les Français sous les armes ; puis il équipe une barque, et envoie Nicolet à l'entrée du lac Saint-Pierre afin de reconnaître et de surveiller l'ennemi.

A la vue de cette barque, le canot iroquois disparaît. Nicolet s'avance et découvre toute une armée d'Iroquois—ils étaient cinq cents—dont la moitié se promène sur le lac, et les autres se démènent comme des enragés sur la lisière des bois. Il s'élançe à leur poursuite.

Malheureusement, il s'aperçoit que sa barque menace d'échouer, et les barbares sont hors de la portée de son fusil. Il en voit cependant quelques-uns dans les joncs du rivage, et les couche en joue : il en tue plusieurs, en blesse un plus grand nombre, répand l'épouvante parmi ces barbares, puis revient aux Trois-Rivières informer M. de Montmagny de la situation.

Les Iroquois n'osèrent plus se montrer devant le fort ; mais il aurait fallu leur donner la chasse, et l'on n'avait pas assez de monde. Ils continuèrent à infester les environs.

l
g
d
h
le
C
co

ce
ci
T
Ir
qt
su
qt

CHAPITRE XI

NICOLET ET LES IROQUOIS

Réveil terrible des Iroquois.— François Marguerie et Godefroy de Normanville faits prisonniers.— Nicolet et le P. Ragueneau députés auprès des Iroquois.— Délivrance de Marguerie et de Godefroy.— Les Iroquois refusent de faire la paix.— Mort de Marguerie et de Godefroy.

NOUS avons vu au chapitre précédent que les Iroquois, qui s'étaient tenus tranquilles depuis une vingtaine d'années, venaient de se réveiller et de donner libre cours à leur humeur guerrière. Non contents de ravager le pays des Hurons, ils descendaient aussi au Canada, et répandaient la terreur dans la colonie.

On n'a peut-être pas assez remarqué que ce réveil guerrier de la nation iroquoise coïncide précisément avec la mort de Champlain. Tant que vécut le fondateur de Québec, les Iroquois se rappelèrent les coups d'arquebuse qu'il leur avait administrés, et ce souvenir suffit pour les tenir en respect. Maintenant qu'il n'est plus là pour protéger les tribus

sauvages avec lesquelles il a fait alliance, ces terribles barbares vont se ruer sur elles, et par contre-coup la Nouvelle-France éprouvera, en plus d'une occasion, les effets épouvantables de leur vengeance contre leurs ennemis séculaires les Algonquins et contre les Hurons.

Le poste des Trois-Rivières, surtout, est spécialement exposé à leurs ravages, car il n'est pas loin de la rivière Richelieu, leur chemin ordinaire pour descendre dans la vallée du Saint-Laurent.

Dans l'hiver de 1641, deux jeunes Français partirent des Trois-Rivières, où ils demeuraient et dont ils étaient la gloire et l'ornement, pour "aller faire un tour à la chasse." L'un était François Marguerie, interprète en langue algonquine, et l'autre Thomas Godefroy, "frère d'un honnête habitant du pays."

Le lecteur connaît déjà Marguerie, qui était originaire de Saint-Vincent de Rouen. Nous avons cité l'éloge que le P. de Brébœuf faisait un jour de sa valeur et de son intrépidité.

Thomas Godefroy portait le surnom de Normanville; son frère Jean-Baptiste, celui de Linctôt. C'était assez la coutume des Canadiens de l'époque d'ajouter à leur nom

celui de quelque endroit de leur pays natal : ce qui leur donnait un faux air de noblesse.

Nobles, les deux Godefroy l'étaient en tous cas, de toutes manières, et par leurs sentiments, et par leur éducation, et par leurs actions de bravoure. Nous connaissons déjà Godefroy de Linctôt ; c'est lui qui, avec Nicolet, demeura chez les sauvages du Canada tout le temps de l'occupation anglaise, pour les tenir attachés à la France. Son frère, Godefroy de Normanville, ne lui cédaient en rien ni comme chrétien, ni comme bon Français. Au physique, il était extrêmement bien doué :

“ Le 18 août 1636, écrit le P. Le Jeune, le sieur Godefroy, jeune homme fort leste et dispos de son corps, devança à la course un Huron, aux yeux de quatre ou cinq nations, sur une gageure qu'avait fait pour lui un Montagnais : de quoi les Hurons demeurèrent bien étonnés, car ils nous tiennent pour des tortues, au respect de tous les sauvages (1).”

Comme chrétien, il était admirable. Au fort de Richelieu, en 1642, il servait d'assistant au P. Le Jeune :

“ Le sieur de Normanville, écrit le P.

(1) *Rel. des Jés.*, 1636, p. 71.

Vimont, faisait faire les prières tout haut, aux sauvages, au commencement de la messe. . . . Sur le soir, le Père prenait une partie des cabanes, et le sieur de Normanville, l'autre, et ainsi on faisait prier tout le monde (1).”

Voilà le jeune Normand que nous venons de voir partir pour la chasse avec son ami de cœur François Marguerie.

Ils s'enfoncent tous deux dans les bois et, la nuit venue, se couchent dans la neige.

Quelques Iroquois—nous avons vu que le pays en était infesté—les suivent à la piste de leurs raquettes, les surprennent durant leur sommeil, et se jettent sur eux en poussant des cris et d'affreux hurlements :

“ L'un des deux Français, dit la Relation, eut le loisir de présenter son arquebuse au premier qui le voulut saisir ; mais par bonheur elle fit fausse amorce : si elle eût pris feu, et qu'il eût tué ce Barbare, ils auraient tous deux perdu la vie. Il en fut quitte pour un coup d'épée que lui darda dans la cuisse son ennemi.

“ L'autre Français se lève promptement au bruit, et met la main à l'épée : un Iroquois lui tire un coup de flèche qui lui passe sous le bras ; un autre veut l'aborder, fait un faux pas et tombe dans la neige.

(1) *Ibid.*, 1643, p. 47.

“ Aussitôt le Français lui présente l'épée nue à la gorge : les Iroquois le regardent faire sans branler, pas un ne fait mine de l'empêcher ou de le tuer, de peur qu'il ne transperce son ennemi, qu'il a à ses pieds.

“ Enfin, le jeune homme, voyant qu'il va être massacré à l'instant, s'il passe outre, jette bas son épée, et se rend, pour avoir, ajoute la Relation, le loisir de penser à sa conscience, quoiqu'il se fût confessé et qu'il eût communiqué le dimanche précédent, aimant mieux être brûlé, rôti et mangé, que de mourir dans cette précipitation sans penser à Dieu.”

Qui n'admirerait l'esprit de foi et les sentiments chrétiens de ce jeune homme ? Qui n'admirerait le pays et l'époque où se formaient de si nobles caractères ?

Marguerie et Godefroy sont alors saisis par les Iroquois, garrotés et emmenés captifs.

Les voilà en route, avec une escorte de bourreaux, vers l'inconnu. Ils n'arriveront qu'après dix-huit jours de marche dans la première bourgade de la confédération iroquoise, celle des Agniers, la plus proche de la colonie hollandaise d'Albany.

Cependant leurs familles ne les voyant pas revenir au jour convenu, entrent dans une

vive inquiétude, et supplient quelques Français d'aller à leur recherche. Ceux-ci partent aussitôt et trouvent, sur la lisière du bois, une perche plantée dans la neige, à laquelle est fixé un chiffon de papier : sur ce papier, quelques mots griffonnés avec du charbon : “ Les Iroquois nous ont pris dans le bois.”

On entre dans la forêt, et sur un gros arbre, dont l'écorce a été enlevée, sont écrits ces mots : “ Les Iroquois nous ont pris la nuit ; ils ne nous ont fait encore aucun mal ; ils nous emmènent en leur pays.”

La colonie canadienne toute entière fut plongée dans la douleur. Pour le moment, cependant, il ne parut pas possible d'aller à leur secours. On se contenta de recommander l'affaire à Dieu.

La Providence permit en effet que des conseils de modération et de sage prudence prévalurent dans l'assemblée des Agniers. Le nom français imposait encore à ces barbares.

Il fut résolu d'épargner Marguerie et Godefroy, et de les garder comme gage et prix de la paix intéressée dont on voulait traiter avec les Français au printemps.

On les confia à deux chefs de famille, qui en prirent soin et les traitèrent comme leurs enfants.

L'un d'eux, voyant que son prisonnier se mettait à genoux soir et matin, et faisait le signe de la croix avant les repas, lui demanda ce que cela signifiait :

“ Nous honorons Dieu qui a fait le ciel et la terre, répond Normanville. Dieu conserve ceux qui l'honorent et ont recours à lui.—Eh bien, je veux faire de même, réplique l'Iroquois, afin qu'il me conserve et me donne de quoi manger.”

Dans une autre circonstance, les Iroquois invitèrent leurs prisonniers à leur chanter quelque air français. Marguerie prenant alors la parole à son tour :

“ Tenez-vous en respect, leur dit-il, car le Dieu du ciel et de la terre que nous honorons par nos voix et nos cantiques, vous pourrait bien châtier très rudement, si vous témoigniez le moindre mépris. . . .”

Puis il entonne l'*Ave maris stella*, et avec son compagnon chante avec âme cette hymne sacrée. Les Iroquois écoutent, la tête baissée, avec beaucoup de modestie et de recueillement, laissant voir que ce chant leur est très agréable.

Nos jeunes gens avaient été obligés de se dépouiller d'une partie de leurs vêtements

pour les donner à leurs ennemis : ils eurent beaucoup à souffrir du froid. Un sauvage se rendant un jour à Albany pour y porter quelques pelleteries, Marguerie, qui n'était jamais à bout d'expédients, lui demande une peau de castor, puis, avec un petit bâton trempé dans de la suie, écrit sur ce parchemin improvisé quelques mots aux Hollandais pour leur faire connaître son dénuement. On lui envoya quelques chemises, des couvertures, des vivres, ainsi que de l'encre et du papier pour écrire. Il écrivit alors, en effet, pour les Hollandais, toute son aventure et celle de son compagnon ; et pour être plus sûrement compris, il prit la peine d'écrire en français, en latin et en anglais. Le message, confié probablement à quelque sauvage, arriva-t-il à sa destination ? Ce qui est certain, c'est qu'il n'eut jamais de réponse.

Dans les premiers jours de juin, une vingtaine de canots iroquois parurent en face des Trois-Rivières. L'un d'eux, monté par un jeune homme seul, se détacha de la petite flotte, et se dirigea vers la ville, "portant un petit guidon en signe de paix."

Le jeune homme descend à terre : il est habillé en sauvage ; mais la voix est française :

c'est François Marguerie. Il demande à être conduit au fort pour parler au commandant, M. de Chamflour :

“ Tout le monde accourt, dit la Relation, chacun l'embrasse : on le regarde comme un homme ressuscité. ., on lui fait quitter ses haillons, on le revêt à la française ; chacun est dans la joie, on le traite avec amour, et après les premières caresses, chacun se met en silence pour l'écouter.”

Marguerie était chargé de faire des propositions de paix, mais avec les Français seulement, non avec les sauvages. Il apprit à M. de Chamflour que les Iroquois étaient arrivés en grand nombre, armés jusqu'aux dents :

“ J'ai commission, dit-il, de retourner sans délai. Ils ont retenu avec eux mon compagnon pour otage, et je leur ai donné parole que je les reverrais au plus tôt.”

Le commandant lui donne un Français pour l'accompagner aux Iroquois, et fait dire à ces sauvages qu'il va avertir immédiatement le gouverneur du Canada, et que c'est avec lui qu'ils devront traiter de la paix. En attendant, il leur envoie force présents.

Dans leur impatience d'arriver immédia-

tement à quelque résultat, les Iroquois dépêchent de nouveau Marguerie, cette fois avec son compagnon Godefroy de Normanville, pour prier M. de Chamflour de venir les entendre.

C'est alors que Nicolet est député avec le P. Ragueneau auprès des Iroquois, à la place du commandant des Trois-Rivières. Ils partent tous deux, accompagnés de Marguerie et de Godefroy, et vont rencontrer les Iroquois de l'autre côté du fleuve.

Ceux-ci se sont logés dans une redoute bien fortifiée, afin de se défendre, en cas d'attaque. Plus loin, dans la forêt, ils ont un autre fort en palissades, " si bien fait et si bien muni, disent les Relations, qu'il était à l'épreuve de toutes nos batteries."

Nicolet et le P. Ragueneau tiennent conférence avec les Iroquois, et s'efforcent de leur faire comprendre que rien ne peut se décider avant l'arrivée du gouverneur. Comme marque de bonne volonté, ils leur offrent plusieurs présents, puis reviennent seuls aux Trois-Rivières, Marguerie et Godefroy étant retenus encore comme otages.

Au bout de quelques jours, une barque et quelques chaloupes arrivent de Québec.

l
l
i
F
l
F
e
si
d

tr
sa
as
bc
lia
qu

éc
au
s'a
jet
s'é
lie
jeu
son

M. de Montmagny s'est empressé de monter pour rencontrer les Iroquois ; et il va " mouiller l'ancre devant leur fort, à la portée du mousquet." Les Iroquois saluent son arrivée par une salve de quarante coups de fusil, et lui expédient deux canots : Nicolet et le P. Ragueneau retournent alors braveuent chez eux pour entendre de nouveau leurs propositions de paix et surtout pour obtenir la délivrance des prisonniers :

" Ils entrent dans le fort des Iroquois, qu'ils trouvent assis en rond, en assez bon ordre, sans tumulte et sans bruit. Ceux-ci font asseoir les deux médiateurs de la paix sur un bouclier, et les deux prisonniers à terre, leur liant les mains, pour la forme, afin de montrer qu'ils sont encore captifs."

Il y eut alors de nombreux discours, des échanges de présents ; puis, " après quelques autres cérémonies, l'un des chefs iroquois s'approche des captifs, brise leurs liens, les jette par dessus la palissade du fort, en s'écriant : " Que la rivière emporte si loin ces liens, que jamais il n'en soit de mémoire ! Ces jeunes gens ne sont plus captifs, leurs liens sont brisés, ils sont maintenant tous vôtres."

Marguerie et Godefroy avaient enfin

recouvré leur liberté. Nicolet et le P. Ragueneau, tout joyeux, les amenèrent en triomphe à M. de Montmagny.

Nicolet expliqua alors au gouverneur à quelles conditions les Iroquois voulaient la paix. Ils ne la voulaient qu'avec les Français : aux Algonquins, aux Montagnais et surtout aux Hurons, ils avaient voué une haine à mort.

M. de Montmagny, suivant en cela les traditions de son prédécesseur, Champlain, n'est nullement disposé à abandonner ses anciens alliés, ses voisins, sous prétexte de se mettre en paix avec d'autres nations sauvages ; et il fait savoir aux Iroquois sa résolution bien arrêtée sur ce point. Ceux-ci devenant de plus en plus menaçants, il dresse contre leur fort la petite batterie montée sur sa barque, et lance quelques obus. Les Iroquois prennent alors la fuite, se sauvent en désordre : et le gouverneur rentre aux Trois-Rivières.

La fuite des ennemis, cependant, n'était que simulée. Ils avaient été se réfugier dans leur redoute, à l'intérieur de la forêt ; et ils continuèrent tout l'été à faire la chasse aux Algonquins et aux Hurons.

Pour le moment, du moins, le but prin-

cipal des Français, à savoir la délivrance de leurs compatriotes, était atteint ; et Nicolet avait été pour une bonne part dans le succès de cette affaire.

Hélas ! Normanville ne venait d'échapper aux Iroquois que pour retomber quelques années plus tard entre leurs mains. Il fut pris et massacré par ces barbares, non loin des Trois-Rivières, dans le cours du mois d'août 1652. Il avait eu quelque pressentiment du sort qui l'attendait, car il avait dit peu de temps auparavant à une dame vertueuse des Trois-Rivières :

“ Étant tous les jours dans les occasions, je suis sans cesse exposé à être pris par les Iroquois. Mais j'espère que Dieu me fera la grâce de souffrir leurs feux avec constance, et que j'aurai le bonheur de baptiser quelques enfants moribonds, et même quelques malades adultes, que j'instruirai dans leur pays, avant de mourir.”

Quant à Marguerie, qui venait, lui aussi, d'échapper aux Iroquois, il se noya quelques années plus tard, en face des Trois-Rivières, avec un de ses amis, Jean Amiot : ah ! que de malheurs de ce genre l'histoire n'a-t-elle pas à enregistrer à cette époque ! Le P. Jérôme Lalemant écrivait à cette occasion :

“ Ces deux jeunes Français ont été bien regrettés en ce pays, tant pour leur vertu que pour la connaissance qu'ils avaient des langues. En traversant le fleuve devant les Trois-Rivières dans un canot sauvage, ils se noyèrent à la vue des Français, sans qu'il fût possible d'aller les secourir. Ils étaient tous deux vaillants et adroits, mais ce qui est plus à priser que tout cela, ils menaient une vie fort innocente, au jugement de tout le pays. Une tempête s'étant élevée, leur canot d'écorce, qui ne valait plus rien, s'entr'ouvrit, et ils perdirent la vie.”

François Marguerie était le beau-frère du brave Jacques Hertel, un autre interprète des Trois-Rivières. Cette petite ville naissante était vraiment une pépinière de héros.

CHAPITRE XII

LA FAMILLE DE NICOLET, AU CANADA.—FIN HÉROÏQUE DE NICOLET

L'abbé Gilles Nicolet, à Québec.—Mariage de Jean Nicolet.—Nicolet à Québec.—Il se noie en face de Sillery.

IL y avait dix-sept ans que Nicolet était au Canada, seul de sa famille, lorsqu'il vit arriver à Québec, en 1635, son frère cadet l'abbé Gilles Nicolet. Ce fut sans doute pour les deux frères un moment d'indicible bonheur que celui de la réunion, après une séparation si prolongée.

En venant rejoindre son frère au Canada, l'abbé Nicolet avait fait le sacrifice de quitter sa mère, qui était veuve (1). Mais il ne la laissait pas sans soutien, car elle avait d'autres enfants à la maison pour avoir soin de ses vieux jours.

Dans quel but venait ici ce jeune prêtre ? Qui l'avait appelé ou qui l'envoyait dans cette

(1) Traité de mariage entre Jean Nicolet et Marguerite Couillard.

mission lointaine, exclusivement confiée aux Jésuites ? Nous ne répèterons pas ici les conjectures que nous avons faites ailleurs (1) à propos de M. de Saint-Sauveur, venu au Canada l'année précédente. Il nous paraît certain que l'abbé Nicolet vint ici de lui-même, mais avec la certitude d'être bien accueilli de tout le monde ; et il le fut en effet. Les Jésuites lui donnèrent de grand cœur la juridiction pour exercer ici le saint ministère ; et les colons furent bien aises d'avoir parmi eux deux prêtres séculiers auxquels ils pouvaient recourir au besoin.

Quant à la Compagnie des Cent-Associés, qui, par son intendant, M. de Lauzon, (2) s'était opposée avec tant de persistance au retour des Récollets au Canada, elle ne pouvait voir d'un mauvais œil ces prêtres séculiers, dont la présence dans la colonie ôtait aux habitants tout prétexte de se plaindre qu'ils n'avaient que des Religieux pour les desservir. Le fait, d'ailleurs, qu'elle leur donnait quelques honoraires pour faire de temps en temps la visite de la côte Beauporté, où l'on s'établissait

(1) *Jean Bourdon et son ami l'abbé de Saint-Sauveur*, p. 23.

(2) Chrétien Leclerc, *Premier Etablissement de la Foi*, t. I, p. 453.

çà et là, prouve surabondamment qu'elle était bien aise de les avoir ici comme auxiliaires des Jésuites.

Pour l'abbé Nicolet, c'est surtout Beauport qu'il desservait ; et il paraît avoir été attaché à la personne même du gouverneur, qui représentait la Compagnie des Cent-Associés au Canada ; c'est M. de Montmagny qui lui donnait son traitement. Voici en effet ce qu'on lit dans le *Journal des Jésuites* :

“ M. Nicolet, à qui M. le gouverneur donnait cent écus pour dire des messes, allait à Beauport la dire les dimanches et fêtes d'ordinaire. . . . (1).”

C'est-à-dire, suivant nous, que l'abbé Nicolet était l'aumônier de M. de Montmagny. Ce gouverneur, chevalier de Malte, célibataire par conséquent, était un homme de beaucoup de piété et de religion. On le vit, lors de son arrivée à Québec, en 1636, montant à l'église de Notre-Dame-de-Recouvrance, à la Haute-Ville, se prosterner avec sa suite devant une croix qui se trouvait sur son passage, “ pour adorer, disait-il, le divin crucifié (2).” Il avait sans doute sa chapelle au Château Saint-Louis;

(1) *Journal des Jés.*, p. 73.

(2) *Rel. des Jés.*, 1636, p. 2.

l'abbé Nicolet lui disait la messe sur semaine, et recevait pour cela annuellement cent écus d'honoraires. Le dimanche, le gouverneur assistait à l'office paroissial, à Notre-Dame-de-Recouvrance ; et M. Nicolet allait dire la messe, pour la petite colonie naissante de Robert Giffard, à Beauport, dont il fut par conséquent le premier missionnaire.

Tout semble confirmer l'opinion qu'il est l'aumônier de M. de Montmagny ; il est si bien attaché à sa personne, que lorsque le gouverneur fait l'acquisition de la seigneurie de l'île aux Oies, dans l'automne de 1645, (1) et qu'il part pour cette île, " où il faisait travailler à la terre et y avait sept ouvriers," il l'emmène avec lui. C'était le 25 octobre :

" On me fit prier, dit le P. Lalemant, de lui prêter une chapelle garnie : on lui en donna une où il y avait calice d'argent, chasuble neuve, fort belle nappe et grande, belle aube, et tout le reste à l'avenant ; il désira surtout qu'on lui donnât bougie et hosties ; bref, rien n'y manquait."

Gilles Nicolet revint à Québec, au bout de quelques jours, avec M. de Montmagny,

(1) *Archives du Canada*, 1884, p. 10, *Précis des Actes de foi et hommage*.

mais il reprit le 6 novembre le chemin de l'île aux Oies, où étaient restés les ouvriers qui y travaillaient pour le gouverneur :

“ Il emportait de rechef, ajoute le P. Lalemant, une chapelle garnie de tout. Il y avait calice d'argent doré, chasuble de damas blanc, etc. On lui donna deux pains de bougie, trois images grandes en papier ; on lui prêta deux livres, la vie de Jésus-Christ et l'abrégé de Dupont.”

Ces détails, peu importants en apparence, font voir le soin paternel que les Jésuites, alors chargés de toute la mission du Canada, prenaient non seulement des petits groupes de Français épars dans la colonie, mais aussi des prêtres séculiers venus à leur aide.

Gilles Nicolet repassa en France en 1647, l'année qui précéda le départ du gouverneur, dont le terme d'office devait finir en 1648.

Un autre frère de Jean Nicolet, “ matelot au service de la Compagnie de la Nouvelle-France,” vint, lui aussi, au Canada : on le trouve à Québec en 1640. Pierre et Jean Nicolet assistent tous deux au contrat de mariage de leur compatriote, Nicolas Bonhomme, de Sainte-Croix de Fécamp, au pays de Caux, lequel épouse à Québec Catherine Goujet, du bourg de Thury.

Nous ne savons à quel endroit Pierre Nicolet avait établi son domicile au Canada ; mais ce qui est certain, c'est qu'à la mort de son frère, en 1642, il fut nommé tuteur de sa nièce, Marguerite Nicolet.

Enfin, on trouve aussi à Québec, vers le même temps, le nom d'Euphrasie-Madeleine Nicolet, native de Cherbourg, qu'on croit être une sœur de Jean Nicolet : de sorte qu'à un moment donné notre brave Normand, se voyant au Canada avec deux de ses frères et une sœur, put se croire à Cherbourg au milieu de sa famille.

Il demeurait toujours aux Trois-Rivières, et ce n'est qu'à des intervalles plus ou moins éloignés qu'il pouvait jouir de la compagnie de son pieux frère, l'abbé Gilles Nicolet. Aux Trois-Rivières, il avait son chez soi, son intérieur, sa famille à lui. Il avait épousé en effet le 7 octobre 1637 Marguerite Couillard, fille de Guillaume Couillard, l'un des premiers habitants du pays, et de Guillemette Hébert.

Marguerite Couillard n'avait que onze ans et quelques mois lors de son mariage. Elle était la filleule de Champlain et la petite-fille de Louis Hébert, le premier colon du pays, "le premier chef de famille résidant au

pays, qui vivait de ce qu'il cultivait," écrit Champlain lui-même. Elle avait cinq mois à peine lorsque mourut ce vénérable patriarche le 25 janvier 1627, et elle reçut sa bénédiction ainsi que les autres membres de la famille. Rien de plus touchant que le récit des derniers moments de Louis Hébert, tel que nous l'a laissé Sagard :

"Sa mort, dit-il, fut aussi heureuse que sa vie avait pieusement correspondu à celle d'un vrai chrétien sans fard ni artifice.... Avant de rendre son âme entre les mains de son Créateur, il se mit en l'état qu'il désirait mourir, reçut tous les sacrements de la main du R. P. Le Caron, et disposa de ses affaires au grand contentement de tous les siens. Puis il fit approcher de son lit sa femme et ses enfants, et leur fit une brève exhortation sur la vanité de la vie, et sur les trésors du ciel, et le mérite que l'on acquiert devant Dieu en travaillant pour le salut du prochain :

"Je meurs content, leur disait-il, puis-
" qu'il a plu à Notre-Seigneur me faire la
" grâce de voir mourir avant moi des Sauvages
" convertis. J'ai passé les mers pour les venir
" secourir, plutôt que pour aucun intérêt
" particulier. Je vous supplie de les aimer

“ comme je les ai aimés, et de les assister
“ selon votre pouvoir : Dieu vous en saura
“ gré, et vous en récompensera en paradis. . .

“ Je vous exhorte à la paix et à l’amour
“ maternel et filial que vous vous devez respec-
“ tivement les uns aux autres ; car en cela
“ vous accomplirez la loi de Dieu fondée en
“ charité. Cette vie est de peu de durée, celle
“ à venir est pour l’éternité. Me voilà près
“ d’aller devant mon Dieu, qui est mon juge,
“ auquel il faut que je rende compte de toute
“ ma vie passée. Priez-le pour moi, afin que
“ je puisse trouver grâce devant sa face, et que
“ je sois un jour du nombre de ses élus.”

“ Puis levant la main, dit Sagard, il leur
donna à tous sa bénédiction et rendit son âme
entre les mains de son Créateur, le 25 janvier
1627, jour de la conversion de saint Paul, et
fut enterré au cimetière de notre couvent au
pied de la grande croix, comme il l’avait
demandé....(1).”

Par son mariage avec Marguerite Couil-
lard, Nicolet était donc entré dans la famille
de ce vénérable patriarche : canadien de cœur,
attaché à sa patrie d’adoption, résolu d’y vivre
et d’y mourir, il tenait par son alliance à tout

(1) *L’Abeille*, vol. VIII, No. 15.

ce qu'il y avait de plus canadien dans la colonie.

L'aïeule de son épouse, Marie Rolet, veuve de Louis Hébert, vivait encore, et apposa sa signature au contrat de mariage. Elle avait épousé en secondes noces Guillaume Hubou, un des plus anciens habitants de la colonie. Héritière des nobles sentiments de son premier mari à l'égard des sauvages du Canada, cette respectable dame tenait sur le coteau Sainte-Geneviève un pensionnat de petites filles sauvages, dont nous avons parlé ailleurs (1), et qui fut le précurseur de celui de la vénérable Marie de l'Incarnation.

Le contrat de mariage de Jean Nicolet et Marguerite Couillard nous a été conservé : il porte la date du 22 octobre 1637. Ce contrat sous seing privé fut trouvé dans "l'étude" du notaire Guitet : il ne portait pas la signature de ce notaire, mais celles de Du Laurent, notaire et greffier à Québec de 1734 à 1759, et du procureur général Verrier qui l'avaient authentiqué. Il a pour titre "Traité de mariage entre Jean Nicolet et Marguerite Couillard."

(1) *Jean Bourdon et son ami l'abbé de Saint-Sauveur*,
p. 73.

Dans ce "traité," Jean Nicolet donne à son épouse, " pour deniers dotaux la somme de deux mille livres à avoir et prendre sur ses biens tant meubles qu'immeubles présents et advenir et en quelque part qu'ils puissent être tant à la vieille que nouvelle France." Guillaume Couillard et Guillemette Hébert, père et mère de l'épouse, " s'obligent solidairement bailler à l'époux toutes fois et quantes qu'il lui plaira la somme de neuf cents livres par manière d'avancement de succession, laquelle somme lui sera présentée sur le droit successif qu'elle pourra avoir de ses dits père et mère après leur décès."

Jean Nicolet, " commis et interprète pour messieurs de la Compagnie de la Nouvelle-France," était "assisté de noble homme François Derré, sieur de Gand, commis général pour messieurs de la Compagnie, et associé avec icelle, honorable homme Olivier Le Tardif, Nicolas Marsolet, Noël Juchereau et Pierre de la Porte, tous demeurant à Québec." Marguerite Couillard était assistée " des honorables hommes Guillaume Hubou et Guillaume Hébert, et de Marie Rollet, sa grand' mère." Tous signèrent au contrat, ainsi que les témoins Claude Estienne et Racine.

Nicolet n'avait pas encore ajouté à son nom la particule, ni le surnom de Belleborne, qu'il prit plus tard : du moins cela ne paraît pas dans son contrat de mariage. A quelle date prit-il ce surnom et céda-t-il à un mouvement de vanité bien commun à cette époque, assez inoffensif d'ailleurs, qui s'est perpétué jusqu'à nos jours, sans rien perdre ni de son ridicule, ni de son intensité ? Nous n'avons pu nous en assurer ; mais ce qui est certain, c'est qu'au contrat de mariage de son compatriote Nicolas Bonhomme, en date du 2 septembre 1640, il s'appelle Jean Nicolet de Belleborne. Il venait de faire un voyage en France (1) ; et c'est peut-être à cette occasion qu'il lui prit fantaisie d'accoler à son nom celui de quelque endroit préféré du pays natal.

Olivier Le Tardif, qui assistait au contrat de mariage de Nicolet, n'était pas encore son beau-frère, mais il allait bientôt le devenir : il épousa le 3 novembre 1637 Louise Couillard, sœur aînée de Marguerite.

Le commis général de la Compagnie de la Nouvelle-France, M. de Ré, ou M. Gand, comme on l'appelait généralement, étant mort,

(1) Registre des Trois-Rivières, acte de Baptême d'un fils de Christophe Crevier et de Jeanne Emart, 14 mai 1640.

au printemps de 1641, Le Tardif fut nommé à sa place. On ne pouvait mieux choisir pour remplacer un homme de bien :

“ M. Gand, disent les Relations, était un homme tout-à-fait charitable. . . . Il est mort dans un sublime exercice de patience ; il est mort comme il avait vécu, c'est-à-dire en homme qui cherche Dieu avec vérité.”

Nommé commis général pour les Cent-Associés, à la mort de M. Gand, Olivier Le Tardif perdit sa femme dans l'automne de la même année (1641) ; puis, comme il avait besoin de passer en France dans le cours de l'année suivante, il supplia son beau-frère Nicolet de venir le remplacer durant son absence. Celui-ci descendit donc des Trois-Rivières, avec l'agrément de M. de Montmagny, au commencement d'octobre 1642, pour remplir à Québec, à la place de Le Tardif, les fonctions importantes de commis général des Cent-Associés :

“ Ce lui fut une joie et une consolation bien sensible, dit le P. Vimont, de se voir dans la paix et la dévotion de Québec.”

Non pas, sans doute, que la paix et la dévotion fussent choses étrangères aux Trois-Rivières ; mais il régnait à Québec, berceau

de l'Eglise du Canada, berceau des communautés religieuses, asile de la vénérable Marie de l'Incarnation, un certain parfum de piété et de religion que l'on ne respirait pas ailleurs, et que prisaient d'une manière spéciale les âmes délicates et sensibles comme celle de Nicolet. Qui pourrait dire que Québec n'a pas conservé quelque chose de sa bonne réputation d'autrefois ?

Il y avait un mois à peine que Nicolet était à son poste, heureux de la compagnie de son frère et de ses amis de Québec, dont plusieurs étaient normands comme lui, heureux d'y rencontrer souvent le gouverneur, les révérends Pères Jésuites, d'assister aux séances du collège, aux offices si solennels qui se célébraient alors dans la maison des Cent-Associés (1), convertie en chapelle, lorsqu'une nouvelle très grave lui arrive des Trois-Rivières : un parti d'Algonquins revenant de guerroyer, a fait prisonnier un sauvage appartenant à une nation alliée aux Iroquois, et l'on a décidé de le brûler à petit feu, après lui avoir fait subir mille tortures préliminaires, suivant l'usage.

Les Français des Trois-Rivières sont ef-

(1) Voir *Henri de Bernières*, p. 143.

frayés non seulement à la pensée de l'acte barbare qui va se commettre au milieu d'eux, mais surtout à cause des conséquences terribles qu'il peut entraîner pour la colonie. Ils supplient les Algonquins de se tenir tranquilles, et de ne pas provoquer inutilement leurs ennemis. Le P. Le Jeune, surtout, emploie toutes les ressources de son art et de sa charité pour les détourner de leur sinistre projet : peines perdues ; le sort du malheureux est décidé : hommes, femmes et enfants s'acharnent à le torturer. Les uns lui percent les pieds avec des bâtons, les autres lui arrachent les ongles avec leurs doigts, d'autres lui lient les bras avec des cordes à nœuds coulants et lui enlèvent la chair jusqu'aux os. Le bûcher se prépare.

Dans sa douleur, le commandant des Trois-Rivières songe à Nicolet, le seul homme qu'il juge capable d'exercer une heureuse influence sur ces barbares. Il lui expédie en toute hâte un courrier pour solliciter son intervention, et écrit en même temps au gouverneur général pour l'informer de ce qui se passe aux Trois-Rivières.

Le courrier arrive le 27 octobre, et va en toute hâte porter le message à Nicolet.

Une tempête horrible sévit à Québec. Le vent du nord-est, qui y souffle presque toujours avec rage à cette saison de l'année, a bouleversé les eaux du grand fleuve : les vagues sont comme des montagnes ; on se croirait sur les bords de la Manche. Le froid est intense, et déjà les rivages sont tout glacés.

Nicolet n'écoute que son cœur. Il est sept heures du soir ; la nuit est sombre, et presque sinistre ; mais l'affaire à régler est pressante. Une chaloupe est au rivage, celle de M. de Chavigny, et s'apprête à faire voile pour Sillery : il s'y jette, avec M. de Chavigny lui-même et deux ou trois autres Français, probablement avec l'intention de passer la nuit à Sillery, où demeure M. de Chavigny, puis de repartir de grand matin pour les Trois-Rivières.

Ils appareillent ; les voilà partis ; ils filent à toute vitesse ; déjà ils vont doubler la Pointe-à-Puisseaux, lorsqu'un coup de vent furieux fait chavirer leur chaloupe : elle tourne deux ou trois fois sur elle-même, puis flotte renversée contre une roche, assez près du rivage ; mais l'obscurité est telle que les pauvres naufragés ne distinguent absolument aucun objet. Ils se cramponnent à l'embar-

cation ; et Nicolet de crier à M. de Chavigny :

“ Chavigny, sauvez-vous ; vous savez nager, moi je ne le sais pas. Je m'en vais à Dieu. Je vous recommande ma femme et ma fille.”

Chavigny se jette à l'eau, et nage au milieu des vagues qui mugissent et menacent de l'engloutir. Il sent son cœur et ses forces lui manquer ; il fait un vœu à Dieu, puis, se redressant avec vigueur, il touche du pied la terre, et gagne péniblement le rivage, dont il était bien près, puis la résidence des Jésuites : il était à demi-mort.

Pendant ce temps, les autres naufragés, transis de froid, épuisés, sont arrachés à la chaloupe les uns après les autres, et emportés par les vagues. . . .

Leurs cadavres ne furent jamais retrouvés.

M. de Chavigny, chez les Jésuites, fut longtemps sans pouvoir parler. Revenu enfin à ses sens, il raconte aux Pères ce qui vient d'arriver. La nouvelle de cet affreux naufrage se répand aussitôt partout, et jette le deuil dans toutes les familles. Français et sauvages sont inconsolables de la mort de Nicolet. Les sauvages, surtout, qui perdent en lui un ami, un protecteur, un père, expriment des regrets

indicibles, se lamentent, à faire verser des larmes, courent comme des fous sur la plage près de laquelle il a disparu, et jettent des cris perçants :

“ Achirra, Achirra, où es-tu ? Tu nous a donc quittés. . . . Nous ne te reverrons plus jamais. . . . ! ”

Achirra (1) était le surnom que les sauvages avaient donné à Nicolet ; ce fut Guillaume Couture, son compatriote et son ami de cœur, qui en hérita :

“ Par ses travaux et son courage, il méritait bien, dit M. Roy, de rappeler le souvenir de l'un des voyageurs les plus entreprenants des premiers temps de la colonie. Depuis la mort de Nicolet, pas un interprète n'avait su s'attirer l'estime et la confiance des sauvages comme Couture (2). ”

A Québec, on fit d'imposantes funérailles à Nicolet et à ses compagnons, qui venaient de sacrifier généreusement leur vie pour le bien de la colonie (3).

(1) Ni M. l'abbé Cuoq, ni le P. Burtin, ni aucun des savants en linguistique sauvage que j'ai consultés n'ont pu me donner la véritable signification du mot Achirra.

(2) J.-E. Roy, *Le premier colon de Lévis*, p. 46.

(3) Tanguay, *A travers les Registres*, p. 26.

Aux Trois-Rivières, ce fut un deuil général lorsqu'on apprit la mort tragique de ce bon citoyen : et on l'apprit aussitôt, car le gouverneur général dépêcha immédiatement un courrier à M. des Rochers, pour lui ordonner de racheter à tout prix le prisonnier des Algonquins et de lui rendre la liberté. Il était temps : le bûcher était prêt, et la nuit où devait se jouer l'horrible tragédie allait commencer. Le commandant des Trois-Rivières réussit, mais avec beaucoup de peine, à délivrer le malheureux : il fallut payer une très forte rançon (1).

Telle fut la fin tragique et vraiment héroïque de Nicolet : couronnement glorieux, on peut le dire, d'une vie toute de dévouement et de sacrifices pour le bien de sa patrie et de la religion.

(1) *Rel. des Jés.*, 1643, 7. 46.

CHAPITRE XIII

EPILOGUE

Mariage de la fille de Nicolet.—Mariage de sa veuve.—
Inventaire des meubles, de la garde-robe, de la
bibliothèque de Nicolet.—Souvenir de Nicolet au
Canada.

NOUS avons vu que Nicolet se voyant à la veille de périr, pensa à sa femme et à sa fille et les recommanda chaleureusement à M. de Chavigny. Cette fille était son seul enfant ; il avait eu aussi un garçon, mais il était mort aussitôt après sa naissance.

M. de Chavigny était un des personnages importants de la colonie : il fut nommé en 1648 membre du Conseil de Québec. On ne peut douter qu'il ne se soit conformé aux dernières volontés de son ami, et qu'il n'ait pris la mère et la fille sous sa protection.

Ce n'est pas lui, cependant, qui fut nommé tuteur de l'enfant, mais son oncle Pierre Nicolet. Marguerite Nicolet n'avait que quelques mois, à la mort de son père : elle reçut une excellente éducation aux Ursu-

lines (1), devint une jeune fille très distinguée, et épousa, à l'âge de quatorze ans, un jeune homme qui appartenait à l'une des premières familles du pays, Jean-Baptiste Le Gardeur de Repentigny, "dont le fils, Augustin Le Gardeur de Courtemanche, officier dans les troupes, se distingua, dit M. Sulte, par de longs et utiles services dans l'ouest, fut un digne contemporain de Nicolas Perrot, de même qu'un honorable rejeton de son grand-père Nicolet."

Marguerite Couillard, veuve de Jean Nicolet, n'avait que seize ans, à la mort de son mari. Elle épousa en secondes noces, quatre ans plus tard, un honnête citoyen de Québec, Nicolas Macard, que l'on appelait communément Champagne, parce qu'il était natif de Mareuille-sur-Aï, en Champagne. Le mariage fut célébré "à cinq heures du matin," le 12 novembre 1646, par le P. Vimont, ce vieil ami de Nicolet, qui écrivit sur sa vie des pages si sympathiques. Il fut invité aux noces, mais s'excusa de n'y pas aller :

"Le P. Vimont, dit le Journal des Jésuites, se délivre de l'importunité d'aller aux noces, et fait en sorte qu'on envoie de la noce quelque chose à la maison (2)."

(1) *Les Ursulines de Québec*, t. I, p. 141.

(2) *Journal des Jés.*, p. 70.

Le contrat de mariage avait été passé un mois auparavant, le 12 octobre ; et le gouverneur de la colonie, M. de Montmagny, voulut y assister lui-même, afin de donner une marque spéciale d'estime à celle dont le premier mari avait rendu tant de services à la Nouvelle-France. A la suite de sa signature, on trouve celles de René et Louis Maheu, cousins de la future épouse, Louis Couillard, son frère, Marie Renouard, épouse de Robert Giffard, Pierre de Launay, commis, Jean Gagnon, prêtre, Gilles Nicolet, prêtre, René Robineau, écuyer, Nicolas Fromage, sieur de Trois-Monts et Jacques De la Ville.

Marguerite Couillard survécut longtemps à son premier mari, et ne mourut qu'en 1725, après avoir donné à Nicolas Macard dit Champagne une nombreuse postérité.

Nicolet lui avait laissé sa part de la propriété qu'il possédait, sur le coteau Sainte-Geneviève, conjointement avec son beau-frère Olivier Le Tardif, "cent-soixante arpents de terre en bois sur pied," qui leur avaient été concédés par M. de Montmagny le 23 mai 1637. C'est sur cette propriété, traversée par le chemin Sainte-Foye, que s'élève aujourd'hui le monument des Braves de 1760. Le ruisseau

de Belleborne, qui arrose cette propriété, rappelle le souvenir de Nicolet.

Elle était voisine de celle de Jean Bourdon, et ces deux braves Normands, tous deux si Canadiens de cœur, ont dû avoir bien des rapports ensemble. Chose singulière, cependant, nous n'avons trouvé leurs noms réunis, dans les actes officiels, que dans une seule occasion : au mois d'août 1638, ils assistent tous deux comme témoins à la prise de possession de l'île Jésus par les Jésuites, représentés par Nicolas Trevet, sieur de Longue-Joue. Les Jésuites sont mis en possession par M. de Montmagny ; et l'acte qui constate cette prise de possession, fait "au fort des Trois-Rivières," porte les signatures de Nicolet et de Bourdon (1).

Quelques jours après la mort de Nicolet, le 12 novembre 1642, on procéda, aux Trois-Rivières, par ordre de M. des Rochers, commandant du fort, à l'inventaire de ses meubles (2). En descendant à Québec pour y

(1) Mss de Jacques Viger.

(2) Inventaire des meubles de Nicolet, fait aux Trois-Rivières le 12 novembre 1642, en présence de François Marguerie et Joseph de Beaune, suivant commandement de M. des Rochers, capitaine du dit Fort, par André Crohine, caporal et chirurgien, et Jean de Lespinières aussi caporal.

remplacer temporairement son beau-frère Le Tardif, Nicolet n'avait apporté avec lui, en effet, que sa garde-robe ; et il en fut fait aussi un inventaire dans le magasin de Québec, le 27 novembre.

Les deux documents se complètent l'un l'autre, et nous font connaître ce qu'était un modeste intérieur canadien, dans ces temps héroïques de notre histoire. Comme il fallait alors, mais aussi comme on savait alors se contenter de peu ! Un lit, quelques chaises de bois, quelques ustensiles indispensables de cuisine et de ménage, beaucoup d'instruments de chasse et de pêche, plusieurs objets ayant trait à la navigation, des bahuts et des coffres couverts de cuir, garnis de clous et munis de serrures, qui accompagnaient sans doute le voyageur dans ses longues courses : voilà quel était à peu près tout le mobilier de Nicolet.

La garde-robe, sans être riche, était assez bien montée : on est surpris, par exemple, d'y trouver pas moins de quatorze chemises, trente deux serviettes, deux douzaines de rabats ; et cela nous rappelle un passage assez piquant de M. de Vogüé dans sa belle étude sur *le Procès du maréchal Ney* :

“ On a relevé, dit-il, le procès-verbal

d'inventaire des effets qui garnissaient le portemanteau du prince de la Moskowa ; je le recommande aux curieux qui voudraient savoir de quoi se composait la garde-robe d'un maréchal de France en 1815. Ils seront peut-être surpris d'y trouver douze gilets de flanelle ; chose toute simple sans doute ; mais on ne se figurait pas le brave des braves avec autant de gilets de flanelle. Oh ! le document ! (1) ”

Tout ce que l'on peut conclure—et c'est à la louange de Nicolet—de la présence de certains objets, dont quelques-uns en bonne quantité, dans sa garde-robe, c'est qu'il était soigneux de sa personne, et tenait à faire honneur à sa position comme commis de la Compagnie de la Nouvelle-France. Exposé à être en contact journalier avec les marchands et les hommes d'affaires, il devait être bien mis, rangé, correct dans sa tenue.

Ces souliers de maroquin noir, ces hauts-de-chausses de serge de Fécamp, ces pourpoints de futaine doublés de toile, cette casaque de drap de Berry avec des boutons, ces larges rabats, ces bonnets de drap gris ou noir : tout

(1) *Revue des Deux-Mondes* du 15 janvier 1893, p. 457.

cela, c'est bien le costume de l'époque, tel que le portait Champlain, par exemple⁽¹⁾.

Il y a dans la garde-robe de Nicolet un chapeau de castor garni d'un cordon d'argent et d'une plume blanche, ainsi qu'un bonnet de drap écarlate passémenté d'argent : c'était sans doute sa coiffure dans les occasions un peu solennelles.

On y trouve aussi " un petit baril à mettre des senteurs, deux calumets de pierre rouge avec une boîte à petun de cuivre émaillé, un étui à barbier de beau rouge avec huit rasoirs, quatre peignes, deux relève-moustache, une paire de ciseaux et un bassin de cuivre, des couteaux avec leurs gaines, un écritoire d'ivoire, des gants de laine, des pantoufles." Tous ces détails nous révèlent, pour ainsi dire, la physionomie de Nicolet et quelques-unes de ses habitudes domestiques.

Dans son modeste logis, avec le peu que la Providence lui avait donné, il était heureux, parce que ses désirs n'allaient pas au delà de l'honnête médiocrité que vante le poète :

(1) Voir le portrait de Champlain au commencement de ses *Œuvres*, publiées à Québec, en 1870, par M. Laverdière, sous le patronage de l'Université Laval.

Auream quisquis mediocritatem
Diligit, tutus caret obsoleti
Sordibus tecti, caret invidendâ
Sobrius aulâ (1)

Ce qui semble particulièrement intéressant dans l'inventaire que nous avons sous les yeux, c'est le catalogue des livres que possédait Nicolet : nous le donnons ici tout entier :

“ Ung livre intitulé L'inventaire des sciences.—La découverte des Portugais aux Indes Occidentales.—Le recueil des gazettes de l'année 1634.—L'art de naviguer.—Le recueil des gazettes de l'année 1635. — Ung livre pour tirer l'épée.—Les métamorphoses d'Ovide mises en vers.—Une relation de la Nouvelle-France de l'année 1637.— Le tableau des passions vivantes.—L'histoire de sainte Ursule.—Les méditations sur la vie de Jésus-Christ.— Le Secrétaire de la Cour.— L'horloge de dévotion.—L'adresse pour vivre selon Dieu.— Les éléments de logique.—Les saints devoirs de la vie dévote.—L'histoire de Portugal.— Ung petit livre couvert de sabbain intitulé le rituel de la messe.—La vie du Sauveur du monde.—Deux livres de musique.—L'histoire des Indes Occidentales.—Une vie des Saints,

(1) Horace, livre II, ode VII.

in-folio.— Une liasse de cinq autres livres vieux (1).”

Voilà la bibliothèque d'un honnête Canadien, dans la première moitié du dix-septième siècle. Composée en grande partie d'ouvrages sérieux et de livres de piété, elle nous peint Nicolet au naturel et nous fait lire, pour ainsi dire, dans son âme. Que de fois, sans doute, il aura feuilleté ces livres, peu nombreux, mais presque tous utiles ! Que de fois il leur aura demandé, au milieu des ennuis inévitables de la vie des bois, une distraction, une douce consolation, aimant peut-être alors de préférence à tout autre un bon livre de piété, car c'est surtout de ces livres que l'on peut dire : *Adversis perfugium ac solatium præbent, delectant domi, non impediunt foris, pernoctant nobiscum, peregrinantur, rusticantur* (2).

Détail touchant à noter : ce volume in-folio de la *Vie des Saints* que nous avons indiqué comme appartenant à la bibliothèque de Nicolet, ce n'est pas aux Trois-Rivières

(1) Mémoire des livres trouvés au logis de Jean Nicolet aux Trois-Rivières, 12 novembre 1642.—Nous devons une copie de ce mémoire et de tout l'inventaire à la bienveillance de notre distingué collègue de la Société Royale, M. Jos.-Edmond Roy.

(2) Cicéron, *Pro Archia poeta*, VII.

qu'il fut trouvé, mais à Québec, dans sa garde-robe. Il avait évidemment apporté ce volume avec lui, pour y faire chaque jour, autant que possible, une lecture de piété réconfortante. Voilà comment les chrétiens du dix-septième siècle, les simples laïques, les hommes employés aux fonctions les plus distrayantes et les plus matérielles, entendaient et pratiquaient la religion.

A cette petite bibliothèque dont nous avons donné le catalogue, et qui ornait sans doute quelque pan de muraille, ajoutons "une lunette à longue vue, une montre d'horloge garnie de ses rouages, quatre images représentant les quatre saisons de la nature, quatre cartes de géographie, un tableau de la Vierge (1) ;" et l'on aura une idée de l'intérieur du modeste logis de Nicolet aux Trois-Rivières.

* * *

La rivière qui coule au nord de l'île Jésus, une des trois branches par lesquelles l'Ottawa se jette dans le Saint-Laurent, s'appelait autrefois rivière Saint-Jean : on l'avait

(1) Mémoire ci-dessus.

ainsi nommée en l'honneur de Jean Nicolet ¹⁾. Le nom a disparu aujourd'hui.

Le ruisseau de Belleborne, sur le coteau Sainte-Geneviève, est ainsi appelé, comme nous l'avons vu, du surnom de Nicolet, et rappelle, par conséquent, son souvenir.

Mais il y a mieux que tout cela pour la mémoire de notre brave Normand. Presque en face des Trois-Rivières, dont il a vu les débuts et où il a vécu plusieurs années, se décharge dans le lac Saint-Pierre une magnifique rivière appelée Nicolet. Elle porte ce nom en dépit de trois tentatives de lui en donner un autre. Champlain l'avait d'abord appelée rivière du Pont, en l'honneur de M. de Pont-Gravé (2). Plus tard, les fonctionnaires civils, toujours empressés à manier l'encensoir, essayèrent de lui imposer les noms de deux personnages qui furent successivement seigneurs de l'endroit, MM. de Laubia et Cressé. Les Trifluviens persistèrent à lui donner le nom de celui qu'ils regardent avec raison comme l'un des citoyens-fondateurs de leur ville, et le nom de Nicolet a prévalu.

Touchante association de souvenirs : deux

(1) *Rel. des Jés.*, 1637, p. 75.

(2) *Œuvres de Champlain*, p. 328.

autres petites rivières, voisines de la rivière Nicolet, portent fièrement les noms de Marguerie et de Godefroy, qui furent les amis de cœur de Jean Nicolet. Ces trois rivières, par leur doux murmure, redisent sans cesse la gloire et les mérites de trois braves Normands, qui ont honoré la patrie canadienne : leurs voix semblent s'unir pour chanter le même poème, un hymne à la fois religieux et patriotique.

La rivière Nicolet traverse un magnifique village, auquel elle a donné son nom ; et ce village lui-même, où s'élève un grand collège, l'une des premières institutions du pays (1), est devenu il y a quelques années le siège d'un évêque et le chef-lieu d'un riche diocèse (2) : collège et diocèse portent également le nom de Nicolet.

Le village de Nicolet respire l'aisance, la fraîcheur, la gaieté : c'est un de nos beaux paysages canadiens. L'été surtout, lorsque les grands ormes qui bordent la rivière ont revêtu leur feuillage, et que cette rivière elle-même, aux eaux vives et limpides, est sillonnée

(1) *L'alma mater* d'un de nos principaux historiens, M. l'abbé Ferland, cité plusieurs fois dans cet ouvrage.

(2) Le diocèse de Nicolet a été érigé le 10 juillet 1885.

d'embarcations ; lorsque la longue avenue, garnie de pins séculaires, qui conduit au collège, dessine ses voûtes gracieuses, et que les bosquets estompent leurs formes élégantes et variées sur le tapis vert des prairies ou sur les murs des édifices ; lorsque les parterres étalent devant les maisons leurs riches couleurs, le séjour de Nicolet est tout-à-fait charmant.

Pour nous, nous aimons à nous rappeler ce joli village dans une circonstance mémorable, celle de l'installation du premier évêque (1). Le soleil était brillant, le temps délicieux. Des milliers de personnes accourues de toutes parts pour la cérémonie, se croisaient en tous sens dans ces avenues, au milieu de ces bosquets, dans ces rues toutes pavoisées, et ornées d'arcs de triomphe. Au-dessus des édifices, une infinité de drapeaux flottaient au vent ; leurs vives couleurs tranchaient bien sur les blanches maisons et sur le feuillage des arbres. L'air vibrait de sons harmonieux ; et le soir une brillante illumination rayonnait partout : le village était couronné d'une auréole de feu. Le spectacle était vraiment féerique, et la scène digne de l'événement que

(1) Mgr Elphège Gravel, premier évêque de Nicolet, prit solennellement possession de son siège épiscopal le jour de la Saint-Louis, 25 août 1885.

l'on y venait célébrer de toutes les parties du pays.

Mais au-dessus de tout cela, il nous semblait voir planer la douce et sympathique figure de Nicolet, dont nous avions appris depuis longtemps à estimer les mérites, la gloire et les vertus. Nous étions heureux pour sa mémoire de la voir attachée et confiée, pour ainsi dire, à un endroit aussi enchanteur, aussi brillant d'avenir ; et nous félicitions en même temps l'évêque, le diocèse, le collègue, le village de porter un nom si pur et si glorieux.

— — — — —
FIN
— — — — —

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
Dédicace	V
Préface	VII
CHAPITRE I.—Le pays natal de Nicolet. —Sa famille.— Son départ pour le Canada.....	1
CHAPITRE II.—Ce qu'était le Canada, à l'arrivée de Nicolet.....	25
CHAPITRE III.—Québec en 1618.....	45
CHAPITRE IV.— Deux ans à l'île des Allumettes	69
CHAPITRE V.—Les Sauvages chez eux. —Vie de famille.....	97
CHAPITRE VI.—Les Sauvages chez eux (<i>suite</i>).—Le gouvernement.— La religion	117
CHAPITRE VII.—Au lac Nipissing.....	143
CHAPITRE VIII.—Nicolet, au Canada, durant l'occupation anglaise.....	165

	PAGES
CHAPITRE IX.—Voyage de Nicolet au lâc Michigan.—Découverte du Wis- consin.....	187
CHAPITRE X.—Nicolet aux Trois-Ri- vières.....	213
CHAPITRE XI.—Nicolet et les Iroquois.	235
CHAPITRE XII.—La famille de Nicolet au Canada.—Fin héroïque de Nicolet.	249
CHAPITRE XIII.—Epilogue.....	267

